



Rentabiliweb
LE WEB RENTABLE

Société anonyme au capital de 96 320,00 €

Siège social : Rentabiliweb Group - Woluwe-Saint-Pierre (1150 Bruxelles) – Bovenberg 124 - Belgique
N° d'entreprise : 0878.265.120

OFFERING CIRCULAR

Décembre 2006

RELATIVE A L'ADMISSION DE LA TOTALITE DES
ACTIONS DE LA **SOCIETE RENTABILIWEB GROUP** SUR ALTERNEXT
A LA SUITE D'UN PLACEMENT PRIVE

Listing Sponsor



Avertissement

Cette offering circular est réalisée dans le cadre d'une opération de placement exclusivement réservée à des investisseurs qualifiés, tels qu'ils sont définis par l'article L 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext d'Euronext Paris SA, prendra la forme d'une augmentation de capital avec souscription des nouvelles actions par les investisseurs qualifiés.

La présente offering circular est disponible sur le site Internet de Rentabiliweb (www.rentabiliweb.com) ainsi que sur celui d'ARKEON Finance (www.arkeonfinance.fr)

Rentabiliweb est au carrefour des deux marchés les plus importants du monde multimédia : la monétisation de l'audience et l'édition de logiciels ludiques.

Avec plusieurs années d'expérience, des milliers de clients stables et satisfaits, des bilans solides et un savoir faire reconnu, Rentabiliweb envisage son admission au sein des sociétés cotées sur Alternext. L'opération a lieu par émission d'actions nouvelles représentant 12,95 % du capital après augmentation, et est destinée au financement de l'accélération du développement de la société.

PROCEDURE DE L'OPERATION DE PLACEMENT RESERVEE A DES INVESTISSEURS QUALIFIES ET DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE RENTABILIWEB

Procédure de l'opération

Il est procédé à un placement réservé à des investisseurs qualifiés.

A l'issue de ce placement, la société sera admise au marché Alternext d'Euronext Paris SA, par cotation directe.

La liste de ces investisseurs qualifiés est établie par le décret n° 2006 - 557 du 16 mai 2006 :

I. - Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9° de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

PREAMBULE

18° Les intermédiaires en marchandises ;

19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;
- total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;
- chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

II. - Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

- effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;
- total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;
- chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

- la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 ;
- la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;
- l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

III. - Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

2° Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

Modalités du placement

Dans le cadre du placement, 1.666.667 actions nouvelles, ainsi que 333.333 actions existantes, sont proposées aux investisseurs qualifiés au prix de 3 €, soit une levée de fonds globale de 6.000.000 €, se répartissant en 5.000.001 € d'émission et 999.999 € de cession.

A l'issue de l'augmentation de capital, la valeur nominale des actions sera portée, par incorporation de la prime d'émission, de 0,0086 € à 0,40 €.

Le capital social sera ainsi porté à 5.096.321 €, divisé en 12.866.667 actions de 0,40 € de valeur nominale.

Etablissement en charge du service des titres : Natixis

Code ISIN : BE094662094

Mnémonique : ALBIL

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PROCEDURE DE L'OPERATION DE PLACEMENT RESERVEE A DES INVESTISSEURS QUALIFIES ET DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE RENTABILWEB..... | 2 |
| <i>La liste de ces investisseurs qualifiés est établie par le décret n° 2006 - 557 du 16 mai 2006</i> | 2 |
| 1 PERSONNES RESPONSABLES..... | 8 |
| 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE | 8 |
| 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE..... | 8 |
| 1.3 POLITIQUE D'INFORMATION..... | 8 |
| 2 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES..... | 10 |
| 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES..... | 10 |
| 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS | 10 |
| 2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES | 10 |
| 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES..... | 11 |
| 4 FACTEURS DE RISQUE..... | 12 |
| 4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE..... | 12 |
| 4.1.1 <i>Risques liés au marché</i> | 12 |
| 4.1.2 <i>Risques liés à l'exploitation</i> | 13 |
| 4.1.3 <i>Risques liés aux actifs</i> | 16 |
| 4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE..... | 16 |
| 4.3 RISQUES JURIDIQUES | 18 |
| 4.3.1 <i>Faits exceptionnels et litiges</i> | 18 |
| 4.3.2 <i>Droits de propriété intellectuelle</i> | 19 |
| 4.4 RISQUES DE MARCHÉ..... | 19 |
| 4.4.1 <i>Risques de taux de change</i> | 19 |
| 4.4.2 <i>Risques de liquidité</i> | 19 |
| 4.4.3 <i>Risques de taux d'intérêt</i> | 19 |
| 4.4.4 <i>Risques sur actions</i> | 20 |
| 4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES..... | 20 |
| 4.5.1 <i>Garanties particulières souscrites par Rentabiliweb</i> | 20 |
| 4.5.2 <i>Contrôle interne</i> | 20 |
| 5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR..... | 21 |
| 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE | 21 |
| 5.1.1 <i>Dénomination sociale</i> | 21 |
| 5.1.2 <i>Registre du commerce et des sociétés</i> | 21 |
| 5.1.3 <i>Date de constitution et durée de la Société</i> | 21 |
| 5.1.4 <i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i> | 21 |
| 5.1.5 <i>Historique de la Société et opérations d'apports</i> | 22 |
| 5.2 INVESTISSEMENTS | 23 |
| 5.2.1 <i>Investissements réalisées</i> | 23 |
| 5.2.2 <i>Investissements en cours</i> | 24 |
| 5.2.3 <i>Principaux investissements à venir et pour lesquels la société a pris des engagements fermes</i> | 24 |
| 6. APERCU DES ACTIVITES..... | 25 |
| 6.1 PRINCIPALES ACTIVITES | 25 |
| 6.1.1 <i>Présentation et historique de la société</i> | 25 |
| 6.1.2 <i>L'activité de Rentabiliweb</i> | 26 |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 6.1.3. Présentation des produits et services de Rentabiliweb..... | 26 |
| 6.1.4. Zones géographiques couvertes..... | 35 |
| 6.1.5 La clientèle..... | 36 |
| 6.1.6 Présentation du marché de Rentabiliweb..... | 36 |
| 6.1.7 Propriété intellectuelle..... | 39 |
| 7 ORGANIGRAMMES | 40 |
| 7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE | 40 |
| 7.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL | 41 |
| 8 PROPRIETES DES EQUIPEMENTS..... | 42 |
| 9 EXAMEN DE A SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 43 |
| 10. TRESORERIE ET CAPITAUX..... | 44 |
| 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D)..... | 45 |
| 12 INFORMATION SUR LES TENDANCES..... | 46 |
| 12.1. PRINCIPALES TENDANCES..... | 46 |
| 12.2. TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES..... | 47 |
| 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE | 48 |
| 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE..... | 52 |
| 14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE..... | 52 |
| 14.1.1 Conseil d'administration et organes de direction de Rentabiliweb Group..... | 52 |
| 14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants..... | 52 |
| 14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE | 52 |
| 15 REMUNERATION ET AVANTAGES | 53 |
| 15.1 INTERETS ET REMUNERATION | 53 |
| 15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES..... | 53 |
| 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 54 |
| 16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 54 |
| 16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES | 54 |
| 16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 54 |
| 16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 54 |
| 17 SALARIES | 56 |
| 17.1 RESSOURCES HUMAINES..... | 56 |
| 18 ACTIONNAIRES..... | 59 |
| 18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE | 59 |
| 18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE..... | 59 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE | 59 |
| 18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE | 59 |
| 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES..... | 60 |
| 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR..... | 61 |
| 20.1 COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2005 | 61 |
| 20.2 COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31.12.2005 ET PROFORMA AU 31.12.2004 | 61 |
| 20.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2005 | 61 |
| 20.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX | 61 |
| 20.5 ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 61 |
| 20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES..... | 61 |
| 20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE | 62 |
| 20.8 ABSENCE DE CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2006..... | 62 |
| 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES..... | 63 |
| 21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL..... | 63 |
| 21.1.1 Montant du capital..... | 63 |
| 21.1.2 Titres non représentatifs du capital..... | 63 |
| 21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote..... | 63 |
| 21.1.4 Autres titres donnant accès au capital..... | 63 |
| 21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis..... | 63 |
| 21.1.6 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices..... | 63 |
| 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS..... | 65 |
| 21.2.1 Objet social..... | 65 |
| 21.2.2 Forme des actions..... | 65 |
| 21.2.3 Modifications du capital et des droits attachés aux actions..... | 66 |
| 21.2.4 Franchissement de seuils statutaires..... | 66 |
| 21.2.5 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction..... | 66 |
| 21.2.6 Assemblées générales..... | 70 |
| 21.2.7 Informations sur certaines dispositions du droit des sociétés belge | 72 |
| 21.2.8 Conventions d'actionnaires..... | 72 |
| 22 CONTRATS IMPORTANTS | 73 |
| 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | 74 |
| 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC..... | 75 |
| 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS..... | 76 |
| 26 ANNEXES..... | 77 |
| ANNEXE 1 : COMPTES SOCIAUX 2005 | 77 |
| ANNEXE 2 : COMPTES CONSOLIDES 2005 | 91 |
| COMPTE RENDU DE MISSION..... | 91 |
| I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION..... | 95 |
| II - REGLES D'EVALUATION DES POSTES DE BILAN..... | 96 |
| III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT | 97 |
| ANNEXE 3 : COMPTES CONSOLIDES 2004 | 101 |
| COMPTE RENDU DE MISSION..... | 101 |

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| <i>RENTABILIWEB GROUP SA</i> | 101 |
| <i>AVERTISSEMENT</i> | 101 |
| <i>I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION</i> | 105 |
| <i>II - REGLES D'EVALUATION DES POSTES DE BILAN</i> | 106 |
| <i>III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT</i> | 107 |
| ANNEXE 4 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE..... | 110 |
| ANNEXE 5 : COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS AU 30.06.2006..... | 112 |
| ANNEXE 6 : COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30.06.2006..... | 119 |
| <i>COMPTE RENDU DE MISSION</i> | 119 |
| <i>I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION</i> | 123 |
| <i>II - REGLES D'EVALUATION DES POSTES DE BILAN</i> | 125 |
| <i>III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT</i> | 126 |
| ANNEXE 7 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2005..... | 129 |
| ANNEXE 8 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2005..... | 133 |
| ANNEXE 9 : RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES PREVISIONS 2006..... | 136 |
| ANNEXE 10: ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX 2005 DE LA FILIALE RENTABILIWEB EUROPE..... | 139 |
| ANNEXE 11: SCHEMAS DES FLUX..... | 140 |
| ANNEXE 12: KBIS DE RENTABILIWEB GROUP..... | 141 |
| ANNEXE 13: STATUTS DE LA SOCIETE RENTABILIWEB GROUP..... | 144 |
| ANNEXE 14: LEXIQUE..... | 161 |

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Jean-Baptiste Descroix-Vernier

Président Directeur Général

Adresse: Rentabiliweb Group - Woluwe-Saint-Pierre (1150 Bruxelles) – Bovenberg 124 - Belgique

Site Internet: <http://www.rentabiliweb.com>

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

A ma connaissance et après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, les données du présent document sont conformes à la réalité.

Il comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives financières de la société.

Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le commissaire aux comptes de la société a établi et m'a remis une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir mis en œuvre sa norme professionnelle relative à la vérification du prospectus, comportant une lecture d'ensemble du document et ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentés dans ce prospectus.

Fait à Bruxelles,

Monsieur Jean-Baptiste Descroix-Vernier

Président du Conseil d'Administration de Rentabiliweb Group

1.3 POLITIQUE D'INFORMATION

Le responsable de l'information financière est Mr Jean-Baptiste Descroix-Vernier, Rentabiliweb Group Woluwe-Saint-Pierre (1150 Bruxelles) – Bovenberg 124 – Belgique.

Au-delà des obligations d'information prévues par le règlement d'Alternext, la société prévoit de communiquer ses chiffres d'affaires trimestriels.

De plus, la société prend ses dispositions pour présenter ses comptes au 31 décembre 2006 aux normes IFRS.

Impact du passage aux normes IFRS pour Rentabiliweb Group

L'impact sera positif, en effet :

L'écart de première consolidation qui s'élève à 30 K€ est amorti sur trois ans.

La norme IFRS 3 nous permet de définir l'écart de consolidation comme un goodwill.

Lequel goodwill n'est pas amorti ou déprécié ; dès lors il y aura reprise des amortissements pratiqués même si le montant cumulé représente 30 K€ c'est-à-dire un montant quasiment non significatif.

L'impact sera donc de + 30 K€ sur le résultat consolidé

En contrepartie de cette absence de dépréciation ou d'amortissement, nous effectuerons un test annuel d'Impairment qui sont soumis à l'appréciation de nos commissaires aux comptes (Français et Belges), afin de démontrer que le goodwill est bien identifié, et qu'il représente une réelle valeur.

1. PERSONNES RESPONSABLES

En effet RENTABILIWEB EUROPE a dégagé au 31 décembre 2005, en social 10 191 K€ de chiffre d'affaires et 526 K€ de marge opérationnelle, il nous paraît donc aisé de démontrer que cette valeur ne nécessite aucune dépréciation.

La société RENTABILIWEB EUROPE n'a pas d'intensité capitalistique liée à des besoins d'investissements qui nécessiteraient une approche par composants au sens des normes IFRS, les impacts IFRS s'en trouvent réduits.

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Mr Jean-François NOBELS, représentant de la SCCRL DUPONT, KOEVOETS & Cie.

Date de nomination : 08 mai 2006.

Mr Pascal Levieux, Directeur Associé de la société BDO Marque Gendrot.

Date de nomination : 11 mai 2006

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Néant.

2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Aucune mention à ce titre.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le périmètre de la consolidation est le suivant :

La SA RENTABILWEB GROUP domiciliée en Belgique consolide sa filiale,

La SARL RENTABILWEB EUROPE domiciliée à Lyon, en France, qu'elle détient à hauteur de 23 999 parts sur les 24 000 qui composent son capital.

Compte tenu de cette répartition, la notion d'intérêts minoritaires a été écartée car non significative.

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières, en normes françaises, de l'ensemble consolidé, pour les exercices 2005 et 2004.

Pour l'exercice 2003, les chiffres expriment les seules valeurs de la société RENTABILWEB EUROPE.

| En K€ | 31 décembre 2005 | 31 décembre 2004 | 31 décembre 2003 |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 10 191 | 2 495 | 359 |
| EBE | 741 | 109 | 10 |
| Résultat d'exploitation | 510 | 107 | 5 |
| Résultat courant consolidé | 524 | 105 | 5 |
| Résultat net consolidé | 333 | 77 | -4 |
| Capitaux propres consolidés | 419 | 86 | 9 |
| Trésorerie nette consolidée | 806 | 194 | 5 |

4.1 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 Risques liés au marché

- Risques liés à l'environnement économique

L'environnement économique peut sembler favorable à Rentabiliweb tant au niveau interne qu'externe.

L'environnement économique externe est en pleine croissance avec le développement des marchés internet et téléphonie mobile. Cette progression concerne tous les pays industrialisés. La position de Rentabiliweb est forte et bien inscrite dans la croissance du secteur. Cette position pourrait être affaiblie par l'arrivée d'une importante société mondiale sur le même secteur, bénéficiant d'un très fort impact auprès du grand public, les sociétés de ce type sont Google, American on Line, Microsoft etc...

Dans un pareil cas, Rentabiliweb devrait appliquer la même stratégie que la société a appliqué avec Paypal, c'est-à-dire éviter la confrontation concurrentielle au profit d'une compatibilité synergique.

L'environnement économique interne est très sain: La société n'a aucun endettement et des charges très maîtrisées, (voir Chapitre 10 Trésorerie et Capitaux) et son bilan – fait exceptionnel – ne comporte aucun amortissement. Cet environnement économique interne est le fruit de la gestion atypique et structurée de son dirigeant, Jean-Baptiste Descroix-Vernier, depuis sa création. La stabilité de la Direction et sa maîtrise financière historiques permettent d'être sereins sur la poursuite de cette politique économique, voir néanmoins plus bas «4-dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés».

- Risques liés à l'environnement concurrentiel

Rentabiliweb est en concurrence avec différentes sociétés de micropaiement en France et sur les marchés Anglo-Saxons.

Rentabiliweb n'a aucun concurrent sur les marchés de l'Est et Asiatiques et bénéficie pour son implantation dans ces territoires, d'une prime «au premier», importante.

Le marché Français connaît deux opérateurs majeurs dans les systèmes de micropaiement multimédia: Rentabiliweb est l'un de ces deux opérateurs. Il sera difficile à un troisième opérateur de s'implanter sur ce marché, l'importance et la notoriété des deux leaders sur internet étant bien assise. Plusieurs entreprises de grande renommée ont déjà essayé et ont capitulé à l'issue du premier exercice.

Rentabiliweb dispose de nombreux atouts pour conserver sa position sur les marchés francophones et prendre des parts de marché à son concurrent. En ce qui concerne les marchés Anglo-Saxons, Rentabiliweb a fait le choix de rendre sa plateforme compatible avec les systèmes de paiement existants ce qui amoindrit le risque concurrentiel et augmente le potentiel de diffusion de la plateforme de la société. A titre d'exemple, Rentabiliweb intègre les solutions Internet+ de France Télécom ou encore Paypal du groupe Ebay.

Dans le cas où un géant du multimédia, comme évoqué au point précédent, viendrait à se lancer sur le marché de Rentabiliweb, la société opterait pour la même stratégie. Le risque que ce nouveau concurrent mondial refuse existe mais il serait alors marginalisé vis-à-vis de plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs des services Rentabiliweb et de plusieurs millions d'utilisateurs des services «compatibles Rentabiliweb».

- Dépendance vis-à-vis des clients

Rentabiliweb a un système de fonctionnement très particulier qui fait que ses clients sont en réalité ses fournisseurs de contenus. Le webmaster utilisateur de la plateforme Rentabiliweb dépend souvent entièrement des systèmes de la société pour générer son chiffre d'affaires. Globalement, Rentabiliweb maîtrise sa dépendance vis-à-vis de ses affiliés, le flux financier étant inversé.

Le taux de «fidélité clientèle» enregistré par Rentabiliweb est exceptionnel et dépasse les 90 %.

4. FACTEURS DE RISQUE

Aucun client ne représente individuellement une part significative du chiffre d'affaires de Rentabiliweb. Il est précisé plus bas que le BFR de Rentabiliweb est extrêmement positif.

La position de Rentabiliweb tend à se renforcer de mois en mois avec l'acquisition de nouveaux affiliés professionnels. Le premier affilié représente environ 13 % du chiffre d'affaires et les 5 premiers affiliés environ 30 %.

Le premier affilié du groupe Rentabiliweb est une société internationale de jeux payants. Néanmoins, la part qu'il représente dans le chiffre d'affaire du groupe s'amenuise chaque année, alors que le CA généré par le client augmente.

Cela signifie que Rentabiliweb accroît sa clientèle, et notamment sa part de gros affiliés de façon régulière, et que la proportion de chacun dans le CA global tend à s'amenuiser.

Notre objectif depuis le lancement de Rentabiliweb, est de nous adresser en priorité aux sites à forte audience et générateur de trafic. Ces sites constituent de surcroît une clientèle stable et de référence.

Parmi les affiliés les plus générateurs de CA actuellement au sein du groupe Rentabiliweb, on peut citer les sociétés suivantes : Misscara, Geidex, Motion twin, Prizee, Boosterblog, BJnet, Virtual games, LLA, Dreamcentury etc...

Comme toute société, Rentabiliweb court le risque de perdre ses meilleurs clients ce qui nuirait à son chiffre d'affaires et à ses prévisions.

Ce risque est cependant pondéré par le taux de «fidélité clientèle» évoqué ci-dessus, par le fait que Rentabiliweb entretient une relation très transparente et privilégiée avec l'ensemble de ses clients importants, et enfin par le fait que ses 5 plus gros clients sont arrivés comme utilisateurs de la plateforme Rentabiliweb après avoir testé la plupart des autres solutions existantes sur le marché.

- **Dépendance vis-à-vis des fournisseurs**

Rentabiliweb n'utilise que deux fournisseurs et est propriétaire du reste de sa chaîne de production.

Les fournisseurs utilisés sont nécessaires techniquement, il s'agit des opérateurs Télécoms et d'un centre serveur. Rentabiliweb dispose d'un fournisseur centre serveur stable, filiale du groupe 9Cegetel, et sélectionne les opérateurs avec lesquels la société va travailler, d'année en année, en renégociant ses contrats.

L'importance du chiffre d'affaires multimédia généré par Rentabiliweb fait de la société un client sollicité par les centres serveurs et les opérateurs. Aucune tendance ne laisse à prévoir que Rentabiliweb pourrait être dans l'avenir fragilisée vis-à-vis de ses fournisseurs.

4.1.2 Risques liés à l'exploitation

- **Risques liés à la qualité des prestations et aux sous-traitants**

Rentabiliweb maîtrise sa chaîne de production et n'utilise pas de sous-traitants. L'ensemble des systèmes sont programmés et maintenus en interne par les salariés du groupe.

- **Risques liés aux coûts et à la disponibilité de couvertures d'assurances appropriées**

Rentabiliweb a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés.

Compte tenu du fait que l'essentiel du chiffre d'affaires de la société provient directement des opérateurs télécoms, aucun contrat d'assurance-crédit n'a été souscrit

- **Risques relatifs à l'exploitation de logiciels**

Rentabiliweb a mis en place une politique de protection de l'ensemble de ses logiciels. Les sources sont régulièrement déposées auprès d'un huissier de justice afin de garantir l'entreprise en cas de contrefaçon. Les logiciels exploités par Rentabiliweb sont entièrement programmés en interne par des équipes internationales, maîtrisant parfaitement la sécurité des réseaux.

Tous les logiciels du groupe Rentabiliweb sont protégés via deux prestataires spécialisés, localisés en France :

4. FACTEURS DE RISQUE

La SCP d'huissiers de Justice FRADIN, FRADIN et ASSOCIES à Lyon, procède régulièrement aux dépôts des sources et à des constats. En ce qui concerne la protection de logiciels, il s'agit de la méthode la plus sûre juridiquement parlant, le dépôt des sources auprès de l'APP n'ayant pas d'autorité judiciaire supérieure.

De même, le cabinet GERMAIN MAUREAU, spécialisé dans la protection intellectuelle, procède au dépôt des marques du groupe au niveau nationale et procède aux extensions internationales.

Le budget annuel de protection des sources des logiciels et des marques est négligeable (2000 euros en moyenne).

Le risque existant est le détournement ou la contrefaçon de l'un des logiciels développés par Rentabiliweb. Dans une telle situation, la société a pour politique de saisir la justice dans les meilleurs délais. Il existe actuellement un risque de contrefaçon de deux de ses logiciels les plus à la pointe de l'innovation : la plateforme de paiement dans sa multiplicité et ergonomie, et le GROOM logiciel de liaison Chat + Jeux + relais multimédia (TV, radio, sms etc...).

- Risques liés au stock

Rentabiliweb exploite des activités de services et d'édition de softwares, il n'y aucune avance de trésorerie destinée à approvisionner un stock.

- Risques liés à l'activité internet

La prestation de services de la société est dispensée essentiellement sur internet et sur téléphonie mobile. La croissance exponentielle de ces deux marchés et l'activité spécifique de Rentabiliweb, permettent d'envisager l'avenir sereinement.

L'ensemble des infrastructures techniques Web appartiennent à Rentabiliweb, elles ont été montées et paramétrées par des salariés internes ce qui assure à la société la maîtrise complète de son édition de services multimédia. Néanmoins, on ne peut exclure qu'un nouvel éclatement de la bulle internet ne nuirait pas à son développement et à ses prévisions financières.

- Risques liés au renouvellement des contrats de partenariat

Partenariats commerciaux

Rentabiliweb dispose de quelques partenaires commerciaux. Il s'agit pour la plupart de sociétés éditrices d'un système de paiement avec lequel la plateforme Rentabiliweb est compatible, un partenariat est ainsi conclu avec Internet+ (filiale de France Télécom) pour vendre des codes Rentabiliweb débités directement sur la facture téléphonique ou du FAI, ou encore Ticket surf, qui permet la vente de codes Rentabiliweb sur cartes prépayées disponibles chez les buralistes.

En ce qui concerne la plupart des contrats de partenariats commerciaux, le risque lié au renouvellement existe mais il est faible car les contractants ont des concurrents sur le marché qui souhaiteraient vivement travailler avec Rentabiliweb depuis longtemps. En revanche, lorsque le système du partenaire qui a été intégré à la plateforme Rentabiliweb est exclusif ou monopolistique (Paypal, Internet+), la rupture du contrat de partenariat serait plus pénalisante pour la société. Le renouvellement des contrats est enfermé dans des clauses écrites et Rentabiliweb respecte scrupuleusement les conditions déontologiques de ses partenaires ce qui limite le risque lié au renouvellement.

Rentabiliweb n'est pas dépendant de ses partenaires commerciaux puisque le groupe édite et créé déjà ses propres systèmes de micropaiement (audiotel, SMS+ , carte bancaire etc). Le choix des partenaires commerciaux est très sélectif et se porte toujours sur les sociétés qui possède une exclusivité ou une avance technologique majeure dans leur secteur.

A titre d'exemple, Rentabiliweb a choisi le système de micropaiement de France Télécom (Internet+ / WHA) car il s'agit d'une solution globale permettant d'accéder à la majeure partie des fournisseurs d'accès internet (Wanadoo, 9Cegetel, Club Internet...).

Rentabiliweb est régulièrement sollicité par des sociétés qui souhaitent proposer leur propre solution aux affiliés du groupe. La politique définie par la Direction de Rentabiliweb est de ne pas multiplier les offres en y intégrant des microsystèmes non standards. En effet, il n'est pas apparu opportun de déstabiliser l'internaute ni de se décrédibiliser avec des sociétés n'ayant aucune solidité financière et dont le business model ne nous semble pas viable.

4. FACTEURS DE RISQUE

Dans l'avenir, Rentabiliweb n'envisage donc pas de multiplier davantage les partenariats sauf exceptions (FREE, société Iliad ou Googlepay par exemple qui pourraient proposer leur système de paiement dans le panel Rentabiliweb.

La part de chiffre d'affaires réalisée au moyen de partenariats avec des entreprises tiers est inférieur à 15 %.

Partenariats non commerciaux (partenariats gratuits, échange de bannières, sponsoring etc...).

Rentabiliweb utilise très peu de contrats de partenariats non commerciaux. La politique de l'entreprise est la monétisation systématique de l'audience et des services. Il n'y a aucun risque lié au renouvellement ou non des contrats de partenariat non commerciaux, compte tenu de la faiblesse du nombre de ces derniers.

- Risques liés à la capacité d'adaptation de la société à une forte croissance

La société connaît depuis sa création une croissance exponentielle accompagnée d'une marge elle-même en progression constante. L'augmentation de la demande sur les deux marchés de Rentabiliweb (la monétisation de l'audience et la création de logiciels ludiques) a entraîné la société dans des investissements techniques et humains nécessaires. Ces investissements ont été gérés en 2004 et payés cash.

Pour faire face à sa forte croissance, Rentabiliweb doit investir sur deux pôles de développement :

- La croissance de Rentabiliweb passe par son développement international notamment son implantation directe sur les marchés Anglo-Saxons et le renforcement de ses services fournis en Europe de l'Est et en Asie.

- Elle passe aussi désormais par l'édition directe et mondiale de ses propres logiciels, c'est-à-dire notamment par le lancement et la promotion de plusieurs sites en Russie, en Chine et aux Etats-Unis.

Si la société devait se trouver dans une situation de forte croissance ingérable, cela entraînerait inmanquablement une détérioration de son activité.

- Risques liés aux innovations technologiques

La société bénéficie d'une très importante avance technologique sur ses secteurs d'activité, notamment grâce à ses principes de recrutement.

Rentabiliweb est l'entreprise qui a le plus innové au cours des trois dernières années dans le domaine du E-Commerce et des micros transactions, le catalogue de services de la société propose plus d'une douzaine de monétisation contre moins de 5 chez son principal concurrent.

Rentabiliweb travaille en permanence sur des laboratoires de programmation et dispose d'une stratégie de lancements de services précise pour les 24 prochains mois. Il s'agit de produits et services hautement technologiques et innovants, destinés à répondre à une forte demande des marchés internet et mobiles internationaux.

Il existe des risques inhérents à ces innovations technologiques et Rentabiliweb doit y faire face au quotidien. Il s'agit notamment des risques de piratage informatique, de transmission de virus, de «chevaux de troie», ou de tentatives de détournement de la technologie au profit d'une contrefaçon. La société a mis en place un système permettant un maximum de sécurité dans la limite des possibilités réalisables. Les sauvegardes de l'ensemble des laboratoires technologiques sont effectuées toutes les six heures sur des unités de sauvegarde non reliées à internet. Les logiciels les plus sujets à ces tentatives de détournement ou d'intrusion sont la plateforme de paiement et le GROOM (logiciel de rencontres, discussion, jeux et de diffusion multimédia programmé par Rentabiliweb, cf lexique en annexe).

La plateforme de paiement a été ultra sécurisée ce qui n'est pas possible pour le Groom compte tenu de ses ouvertures multimédias multiples.

La politique de protection adoptée par la société pour le Groom a donc été la sécurisation « maximum possible » et «l'enregistrement et l'archivage complets » ce qui permet en cas d'intrusion ou de contrefaçon de saisir la justice dans de bonnes conditions.

Enfin, les parties les plus stratégiques du GROOM ont été cryptées et protégées de la même manière que la plateforme de paiement.

4. FACTEURS DE RISQUE

- Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Les différences mensuelles de chiffre d'affaires sont peu significatives car l'activité de Rentabiliweb est de fournir des services à des secteurs thématiques très variés.

L'activité des affiliés de Rentabiliweb est lissée sur l'année. La société est notamment présente sur le secteur du jeu, lequel ne connaît pratiquement pas de différences mensuelles d'activité.

Avec plusieurs milliers d'affiliés actifs dans tous les secteurs présents sur téléphonie mobile et internet, Rentabiliweb bénéficie d'une régularité mensuelle de son chiffre d'affaires. Il y a donc très peu de risques liés à la saisonnalité.

4.1.3 Risques liés aux actifs

- Risques liés à la non-réalisation de projets d'investissement menés par la Société

Sans objet.

- Risques liés à l'estimation de la valeur des actifs

Sans objet.

- Risques liés à la réglementation applicable

Rentabiliweb propose une plateforme de services dont certains pourraient être assimilés à des services simples de paiement. Rentabiliweb s'est prémunie de ce risque en effectuant une prestation réellement globale et conforme aux textes réglementaires en matière de services.

Néanmoins, il est potentiellement possible que Rentabiliweb soit inquiétée et ait un jour à se justifier sur la qualité et la globalité du service que la société propose, afin de ne pas être assimilée à un agrégateur (prestataire de services de paiement en contravention avec la loi bancaire Française).

Le groupe Rentabiliweb est soumis aux textes communautaires et à la loi de l'état de Belgique. Sa plus importante filiale Rentabiliweb Europe est une société Française soumise à la loi Française. Aucune évolution réglementaire prévisible n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de l'entreprise dans les deux pays sus mentionnés.

Le cadre juridique global d'exploitation est celui de la vente de services en ligne.

- Risques environnementaux et liés à la santé (amiante, légionellose, installations classées)

Sans objet.

4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE

- Risques liés aux accords conclus

Rentabiliweb est tributaire de deux contrats :

- les contrats signés avec ses opérateurs télécoms et sms allouant à la société des numéros pour éditer ses services
- et les contrats d'hébergement des services audiotel souscrits auprès d'un centre serveur d'hébergement spécialisé.

En cas de rupture de l'un ou de l'autre de ces contrats, Rentabiliweb devra trouver un remplaçant au prestataire défaillant. Afin de se prémunir de ce risque, Rentabiliweb a mis en place des solutions alternatives qui pourraient éventuellement venir en secours si le centre serveur devait faillir ou si le contrat était dénoncé.

4. FACTEURS DE RISQUE

De plus, Rentabiliweb a essayé de garantir ce risque en ne travaillant qu'avec des sociétés leaders sur leur marché ou appartenant à des groupes dont la stabilité financière et commerciale est reconnue. Ainsi, les contrats d'hébergement sont depuis plusieurs années signés avec le groupe Jet Multimédia (Oxone Technologies), société cotée en Bourse (Eurolist compartiment B) et elle-même filiale du groupe 9Cegetel.

Les contrats signés avec les opérateurs le sont avec France Télécom ou 9Cegetel principalement. Le plus gros risque contractuel ne porte pas sur les contrats signés avec les opérateurs mais sur le maintien des conditions d'hébergement favorablement négociées par Rentabiliweb avec le groupe Jet Multimédia. Dans le cas où cette relation viendrait à faillir, Rentabiliweb dispose de deux solutions confidentielles de secours aux mêmes conditions et d'une troisième qui serait de lancer son propre centre serveur destiné à héberger ses seuls services. Le coût d'une telle solution a déjà été évalué par Rentabiliweb et représente moins de 450 000 euros.

S'agissant des contrats noués avec les affiliés Rentabiliweb : ces contrats sont à durée indéterminée et peuvent être résiliés à tout moment de part et d'autre, sans préavis ni motif à invoquer. Rentabiliweb a volontairement choisi ce process afin de faciliter l'arrivée de nouveaux clients mais aussi pour pouvoir se libérer de tout compte client qui devrait pour une raison ou pour une autre, être supprimé.

La qualité de service et le caractère élevé des reversements ont assis la réputation du groupe Rentabiliweb depuis plusieurs années, ce qui lui a permis de réduire à son minimum le nombre d'affiliés VIP ayant quitté la plateforme (moins de 10 en 5 ans).

En ce qui concerne les contrats liant Rentabiliweb à ses fournisseurs (par exemple, les contrats audiotel), ils sont très stables. Rentabiliweb travaille essentiellement et depuis plusieurs années, avec les mêmes fournisseurs.

Ces contrats sont très souples pour le groupe Rentabiliweb et lui permette de changer d'opérateur à tout moment, alors que l'opérateur lui-même ne peut les résilier sans motif spécifique prévu par la loi. Les contrats audiotel sont en effet des contrats règlementés qui protègent l'éditeur et l'utilisateur final et qui sont placés sous la surveillance d'un organisme d'Etat paritaire : Le CTA (Conseil Supérieur de la Télématicque Anonyme). Cet organisme dépend lui-même de l'ART (Autorité de Régulation des Télécoms), qui édicte les réglementations en la matière.

- Risques de conflits d'intérêts

Sans objet.

- Absence d'historique des activités

Sans objet.

- Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés

Le succès de Rentabiliweb repose sur une équipe soudée, ayant déjà l'habitude du travail international en commun. L'ensemble du groupe a été fondé par Jean-Baptiste Descroix-Vernier, il en est aujourd'hui le Président et il le restera à l'issue de l'admission aux négociations des titres de la société sur Alternext.

Il est assisté de Corinne Chatal et de Sébastien Boin, un conseil d'Administration lui-même épaulé par des districts managers présents dans tous les lieux d'implantation du groupe.

D'un point de vue fonctionnel, si la société venait à perdre les services de Jean-Baptiste Descroix-Vernier ou de l'un des membres de son Conseil d'Administration, la majorité des collaborateurs clés pourrait assurer la pérennité du groupe sans difficultés.

Une politique de fidélisation des collaborateurs clés a été mise en place par la société. L'ensemble des collaborateurs clés bénéficient d'une base fixe de salaires très basse (voir comptes détaillés) et de versements de primes qui peuvent aller jusqu'au décuplement de leur base de salaire. Les augmentations sont bi annuelles et entièrement indexées, de même que les primes, sur les résultats de la société.

Les collaborateurs clés sont de plus minoritairement actionnaires de l'entreprise.

Néanmoins, le succès de la société est notamment lié à la personnalité et aux orientations stratégiques prises par son Président. Rentabiliweb ne peut garantir que son départ ou indisponibilité n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée de Mr Descroix-Vernier pourrait avoir un effet négatif

4. FACTEURS DE RISQUE

sur la stratégie du groupe, son image et ses résultats financiers, ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement.

- **Dépendance à l'égard des principaux actionnaires**

L'actionnariat avant l'opération d'admission des titres sur le marché Alternext est le suivant :

| | |
|--|--------|
| Détention par la société GOLDEN GLAOUIS INVEST | 76.16% |
| Détention par la société OVIR SPRL. | 8.93% |
| Détention par Corinne CHATAL | 8.66% |
| Détention par Jean-Baptiste DESCROIX-VERNIER | 5.54% |
| Détention par les salariés | 0.71% |

L'actionnariat avant l'opération d'admission des titres sur le marché Alternext est essentiellement détenue par la société Golden Glaouis Invest (plus de 75 %), et à raison d'un peu moins de 10 % le groupe est détenu par la société Ovir Sprl.

Golden Glaouis Invest est une société anonyme Belge, société financière dont le capital appartient à Monsieur Jean-Baptiste Descroix-Vernier qui en assure aussi la direction. Il s'agit d'une société purement financière dont l'unique objet est la détention de titres d'entreprises cotées ou non.

Ovir Sprl est également une société financière de droit Belge dont le capital et la direction sont entre les mains de Monsieur Sébastien Boin, administrateur du Groupe Rentabiliweb, et dirigeant de la partie Asie.

La dernière détention d'actions significative appartient à Mlle Corinne Chatal, dirigeante de Rentabiliweb Europe et vice présidente du Groupe.

- **Effet des acquisitions ou investissements**

Une opération d'augmentation de capital a eu lieu le 29 mai 2006, aux fins d'établir les participations des salariés au capital de l'entreprise.

Dans le cadre de son développement, Rentabiliweb pourrait être amenée à procéder dans l'avenir à des acquisitions qui pourraient influencer sur les résultats de la société et sur son actualité financière. A ce jour, aucune discussion significative n'a été entamée et aucune opération n'a été arrêtée.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

4.3.1 Faits exceptionnels et litiges

Rentabiliweb ne fait l'objet d'aucune attaque en justice et n'est inquiétée dans aucune affaire civile, commerciale ou pénale.

En revanche, Rentabiliweb a initié quelques instances en justice pour protéger ses intérêts et ses marques.

- Un procès récemment initié contre France Télécom pour concurrence déloyale via l'une de ses filiales. Ce procès est entre les mains d'un cabinet spécialisé en la matière : le cabinet Olivier Iteanu SA à Paris.

L'instance en est à son stade initial, les demandes de Rentabiliweb n'ont pas été chiffrées et, il est vraisemblable qu'une expertise intervienne dans ce but au cours des deux prochaines années.

- Un procès engagé en 2003 contre les sociétés Google et Tel4money pour détournement de marque et contrefaçon. Rentabiliweb a en effet assigné Google, aux côtés de très nombreuses autres sociétés notoires pour l'utilisation malsaine qui est faite du système Google Adwords. Plusieurs condamnations sont déjà intervenues en la matière

4. FACTEURS DE RISQUE

systématiquement contre Google (ainsi les sociétés Louis Vuitton, Gucci, Hermès, Bourse des Vols, etc ont engagé le même type de procès contre Google).

Ce sont les deux seules instances dans lesquelles Rentabiliweb est demanderesse, et aucune de ces deux instances n'est de nature à avoir une incidence significative et négative sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine de Rentabiliweb.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de Rentabiliweb.

4.3.2 Droits de propriété intellectuelle

Rentabiliweb est très attachée à la protection de ses droits de propriété intellectuelle, compte tenu de l'importante avance technologique dont la société dispose en matière de softwares pour téléphonie mobile et internet.

Les systèmes programmés par Rentabiliweb font l'objet de protections conformes aux dispositions légales de chaque pays. A la connaissance de la société, il n'existe aucun risque de contestations de droits de propriété intellectuels détenus.

4.4 RISQUES DE MARCHE

4.4.1 Risques de taux de change

Actuellement, la facturation et les encaissements sont à 98.5 % en euros donc le risque de change est quasi nul. Néanmoins la société prévoyant un développement important à l'international, de plus en plus de facturations seront rédigées en US\$ dollars.

4.4.2 Risques de liquidité

Rentabiliweb dispose au 31 mars 2006 d'une trésorerie positive entièrement disponible de **1 141 191 euros**. Le risque de liquidités est très faible compte tenu de cette trésorerie disponible à l'heure actuelle mais la forte croissance de Rentabiliweb et ses ambitions internationales vont générer une forte demande de liquidités lors des deux prochains exercices.

C'est pour faire face à cette croissance et à ce risque de liquidités, que Rentabiliweb a choisi de procéder à l'opération d'introduction de ses titres sur Alternext uniquement sur augmentation de capital.

4.4.3 Risques de taux d'intérêt

La société ne présente aucun découvert bancaire sur aucun de ses comptes et n'a jamais utilisé cette facilité auprès des établissements de crédits. Le seul découvert bancaire enregistré sur l'ensemble du groupe est de moins de 10 000 euros en 2004 sur l'un des comptes de la filiale Française suite à une erreur humaine d'un virement mal effectué de 70 000 euros.

Rentabiliweb n'a contracté aucun emprunt et n'a à ce jour aucune dette ni amortissement, et n'utilise jamais par principe le découvert bancaire.

Comme énoncé plus haut, le montant de la trésorerie disponible au 1^{er} avril 2006, était de 1 141 191 euros, intégralement disponible et liquide sur ses comptes.

La société a recours pour une partie de son activité, à l'escompte, il s'agit du seul secteur sur lequel le risque de variabilité des taux d'intérêts doit être pris en compte.

La société Rentabiliweb Group bénéficie par sa filiale Rentabiliweb Europe d'une trésorerie confortable, construite exclusivement par sa rentabilité.

4. FACTEURS DE RISQUE

Les perspectives confortées de rentabilité du groupe vont lui permettre rapidement de ne plus avoir recours à un escompte accordé en contre partie d'un paiement plus rapide de certains de nos clients.

En effet, dégager de la trésorerie en contre partie d'un escompte accordé alors que les rendements de placements sont faibles ou inexistants, n'est pas la politique définie par la direction. La stratégie du groupe s'oriente vers le lancement de produits ou services tels que toox.com pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge immédiatement encaissés, génèrent un besoin de fond de roulement négatif.

En exercice plein de 12 mois, l'impact de l'escompte que Rentabiliweb intègre en minoration de la marge peut actuellement atteindre 100 K€.

Pour les mêmes motifs que précédemment exposés, une remontée des taux n'affecterait pas les résultats du groupe.

4.4.4 Risques sur actions

La trésorerie de Rentabiliweb est partiellement placée sur les marchés financiers. En aucun cas, cette trésorerie n'est placée sur les marchés actions et les seules actions que la société détient directement ou indirectement sont celles de ses propres filiales. La trésorerie de l'entreprise est stockée en SICAV monétaires avec garantie de capital auprès de la banque Monte Paschi.

4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

4.5.1 Garanties particulières souscrites par Rentabiliweb

La société a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Multisiques.

4.5.2 Contrôle interne

Voici le rapport du Président sur le contrôle interne :

Le groupe Rentabiliweb est un groupe très structuré avec des process très établis entre ses salariés et ses équipes. Le contrôle interne et l'évaluation des risques de toutes natures sont effectués en premier lieu par le Conseil d'Administration très actif et très présent dans l'entreprise. Le Conseil se réunit de façon formelle une fois par mois et, est organisé en « comités de travail », quasiment tous les jours.

L'ensemble des risques est évalué, les décisions sont débattues et les solutions apportées.

Lorsque le risque porte sur un problème comptable ou financier, le conseil fait alors intervenir le professionnel spécialisé dans la conférence (les conseils de Rentabiliweb se tiennent tous en vidéo conférence).

Au quotidien, les stratégies sont arrêtées pour chaque cas problématique et l'équipe prend ensuite le relais pour leur mise en place avec une obligation de reporting.

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est **RENTABILIWEB GROUP**.

5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

Sous le N° d'entreprise en droit Belge : 0878.265.120.

« L'Extrait intégral des données d'une entreprise personne morale » équivalent Belge du Kbis Français, figure en Annexe du présent document.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

Holding financière, la société a été créée le 26 décembre 2005 pour une durée indéterminée .

Sa filiale la SARL RENTABILIWEB EUROPE est la société historique du groupe, elle a été créée le 3 septembre 2002, le premier bilan a été édité à la date du 31 décembre 2002.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de Rentabiliweb Group est situé à Woluwe-Saint-Pierre (1150 Bruxelles) – Bovenberg 124 – Belgique - il s'agit d'une société Anonyme, les législations Belges et Européennes sont applicables.

5.1.5 Historique de la Société et opérations d'apports



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Rentabiliweb est créée en 2001 par Jean-Baptiste Descroix-Vernier, en France à Lyon. La structuration du groupe a eu lieu courant 2005 afin d'assurer à Rentabiliweb une structure juridique, un organigramme juridique fiable, transparent et efficace.

L'ensemble des apports de titres à la holding a été réalisé fin 2005, la holding détient à ce jour environ 100 % de ses filiales.

L'ensemble des apports de titres à la holding a été réalisé fin 2005.

La holding détient à ce jour 23 999 titres sur les 24 000 qui composent le capital de la filiale Rentabiliweb Europe.

Rentabiliweb Agency est un bureau secondaire de Rentabiliweb Europe. Il est basé à Novosibirsk en Sibérie Russe et dispose d'un second bureau à Irkutsk (Sibérie Orientale Russe).

Rentabiliweb Romania est une filiale détenue à 100 % basée à Bucarest, créée en milieu d'année 2006.

Aucun investissement lourd n'est à prévoir, le coût de fonctionnement mensuel de la filiale se situe en deça de 3000 euros, aucun investissement exceptionnel n'est à prévoir au cours des deux prochaines années. Les services distribués sont pratiquement les mêmes qu'en France, l'infrastructure technique utilisée est souchée sur Rentabiliweb Europe et donc localisée et gérée en France. Cette filiale n'emploie que des salariés commerciaux et administratifs.

R-publishing est une filiale basée à Bruxelles détenue à hauteur de 99 % par Rentabiliweb Group et 1 % par la société financières Golden Glaouis Invest.

Il s'agit d'une filiale d'édition directe, la seule que le groupe possède. Dans la mouvance de l'internet mondial, Rentabiliweb souhaite créer et générer sa propre audience (la plupart de ses concurrents ont racheté des sociétés dans ce sens ; pour exemple, Hi média, qui a racheté la société Odyssee Interactive, editrice du site jeuxvideo.com ou encore Adverline, qui a racheté societe.com à Iliad.

Les perspectives de CA de cette filiale sont très encourageantes, mais incertaines à l'heure qu'il est, car l'entité est extrêmement récente. Rentabiliweb établira un plan prévisionnel précis lorsqu'elle aura quelques mois de recul sur le CA.

Ce que l'on peut d'ores et déjà dire, c'est que la marge dans ce type d'activité (l'édition directe) sera supérieure à 50 % du CA. Les charges sont en effet fixes (surtout des serveurs informatiques et des logiciels à maintenir) et augmentent peu, même si le CA augmente beaucoup.

Information complémentaire : Le bureau Russe de Rentabiliweb Europe basée à Novosibirsk est une pure entité de programmation. Le groupe Rentabiliweb « commande » les développements dont il a besoin, que ce soit sur la partie micropaiement ou édition (facturation des affiliés, contrôle de gestion, sécurité des transactions, chartes graphiques, newsletters et autre visuel marketing, etc).

Avant son intégration dans le groupe, ce bureau était un sous traitant. Rentabiliweb a donc racheté ce maillon situé en amont de sa chaîne de production, ce qui lui permet d'être complètement indépendant et réactif par rapport à l'évolution du marché.

Le groupe Rentabiliweb a opté pour le statut de « bureau secondaire » afin que les comptes soient publiés aux normes Européennes, et non aux normes Russes, ce qui aurait été le cas s'il s'était agit d'une filiale.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1. Investissements réalisées

Rentabiliweb a du récemment réaliser des investissements techniques et humains notamment l'embauche de trois salariés supplémentaires et la location auprès des sociétés Eiole / Redbus de plusieurs serveurs. Rentabiliweb doit de plus régulièrement acheter des serveurs afin de faire face à l'augmentation de l'utilisation de sa plateforme.

Les embauches effectuées représentent pour la société un coût mensuel et additionnel de moins de 10 000 euros toutes charges comprises, les investissements serveurs locatifs représentent un coût mensuel de moins de 5 000 euro ht, enfin, la fréquence d'achats de serveurs et autres matériels représente un coût linéaire de moins de 5 000 euro par mois.

5.2.2. Investissements en cours

Il existe deux pôles d'investissement importants pour Rentabiliweb sur lesquels plusieurs opérations sont déjà en cours notamment en termes de distribution ou de conception logicielle.

- le lancement d'un pôle international d'édition permettant de mettre en avant sur des sites directement édités par Rentabiliweb l'ensemble des technologies du groupe.
- l'accélération du développement international de Rentabiliweb avec notamment le financement de la prise de parts de marchés sur le secteur Anglo-Saxon.

5.2.3. Principaux investissements à venir et pour lesquels la société a pris des engagements fermes

Structurellement, la société bénéficie d'une très bonne qualité d'investissement pour un montant financier très faible. En effet, Rentabiliweb possède déjà ses infrastructures de développement et fait fabriquer l'ensemble de ses projets au sein même du groupe, grâce au bureau secondaire de Rentabiliweb Europe en Sibérie Russe.

Néanmoins comme dans toute activité B to B et grand public, l'investissement principal pour le développement de Rentabiliweb sur certains marchés, sera marketing.

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements fermes à ce jour.

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Rentabiliweb conçoit et fournit tous les services permettant à un site de gagner de l'argent avec son audience.

Rentabiliweb offre aux webmasters tous les outils nécessaires à la rentabilisation de leur site.

Ainsi, micro paiement par carte bancaire, audiotel, abonnements ou SMS sont adaptés sur mesure aux divers impératifs des clients, de manière à générer efficacement le maximum de profits.

Par ailleurs, Rentabiliweb a développé depuis l'origine des produits exclusifs, parmi lesquels le paiement par Audiotex, un système hautement sécurisé et anonyme, qui place l'entreprise comme le principal acteur du marché en matière de rentabilisation des sites francophones.

Fort de ses technologies en matière de services, Rentabiliweb a développé un pôle publishing notamment dans le secteur du jeu online et sur téléphonie mobile.

6.1.1. Présentation et historique de la société

En 2001, la plateforme Rentabiliweb est créée à Lyon, en France, par Jean-Baptiste Descroix-Vernier en plein cœur de l'éclatement de la bulle internet. Avec le lancement des premiers services de micropaiement par Audiotel, l'entreprise entame une forte croissance.

Dès l'année suivante, les premiers services SMS+, pionniers sur le secteur sont lancés tandis qu'un centre de gestion pour les reversements des affiliés est installé en région lyonnaise (France). Viennent ensuite la mise en place des services d'applications professionnelles SMS+, puis les premiers contenus rémunérés (SMS Vote, SMSchat etc).

Le réseau d'affiliés s'accroît considérablement en 2004, année au cours de laquelle Rentabiliweb devient une référence parmi les fournisseurs de services sur le net.

Au cours de cette même période, Rentabiliweb élargi sa toile avec la reprise de Webytel, 3ème réseau de Micropaiement français, de Misterloto (plus de 80 000 joueurs) qui devient www.fastloto.com et enfin de Sibtek, une web agency basée à Irkoutsk en Sibérie Russe.

Par ailleurs, un partenariat avec France Telecom est signé, il inaugure l'intégration des systèmes WHA-Internet+ dans les packs de paiement Rentabiliweb.

Enfin la plateforme publicitaire 128b.com – 0instant.com dédiée aux professionnels du net est mise sur orbite.

2005 est l'année du lancement de Paynext, plateforme internationale de services destinée aux pays anglophones (marchés: Angleterre, Etats-Unis, Australie, Irlande...) ainsi que de la création de Rentabiliweb Agency, agence de développement de logiciels basée en Sibérie Russe et dirigée par Sébastien Boin.

Le début de l'année 2006 a déjà vu le lancement de 0instant.com, premier site de mise aux enchères d'espaces publicitaires online et les mois à venir devraient voir la concrétisation de nombreux autres projets.

La vocation de Rentabiliweb est de fournir des services toujours plus automatisés et fiables afin d'en réduire le coût pour l'utilisateur.

Rentabiliweb couvre toutes les activités permettant de gagner de l'argent sur le net. En plus de la mise en vente des produits et services des sites et d'une offre de systèmes de paiement complète et efficace, Rentabiliweb propose à ses affiliés plusieurs services rémunérateurs. Ainsi, la régie publicitaire classique ou bien, plus original, la mise aux enchères des invendus ou encore les jeux Audiotel-SMS clés en main.

En ce qui concerne la répartition du chiffre d'affaires par activité, la plus grande partie de celui-ci est générée par les activités de services.



internet
PLUS



6. APERCU DES ACTIVITES

L'édition directe est plus un élément de génération de marge que de chiffre d'affaires pour le groupe Rentabiliweb. L'ambition de Rentabiliweb sur le secteur de l'édition directe de contenus gratuits, est un élément potentiellement générateur de marge mais faiblement de chiffre d'affaires.

Dans le secteur des services, Rentabiliweb génère plus de 80 % du chiffre d'affaires sur son activité de sécurisation et de vente de services en ligne (il s'agit de ce que le grand public appelle, le micropaiement).

6.1.2. L'activité de Rentabiliweb

Rentabiliweb monétise l'audience des sites internet.

Le métier de Rentabiliweb consiste à fournir à un site internet un catalogue de services complets destiné à lui faire gagner de l'argent avec son audience.

Plusieurs services sont ainsi proposés, les uns apportent des revenus financiers externes aux webmasters (exemple : jeux clés en main, système de votes par sms, régie publicitaire etc), et les autres lui permettent de monnayer et de distribuer ses services grâce aux outils de E-commerce et de micropaiement.

A l'image de ces sociétés qui fournissaient des pelles et des pioches aux chercheurs pendant la ruée vers l'or, Rentabiliweb alimente les webmasters en services destinés à leur assurer un véritable business model.

6.1.3. Présentation des produits et services de Rentabiliweb

La plateforme de paiement la plus complète

Rentabiliweb propose à l'internaute toute une gamme de paiements différents. Certains sont exclusifs et ont été programmés à 100 % par les équipes de développement de la société, d'autres sont des standards du paiement mondial avec lesquels la plateforme Rentabiliweb est compatible et partenaire.

Le client final trouve ainsi systématiquement le système de paiement qui lui est le plus adapté, ce qui permet d'augmenter considérablement le chiffre d'affaires du site qui utilise la plateforme Rentabiliweb.

Les systèmes de paiements exclusifs Rentabiliweb

L'Audiotel est l'un des systèmes exclusifs qui ont fait connaître Rentabiliweb, ce système de paiement entièrement sécurisé et anonyme permet à l'internaute d'acquérir des services de faibles montants.

Dans le même ordre d'idée, Rentabiliweb a développé depuis plusieurs années en partenariat avec les opérateurs Télécom de plus de 35 pays, des systèmes de paiements par SMS.

Un exemple:

Prenons l'exemple d'un site internet qui utilise la plateforme Rentabiliweb. Ce site dispose de systèmes de paiement qui lui permettent de rentabiliser son audience et qu'il ne retrouve chez aucun autre fournisseur.

Le site internet qui offre son contenu en vente aux internautes grâce à Rentabiliweb, bénéficie en effet de systèmes exclusifs de monétisation.

Les deux principaux sont l'audiotel et le SMS premium qui servent à Rentabiliweb pour délivrer des codes d'accès à des contenus payants.

Prenons l'exemple du site www.diffusez.com: Il propose aux professionnels de diffuser un communiqué de presse par email ou par fax à près de 1000 Rédactions dont les plus importantes parmi les médias francophones (TF1, M6, Google news, le Figaro, Libération, le Monde, etc). www.diffusez.com propose plusieurs formules d'abonnement pour payer son



6. APERCU DES ACTIVITES

service. L'une de ces formules est destinée à l'acquisition de clientèle ou aux petits budgets. Il s'agit de la formule « micro » qui coûte 7 euros. Le micropaiement s'est donc avéré particulièrement adapté à cette formule.

Grâce à Rentabiliweb, www.diffusez.com peut proposer sa formule «micro» payable par de multiples systèmes de paiement, en ayant une garantie de reversement et de sérieux, et une seule inscription auprès d'un seul prestataire.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Yoann Robic, le dirigeant des sites www.diffusez.com et www.zescoop.com. A 29 ans, il a déjà un parcours impressionnant : Journaliste en agence de presse à Paris, spécialiste du multimédia et de l'Internet, ancien journaliste à Ouest-France puis du Groupe La Dépêche du Midi (service économie). Yoann Robic est également Fondateur de plusieurs sites Internet dont Zescoop.com, spécialisé sur l'actualité du web et travaille actuellement sur un projet de portail d'informations francophones sur l'Asie.

Voici son témoignage sur Rentabiliweb : «J'ai découvert les services de Rentabiliweb dès 2002. Très vite, j'ai intégré leurs solutions de micropaiement sur plusieurs de mes sites dont Zescoop.com d'abord (afin d'y gérer des espaces publicitaires en ligne notamment). Grâce à une équipe technique toujours disponible et à des services toujours très simples d'utilisation, j'ai vite compris que Rentabiliweb allait devenir l'acteur incontournable des solutions de micropaiement en ligne. Et je n'ai pas été déçu. Ils m'ont toujours proposé de nouveaux services rémunérateurs et innovants. La communauté des webmasters ne s'y est pas trompée, d'autant que leurs versements sont supérieurs à ceux de leurs concurrents !»



Obtention des codes d'accès:



Choisissez votre mode de paiement puis suivez les instructions



Les systèmes de paiement standards

L'ensemble des systèmes Rentabiliweb ont été programmés dans la plus grande sécurité notamment au niveau de la partie transaction, et dans un souci permanent de compatibilité totale avec les systèmes de paiements existants.

Cette stratégie a permis à Rentabiliweb de nouer de nombreux partenariats, bancaires ou autres, pour proposer des systèmes parfaitement fiables lors des achats par CB ou bien pour intégrer des modes de paiement plus modernes (MoneyBooker, Paynova, Egold, Paypal, Internet+ ou MaLigne de France Télécom, les cartes prépayées TicketSurf, etc.).

6. APERCU DES ACTIVITES

Voici l'exemple d'un formulaire Rentabiliweb comprenant un large panel de moyens de paiement, avec notamment des systèmes de paiement qui n'ont pas été développés par la société et un exemple de tous les moyens de paiement internationaux fournis par Rentabiliweb :

Une régie, une plateforme de mise aux enchères publicitaires, des services automatisés et générateurs de profits

Rentabiliweb fournit des services toujours plus automatisés et toujours plus rentables pour ses affiliés. Une seule inscription à la plateforme et un règlement mensuel quel que soit les services que vous utilisez... Rentabiliweb s'est imposé comme le

partenaire unique de très nombreux sites.

Aujourd'hui, Rentabiliweb couvre toutes les activités permettant de gagner de l'argent sur le net après la mise en vente des produits et services des sites, et une offre de système de paiement complète et efficace, Rentabiliweb propose à ses affiliés plusieurs services rémunérateurs, du plus classique comme la régie au plus original avec la vente aux enchères d'espaces pub.

Le fort développement de la centrale publicitaire online

Avec un nombre d'affiliés de plusieurs milliers de sites professionnels et semi-professionnels qui utilisent ses services, Rentabiliweb ne pouvait négliger le secteur de la publicité online.



128b.com: la régie haut de gamme destinée aux professionnels. Une régie aux aspects de centrale publicitaire qui dessert plus de 15 régies sur internet et les fournit en annonceurs. 128b.com fondée par Rentabiliweb fin 2004 alimente aussi plusieurs sites importants membres du réseau Rentabiliweb en publicités payantes.

Un exemple concret:

Hiwit.org est un affilié de longue date de Rentabiliweb. Son activité consiste à fournir des services clés en mains aux webmasters sur internet (hébergement de sites, outils de référencement et de statistiques, scripts pour tracer son audience, forums, affiliation etc).

Le site Hiwit.org utilise les services de la régie de Rentabiliweb. Il est aussi client du micropaiement ce qui lui permet de concentrer ses fournisseurs en un seul et d'avoir une garantie mensuelle de paiement.

Hiwit.org n'a eu qu'à installer trois simples lignes de « scripts » sur ses pages, l'opération s'effectue en quelques secondes, et grâce à ceci l'ensemble des Annonceurs de la régie 128b.com de Rentabiliweb sont affichés sur son site.

«Des reversements optimums et une présence du personnel quasi permanente sont les atouts majeurs de ce partenaire. Rentabiliweb est un interlocuteur et un conseiller de tous les jours. La qualité des prestations et des services est irréprochable» explique Michael Polovina, dirigeant de Hiwit.org.

VOTRE IMAGE EST LE REFLET
128b
DE NOTRE PROFESSIONNALISME

Admin

Consulter les news
Campagnes
Editeurs
Webmasters
Type de bannière
Catégories sites
Sites
Langage
HP manager
Waiting list
Validation lists
Statistiques
Billing
Logout

Selectionner une page: 1

Tous: ALL Depuis: Jusqu'à (inclus): Afficher

| Nom | Début | Fin | From Annonceur € | CA gagné € | Affichages | Clics | Double clics | Vitesses uniques | Inscriptions | CA des ventes | Rates et Tax | Statistiques détaillées |
|---------------|------------|------------|------------------|------------|------------|-------|--------------|------------------|--------------|---------------|--------------|-------------------------|
| Quid/Annonces | 02-03-2006 | 01-04-2006 | 24.43 | 19.54 | 48850 | 55 | 55 | 19890 | 0 | 40.00 | 0.11259 | US\$ Ecas |
| AlloPAY | 06-03-2006 | 05-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |
| elix | 07-03-2006 | 06-04-2006 | 22.02 | 0.00 | 6 | 13 | 13 | 1 | 9 | 40.00 | 216.66667 | US\$ Ecas |
| Quid/Annonces | 09-03-2006 | 07-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |
| Quid/Annonces | 03-03-2006 | 04-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |
| test_1 | 09-03-2006 | 08-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |
| test_1 | 09-03-2006 | 04-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |
| test_1 | 09-03-2006 | 04-04-2006 | 0.00 | 0.00 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40.00 | 0.00000 | US\$ Ecas |

Services Tutoriaux Editeurs Scripts Download

Forum 42 Connexion

Alors, ça TooX???

HIWIT.ORG le site dédié aux services webmaster.

Les Services: Top-Liste (Classement de site), Hi-pub (Echange de bannières), Compte Live, 22 autres services...

Les plus de webmaster: Les Tutoriaux, Les Editeurs, Les scripts, Trouver Script

Forum: Forums d'entraide et de discussions entre webmaster, Pages parti d'une communauté active et dynamique.

Tchat du site (connecté): Les derniers Messages: Underground-Projet, Hiwip info, du 02, Hiwip avec la news beta, Re: AlloPAY, Echange de bannières, faites un effort, Adresses

Gagner de l'argent: Devenir annonceur, Inscription, Abilation, Inscription

Marchés: Excluz Top Annonce (2 mois offerts)

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Oinstant.com: les espaces publicitaires du réseau Rentabiliweb mis aux enchères!

Tout les sites internet sont confrontés au problème des invendus des espaces publicitaires ou à la faiblesse du nombre d'annonceurs online, afin d'ouvrir le marché de la publicité à des campagnes dont le coût moyen est inférieur à 1 000 euros, Rentabiliweb a lancé fin 2005 Oinstant.com, une salle des ventes automatisée mettant aux enchères les espaces publicitaires. Oinstant.com a aussi ouvert le marché de l'affichage publicitaire sur internet aux semi-professionnels et aux artisans, voire même aux particuliers, leur permettant aussi par exemple d'acheter aux enchères pour des sommes modiques un bandeau publicitaire pointant sur leur curriculum vitae et s'affichant sur des centaines de sites.

The screenshot shows the Oinstant.com website interface. At the top, there are navigation tabs: "présentation", "démonstration", "inscription", and "contact". Below these is a large banner with the Oinstant logo and the slogan "ADJUCÉ... VENDU!". To the right of the banner is a login section for "Webmasters / Annonceurs" with fields for "Login" and "Mot de passe", and buttons for "Inscription" and "Valider". Below the banner, there are two small images of people's faces. To the right of these images is a text block describing the platform's features, such as allowing advertisers to create and manage campaigns with flexible pricing and targeting options.

This screenshot shows the "Choix des visuels" (Visual Selection) section of the Oinstant.com website. It includes a dropdown menu for "Moteurs de recherche / Annuaire / Référencement" and a list of banner ad formats: "Bannière 468x60", "Bannière 120x90", "Bannière 120x300", "Bannière 320x600", and "Bannière 468x60". Below the list, there are several lines of small text providing terms and conditions for the advertising spots.



6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Un exemple concret: www.tonclan.com

«J'ai adopté «Oinstant» qui est le pionnier de l'enchère au CPM sur internet. J'en suis très satisfait et je suis sécurisé par la qualité des services et la disponibilité des salariés de Rentabiliweb. Je mise sur les technologies Rentabiliweb pour la mise en œuvre du développement du business model de mes sites : <http://www.dannuaire.com> et <http://www.tonclan.com>» indique Nicolas Tallefourthane dirigeant de Tonclan.com.

Ce site communautaire propose à ses clients de leur réserver à bas prix un nom de domaine, un hébergement etc... Tout ce qu'il faut pour les rendre présents sur internet à moindre coût.

Le site génère beaucoup d'audience non seulement par lui-même, mais aussi par l'intermédiaire des sites dont il offre l'hébergement ou le nom de domaine car la publicité est son mode de rémunération.

Tonclan.com héberge entre 500 et 800 sites ce qui rend son audience trop importante pour être gérée par n'importe quelle régie du web. La seule solution a été pour lui de mettre aux enchères l'ensemble des espaces non vendus aux régies traditionnelles grâce à Oinstant.com, service Rentabiliweb.

Voici une copie d'écran de la page du site www.tonclan.com à 22h30:



L'espace membre Oinstant permet d'afficher tous les formats publicitaires disponibles sur le web. Grâce à l'affichage en temps réel des statistiques sous forme d'histogramme, les professionnels disposent d'un outil fiable et précis sur leur trafic publicitaire:

Des contenus clés en main générateurs de profits Rentabiliweb numéro 1 de la fabrication de jeux multimédias

Les jeux Audiotel clés en main: Rentabiliweb propose à ses affiliés d'installer sur leurs sites ou autres médias (magazines, tracts, radios ect...) des jeux clés en main, de style «instant gagnant ou grattage». Chaque participation au jeu rapporte de l'argent au webmaster. Les jeux SMS clés en main: Dans le même ordre d'idée le webmaster peut installer en quelques secondes des jeux où la participation s'effectue par SMS, choisir ses lots, ses mots clés, etc...

Les marques blanches de jeux multi-joueurs: Rentabiliweb, grâce à sa filiale Russe Rentabiliweb Agency.

dispose d'un outil de fabrication de jeux performant.

Le jumelage des technologies de jeux multi-joueurs, et du paiement permet à Rentabiliweb de fournir clé en main des sites de jeux de tous types (ex: www.defigames.com).

Un exemple concret: Defigames.com

Le dirigeant de ce site, déjà dirigeant d'un très gros site de jeux notoirement connu sur internet, et utilisateur des services de paiement Rentabiliweb, a décidé de lancer une marque blanche des jeux fabriqués par Rentabiliweb.

Il y a ajouté un concept personnel de défis face à l'ordinateur et a demandé à Rentabiliweb de créer l'ensemble de sa plateforme, jeux, interface communautaire et charte graphique.



Rentabiliweb fournisseur de contenus préfabriqués et rémunérateurs

SMSvote: système de vote par SMS. Très prisé l'été pour les élections de Miss, ou par certains sites ou chaînes de télévision dans le cadre de la « télé réalité », les webmasters du net ont découvert de nombreuses applications efficaces et rémunératrices de ce système SMS vote fourni par Rentabiliweb.

Un exemple concret:

En se connectant sur le site <http://www.portugal-tchat.com/miss-portugal-tchat.com/index>, on peut élire les meilleurs profils créés dans l'espace Rencontres.

Il suffit d'envoyer l'un des mots clés suivants (miss1, miss2, miss3, miss4, miss, miss6, miss7, miss8, miss9, miss 10) à un numéro surtaxé : Chacun peut ainsi voter et élire la personne de son choix.

«Grâce au service SMSvote de Rentabiliweb, j'ai pu enfin offrir aux visiteurs de mon site la possibilité de participer à une élection par SMS envoyant pour "LA MISS" de l'année. Je cherchais depuis longtemps ce système à mettre en place. Il est très simple désormais, de pouvoir voter pour une personne, un service, un produit, en passant par le service SMSvote, service que je recommande à tous les professionnels! précise Patrick Noel Goncalves, le responsable du site <http://www.portugal-tchat.com>»

SMSlive: l'interactivité payante avec les internautes. Rentabiliweb offre aux internautes d'un site de pouvoir passer un message ou une dédicace par SMS qui s'affichera sur le site en question.

Non seulement ce service s'installe en quelques secondes, mais il est aussi rémunérateur et augmente considérablement l'interactivité du site avec ses internautes.

Eric Gibout, le dirigeant du site <http://www.zepirates.com> témoigne de l'utilisation de SMSlive «Notre site comptabilise plus de de 337 400 membres. Le service SMSlive offre à cette communauté une interactivité extraordinaire, les gens ont l'impression de pouvoir échanger entre eux sans passer par le site. Grâce à SMSlive, les joueurs peuvent également laisser des messages aux autres internautes : anniversaires, occasions exceptionnelles chacun à ainsi le droit a son petit moment de gloire. Un grand plus pour rentabiliweb!»

Le service SMSlive est visible sur le site <http://www.zepirates.com>

http://www.rentabiliweb.com/Sms_Live.php#

Rentabilicall: la hotline rémunérée à la portée de tous.

Le webmaster dispose en un clic d'un numéro surtaxé lui permettant de créer sa propre hotline, soit en faisant ré-aboutir l'appel surtaxé sur sa ligne, soit d'opter pour une messagerie sur laquelle l'internaute laisse son message vocal. Le message lui est ensuite envoyé par e-mail au format mp3.



6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Prenons un exemple avec le site <http://www.lapetition.com> : ce site est spécialisé dans les pétitions sur internet. Son dirigeant, François Théry indique « Conformément à la loi informatique et libertés, les signataires doivent pouvoir signer les pétitions. Pour authentifier les signatures, une confirmation vocale nous garantit contre tout recours ou contestation sur l'origine d'une signature. Ces confirmations vocales se font par le service Audiotel de RENTABILIWEB qui nous offre toutes les garanties techniques et financières pour continuer à développer ce service. »

Le Responsable des sites internet de Paris-mail association ajoute « Notre site www.ledesignforall propose une aide en ligne à la conception des projets de décoration, bâtiments et mise en conformité. Les consultations se font en partage d'écran pour la partie visuelle et à travers un audiotel pour la partie vocale. Ces consultations vocales s'effectuent par le service Audiotel de RENTABILIWEB. Nous utilisons également les services SMS LIVE, REGIE PUBLICITAIRE, JEU AUDIOTEL et SMS VOTE ».

Logos-sonneries: un grand classique des centres de profits sur internet, ciblant notamment les sites semi professionnels et personnels.

Rentabiliweb fournit des milliers de logos-sonneries que les webmasters peuvent installer et vendre sur leur site en quelques secondes.

Le service logos sonneries est disponible sur <http://www.webocodes.com> un site de jeux sur lequel les utilisateurs peuvent gagner des codes d'accès, des cadeaux et de l'argent. En témoigne Eric Debra, le gérant du site « Nous mettons en jeu un certains nombres de lots que les participants se partagent en fonction de leurs résultats au différents jeux proposés. Le service Logo/Sonneries Rentabiliweb vient en complément des systèmes de micropaiement, il s'agit tout simplement d'un service supplémentaire que nous proposons à nos membres. Les tarifs sont compétitifs, la gamme de choix assez complète et nous permet de rentabiliser encore plus le trafic généré par notre site. »



SMSpost, Rentabilimail: Rentabiliweb a complété son offre par plusieurs micro-services toujours destinés à créer des centres de profits pour ses affiliés. Par exemple Rentabilimail, système d'abonnement payant à une newsletter clé en main ou encore SMS post, formulaire d'envoi de texto rémunéré.

Voici un exemple d'utilisation du service Rentabilimail sur le site <http://www.grandcasting.net/> comme en témoigne Benjamin Bazonet, son webmaster, « Le service de newsletters payantes par "SMS" permet aux inscrits qui sont par exemple dans un cyber-café de recevoir les promotions de notre site sur leurs portable, tout comme la newsletter payante par e-mail qui permet de recevoir toutes nos promotions directement dans sa boîte aux lettres électronique. Je trouve ce service très pratique. »

6.1.4. Zones géographiques couvertes

Rentabiliweb est présent dans toute l'Europe mais aussi dans un grand nombre de pays émergents. Les pays couverts à ce jour sont les suivants : France, DOM-TOM, Belgique, Suisse, Luxembourg, Grande Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Pologne, Canada, Danemark, Finlande, Maroc, Pays Bas, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède, Nouvelle Zélande et Australie.



6. APERCU DES ACTIVITES

La répartition du chiffre d'affaires s'effectue globalement comme suit :

France : 65 %

Belgique : 20%

Suisse : 10%

Reste du monde : 5%

Constatant que 95 % de son chiffre d'affaires est généré dans la zone Européenne Francophone, Rentabiliweb a décidé de mettre en œuvre une stratégie de développement international utilisant comme accélérateur de croissance, les fonds levés sur les marchés financiers.

La société proposera prochainement le Chili, le Mexique, l'Irlande et les Etats-Unis, et forte de ces implantations techniques, elle compte développer ses atouts commerciaux notamment dans les pays de l'Est, la Russie, la Chine et les Etats-Unis.

6.1.5 La clientèle

Nombre de clients

La société a une base de plusieurs milliers de clients stables dont l'activité est pérenne et qui travaillent avec la plateforme fournie par Rentabiliweb depuis plusieurs années.

Un client stable est un client qui utilise les systèmes Rentabiliweb et dont la fidélité est importante. La très grande majorité des clients du groupe Rentabiliweb est stable et notamment les clients VIP (ceux qui influent le plus sur le chiffre d'affaires) car ils recherchent un partenaire fiable techniquement (systèmes qui fonctionnent 24 heures sur 24, sans panne, avec une forte disponibilité du support technique etc), sain financièrement (afin d'être assurés d'être rémunérés en temps et en heure) et disponible.

Ces clients disposent eux-mêmes d'entreprises pérennes souvent anciennes et dont l'activité internet est en expansion.

Rentabiliweb est très présente sur le secteur ludique, sur la téléphonie mobile et internet.

A ses affiliés réguliers s'ajoutent quelques centaines de sites internet opportunistes. La progression de clientèle de Rentabiliweb est très importante et la plateforme enregistre plus de 1000 nouveaux inscrits par mois (de 35 à 50 inscriptions jour, moyenne de janvier à avril 2006).

Nature de la clientèle

L'essentiel des clients est constitué :

- de PME présentes sur internet dans les domaines du service, du conseil ou des bases de données.
- de sociétés Médias (magazines, radios, etc) qui sont en demande permanente de produits générateurs de profits à insérer dans leurs espaces vacants.
- de sociétés organisatrices de jeux et d'évènements qui vont utiliser plus particulièrement les systèmes de votes par sms surtaxés, de dédicaces sms ou de micropaiement dans le cadre de leur activité quotidienne.
- de 20 % de sites semi professionnels ou de très petites entreprises (TPE) qui trouvent dans la plateforme de services Rentabiliweb un outil complet pour monétiser leur audience.

6.1.6 Présentation du marché de Rentabiliweb

Le marché

Le paiement sur internet: Minging the minor

Naguère les chercheurs d'or du Klondike avaient besoin d'outils adaptés, pelles, pioches ou toiles de tentes pour creuser des mines de natures diverses et en extraire les richesses. Aujourd'hui, Rentabiliweb fournit aux pionniers du web les outils de rentabilisation de leurs sites internet, quel que soit leur secteur.



6. APERCU DES ACTIVITES

Le paiement et le jeu : Deux marchés sur lesquels Rentabiliweb a su s'imposer depuis sa création et sur lesquels elle se positionne parmi les leaders français.

Le paiement sur internet: la pioche du chercheur d'or

Le marché du micropaiement sur Internet, qui concerne les transactions de quelques dollars (ou euros), représente pour de nombreux analystes de très fortes perspectives de croissance sur les années à venir.

Il existe une véritable opportunité pour les technologies de paiement alternatives à la carte bancaire présentant des coûts de transactions bas. Des transactions qui concernent aujourd'hui principalement des achats tels que les sonneries pour mobiles, la musique, les jeux, les articles de presse et dont la cible privilégiée est la jeune population (ne possédant pas de carte bancaire pour payer en ligne).

Compte tenu du faible montant des services proposés sur internet, Rentabiliweb a dès l'origine développé ses systèmes de micro-paiement.

Le marché en quelques chiffres

Le E-Commerce en général

Selon une étude effectuée par l'Association pour le Commerce et les Services En Ligne (ACSEL), la croissance du e-commerce est quatre fois supérieure à la croissance de la population internautes : alors que celle-ci passait de 24,8 millions en mai 2005 à 26,5 millions en mai 2006, soit une progression de 7%, dans le même temps, le nombre d'acheteurs en ligne passait de 12,2 millions à 15,6 millions, soit une croissance de 28%. Parmi ceux-ci, la moitié, soit 7,8 millions, a effectué son dernier achat depuis moins d'un mois.

10,1 millions d'internautes, soit près de quatre internautes sur dix, ont l'intention d'effectuer un achat en ligne au cours des six prochains mois, parmi eux, 1,5 million n'ont encore jamais acheté en ligne.

La confiance dans l'achat en ligne n'a cessé de progresser depuis 2001 : 15,4 millions d'internautes, soit 58,1%, déclarent avoir confiance dans le commerce en ligne. Les internautes achètent de plus en plus régulièrement sur internet : par exemple, 52 % d'entre eux ont effectué au moins un achat au mois de septembre 2005.

Cette tendance est confirmée par l'indicateur de confiance qui continue de progresser chez tous les internautes : Plus de 13 millions d'internautes sont confiants dans l'achat en ligne, soit un taux de 55,9 %, en progression de plus de 8,6 % par rapport à l'année précédente.

Audiotel

La France comptait en 2003, plus de 2100 fournisseurs de services audiotel générant plus de 2,6 millions d'appels par jour. Depuis 2003, ces chiffres n'ont fait que progresser notamment dans le secteur du micropaiement.

Au second trimestre 2004, sur 7,2 millions de transactions en ligne effectuées en France plus de 11 % étaient liées au micropaiement (source Journaldunet).

Au niveau mondial, le micropaiement est en pleine croissance, selon une étude publiée par TowerGroup, le chiffre d'affaires issu des micro-paiements effectués sur Internet et sur mobile devrait croître aux Etats-Unis de 23 % par an sur les cinq prochaines années, passant de 2 milliards de dollars en 2003 à 11,5 milliards de dollars en 2009.

L'environnement concurrentiel dans le secteur d'activité de Rentabiliweb est relativement atomisé. Rentabiliweb est le numéro Deux dans le micropaiement, le numéro Un étant la société Hi média (Eurolist compartiment B). Rentabiliweb et son concurrent principal se partagent plus de 80 % du marché Francophone. Les autres acteurs et les nouveaux arrivants ont eu beaucoup de difficultés à asseoir leur crédibilité. Certaines régies publicitaires ont lancé une activité de micropaiement sans incidence aucune sur le chiffre d'affaires de Rentabiliweb (exemple, Adverline sur Alternext).

Il est à noter que plusieurs grands groupes ont essayé de créer une activité de micropaiement mais ont stoppé ou négligé cette activité au bout de quelques mois, ne réussissant pas à s'implanter sur ce marché (exemple : index (ex 123multimedia), ou encore Jet multimédia via sa filiale Mediapiazza, Créanet etc).

SMS

Du côté des SMS Plus, la croissance est encore plus exponentielle. Le chiffre d'affaires est en croissance de 25 % sur 2005, plébiscité notamment par une cible de cyberacheteurs plus jeune

Le trafic des SMS Plus a, augmenté de 66 %. Au total, ce sont 228 millions de messages, surtaxés pour la quasi totalité, qui ont été envoyés, contre 137 millions en 2003. Ce qui place le coût moyen d'un SMS Plus à 59 centimes d'euro (source Journaldunet).

En termes de trafic, le nombre d'envois de SMS surtaxés a bondi de 59 % à 361 millions d'envois en 2005, contre 228 millions en 2004, soit en moyenne de 30,1 millions de SMS surtaxés envoyés par mois.

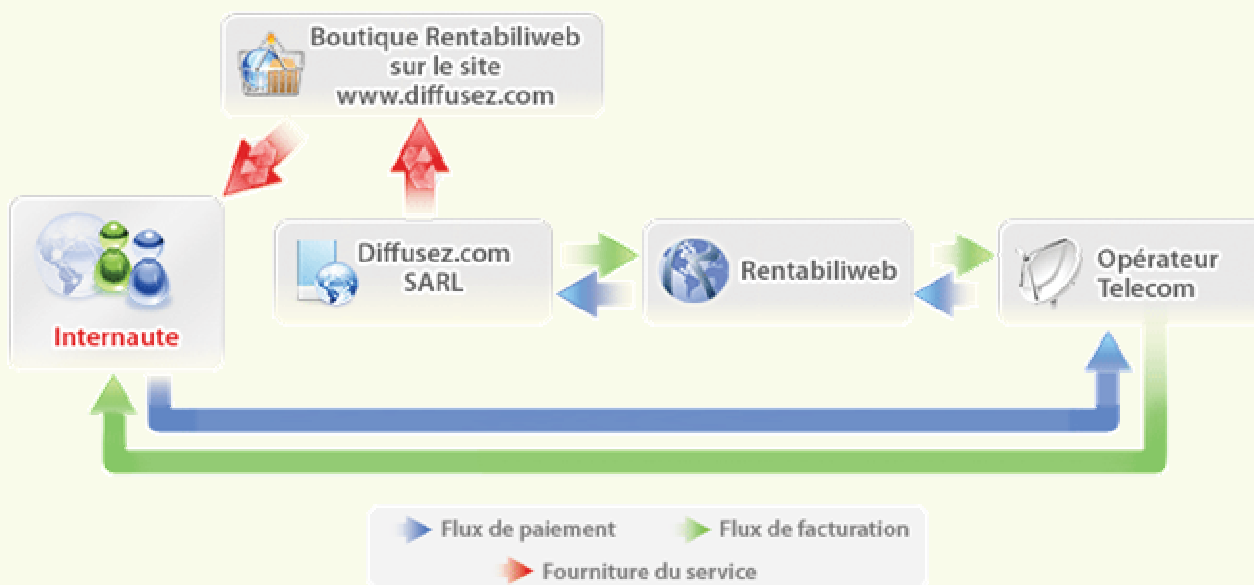
Détail de la génération de 10 euros de chiffre d'affaires et segmentation du paiement sur Internet

Rentabiliweb sélectionne ou démarché un site internet qui possède et fabrique un contenu de bonne qualité.

Prenons un exemple : Une entreprise fourni sur internet, une prestation de routage de communiqués de presse. C'est le cas de l'affilié Rentabiliweb n° 6183 diffusez.com, qui propose à des professionnels d'envoyer un communiqué de presse à plus de 800 journalistes et rédactions Françaises.

L'affilié installe les systèmes de vente, la plateforme, les boutiques etc sur son site. Rentabiliweb met donc en vente au grand public la prestation et le contenu fournis par son affilié. Rentabiliweb gère toute la sécurisation de la transaction, et la fiabilité de la délivrance du service. Dans notre exemple, Diffusez.com propose sa formule « micro » à 7,50 euro. Il permet aux professionnels de souscrire à cette formule au moyen de 2 systèmes de boutiques et de paiement en ligne : 2checkout (carte bancaire) et Rentabiliweb (audiotel et SMS+), voir ici <http://www.diffusez.com/new/formulemicro0.htm>.

La vente de « la formule micro de Diffusez.com » sur les boutiques Rentabiliweb, s'opère de la même manière que la vente d'une bouteille de Coca Cola dans un supermarché. Le client passe à la caisse, et la boutique encaisse le chiffre d'affaires. Rentabiliweb est en fait une très grosse « peut être la plus grosse » boutique de services francophones online. L'un des atouts du groupe Rentabiliweb réside dans le fait que contrairement au supermarché, Rentabiliweb aussi « la caisse enregistreuse », voire la monnaie (le paiement).



Une fois ce chiffre d'affaires généré et encaissé, la prestation est délivrée, puis le mois suivant, le fournisseur du contenus (dans cet exemple, Diffusez.com), est rémunéré pour le contenu vendu. Le supermarché effectue exactement la même opération lorsqu'il va payer à Coca Cola, les centaines de bouteilles vendues. Les affiliés de Rentabiliweb sont comptablement nos fournisseurs (voir lexique).

Rentabiliweb s'acquitte ensuite du coût de la prestation du centre technique d'hébergement, de l'opérateur telecom et bien entendu de la TVA en fonction du pays concerné. Le reste constitue sa marge brute d'exploitation.

6.1.7 Propriété intellectuelle

î Marques:

Rentabiliweb a déposé plusieurs marques :

| Marques | Zone géographique | Numéro | Date de dépôt | Classe des produits et services |
|--------------|------------------------|--------------|---------------|---------------------------------|
| Rentabiliweb | France | 01 3 119 924 | 04.09.2001 | CL09; 35;38;42 |
| Rentabiliweb | France | 05 3 38 7867 | 02.12.2005 | CL36 |
| Toox | France, CE, Etats-Unis | 06 3 430 487 | 26.05.2006 | CL09,35,38,41,42 |
| Groom | France, CE, Etats Unis | 06 3 425 417 | 26.04.2006 | CL09 |

Rentabiliweb n'a pas à ce jour, initié de procédure(s) d'opposition à l'enregistrement de marque(s).

î Brevets ou autres protections intellectuelles:

La société a déposé des codes couleurs et un agencement de sites internet à l'international destiné à être exploité dans le domaine du jeu online.

La société a protégé un catalogue complet de jeux en 3D multijoueurs et en temps réel, online et / ou téléphonie mobile (belote, coinche, échecs, dames, poker, reversi, backgammon, bataille navale, etc).

La société a procédé à la protection de ses technologies logicielles notamment ses systèmes de paiement et le logiciel appelé «GROOM».

î Sites web:

<http://www.rentabiliweb.com>

<http://www.rentabiliweb.be>

<http://www.paynext.com>

<http://www.128b.com>

<http://www.0instant.com>

<http://www.fastloto.com>

<http://www.toox.com>

<http://www.1groom.com>

<http://www.bazarblog.com>

Rentabiliweb possède par ailleurs un parc de 49 noms de domaines thématiques.

La plupart des sites édités sont francophones, cependant Rentabiliweb s'est orientée depuis plusieurs mois vers un développement international et donc en conséquence, la traduction de ses services et de ses sites dans plusieurs langues.

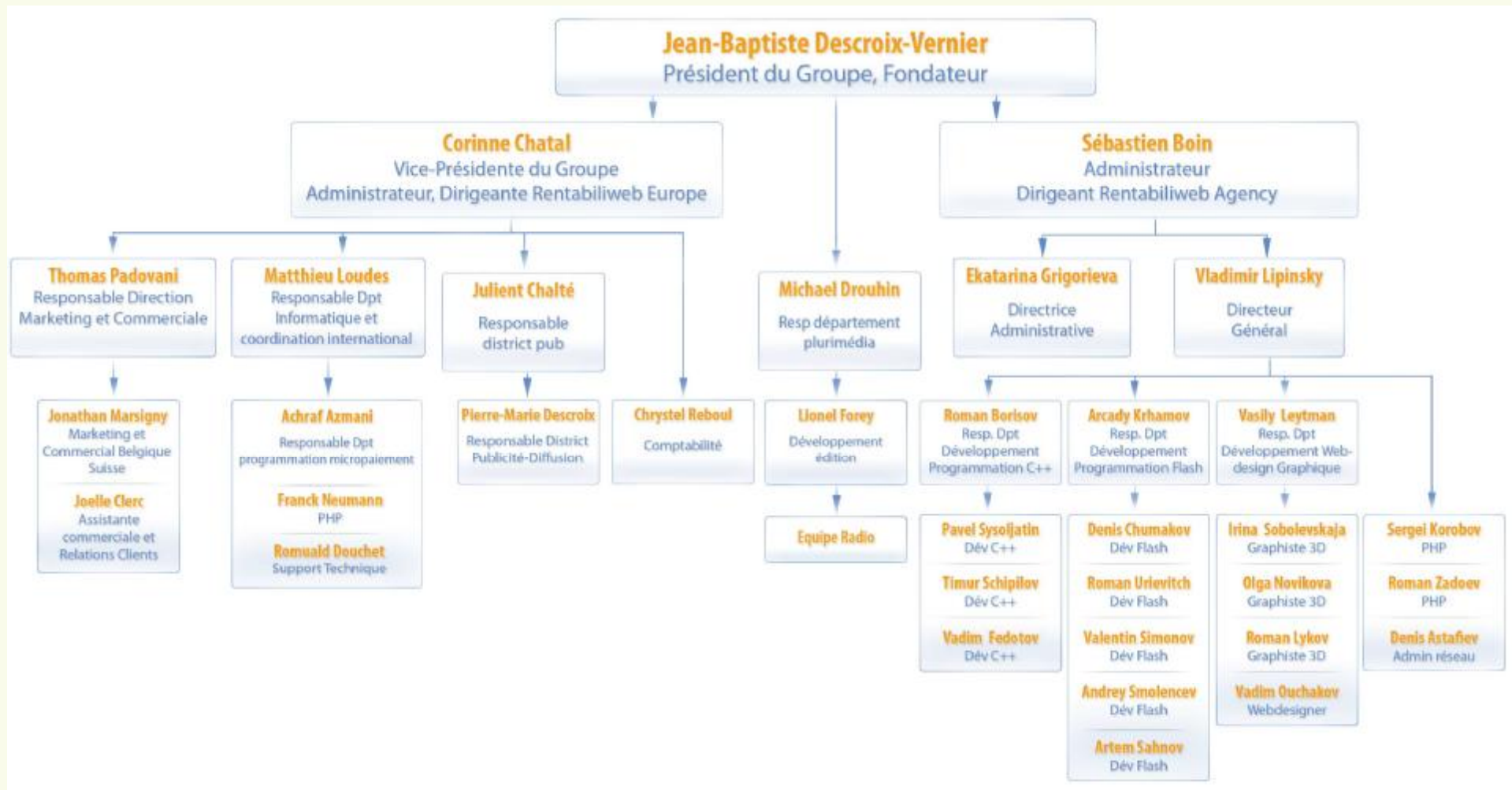
Ainsi, les services de Rentabiliweb existent déjà en version Anglaise ou Roumaine et sont prévus en version Russe et en Chinois.

De même, Toox.com doit être lancé sur plusieurs bassins linguistiques au cours des vingt quatre prochains mois.

7.1. Organigramme juridique



7.2. Organigramme fonctionnel



8. PROPRIETE DES EQUIPEMENTS

Rentabiliweb est propriétaire de l'ensemble de ses serveurs et de son matériel. Seuls quelques serveurs grand public, de produits B to C font l'objet d'une location afin de pouvoir ajuster le parc en fonction de l'audience, avec souplesse.

La société occupe des bureaux qui constituent son siège social elle n'en est pas propriétaire, elle est titulaire d'un contrat de domiciliation.

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES RENTABILWEB GROUP

| Compte de résultats consolidés en Keuros | Exercice clos au 31/12/2005 | Exercice clos au 31/12/2004 | Exercice clos au 31/12/2003 |
|--|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|
| CHIFFRES D'AFFAIRES | 10 191 | 2 495 | 359 |
| Autres produits | 0 | 0 | 0 |
| Coût d'achat des marchandises vendues | -3 | -5 | -3 |
| Achat de matières premières | -127 | -9 | 0 |
| Sous traitance directe | -8 891 | -2 174 | -290 |
| MARGE BRUTE | 1 170 | 307 | 66 |
| Prestations de service | -127 | -146 | -35 |
| Charges de personnel | -266 | -48 | -20 |
| Loyers | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements et provisions | -214 | -2 | -5 |
| Autres charges d'exploitation | -53 | -4 | -1 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION consolidé | 510 | 107 | 5 |
| Charges(produits) financiers | -2 | -9 | 0 |
| Charges(produits) exceptionnels | 16 | 7 | -8 |
| RESULTAT AVANT IMPOTS consolidé | 524 | 105 | -3 |
| Impôts consolidés | -181 | -28 | 0 |
| Amortissement du Good-Will | -10 | | |
| RESULTAT NET consolidé | 333 | 77 | -3 |

Capitaux:

Au 31 décembre 2005, avant répartition des dividendes, les capitaux propres du groupe Rentabiliweb étaient de 419 000 €

Après répartition des dividendes, les capitaux propres étaient de 359 000 €.

Trésorerie:

L'entreprise bénéficie d'une trésorerie positive permanente.

Cette trésorerie est constituée de paiements clients intervenant avant le paiement des fournisseurs. Le fonds de roulement est de 375 000 € au 31 décembre 2005. Il représente environ 11 jours de chiffre d'affaires TTC.

L'entreprise a un cycle d'exploitation qui génère une trésorerie structurellement positive.

Rentabiliweb paie ses fournisseurs de 60 à 90 jours, 30 pour les plus importants et est payée à date fixe (60 ou 90 jours) par les opérateurs Telecom. Rentabiliweb utilise l'escompte, mais peut demander un paiement cash à tout moment à son centre serveur.

Rentabiliweb n'utilise plus ou peu cette facilité depuis 2003, car la prestation « paiement cash » lui reviendrait plus chère que le taux d'escompte négocié avec certains établissements bancaires.

Plus le chiffre d'affaires progresse donc, plus la trésorerie de l'entreprise progresse dans les mêmes proportions.

Récapitulatif :

| | |
|--|-----------|
| Fonds de roulement consolidé au 31 12 2005 | 375 000 € |
| Besoin Négatif en fonds de roulement au 31 12 2005 | 431 000 € |
| D'où trésorerie nette au 31 12 2005 | 806 000 € |

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R&D)

La société au travers de ses équipes de Webmasters et de programmeurs informaticiens est en perpétuelle élaboration de produits et de services nouveaux.

La créativité des équipes constitue une réelle force de développement, que l'on ne peut cependant pas assimiler à de la recherche fondamentale ou appliquée.

Les coûts internes pris en charge par l'exploitation, s'amortissent immédiatement, car ils génèrent rapidement un chiffre d'affaires et une marge bénéficiaire supplémentaire; cela nous permet ainsi de consolider le trafic sur les sites partenaires.

12.1. Principales tendances

↑ Tendances ayant affecté les Ventes :

Comme en témoigne le tableau d'évolution du chiffre d'affaires, nous pouvons affirmer que l'attractivité accompagnée du professionnalisme de l'équipe ont permis de dégager des courbes de croissance exponentielles.

| RENTABILIWEB EUROPE | | | | | |
|--|----------------|------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| Evolution du chiffre d'affaires de l'entreprise depuis sa création | | | | | |
| | Année 2003 | Année 2004 | évolution 2004 / 2003 | Année 2005 | évolution 2005 / 2004 |
| Janvier | 16 166 | 33 914 | 109,78% | 482 137 | 1321,64% |
| Fevrier | 18 442 | 46 621 | 152,80% | 451 798 | 869,09% |
| Mars | 10 915 | 55 232 | 406,02% | 640 959 | 1060,49% |
| Avril | 13 257 | 74 123 | 459,12% | 598 535 | 707,49% |
| Mai | 10 567 | 155 960 | 1375,92% | 668 379 | 328,56% |
| Juin | 20 488 | 163 993 | 700,43% | 722 456 | 340,54% |
| Juillet | 24 766 | 154 363 | 523,29% | 780 337 | 405,52% |
| Aout | 30 182 | 138 166 | 357,78% | 903 549 | 553,96% |
| Septembre | 28 298 | 251 828 | 789,91% | 1 023 245 | 306,33% |
| Octobre | 47 673 | 316 671 | 564,26% | 1 092 273 | 244,92% |
| Novembre | 68 296 | 658 915 | 864,79% | 1 163 273 | 76,54% |
| Decembre | 59 711 | 443 249 | 642,32% | 1 664 597 | 275,54% |
| TOTAL | 348 761 | 2 493 035 | - | 10 191 538 | - |

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

A la date du 30 Juin 2006, notre filiale la société RENTABILWEB EUROPE présente les chiffres clés suivants :

| CHIFFRES CLES AU 30 JUIN 2006 | | |
|---------------------------------------|------------------|---------------|
| SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION | 30 juin 2006 | % |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 7 467 896 | 100,00 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 7 467 896 | 100,00 |
| SOUS TRAITANCE DIRECTE | 6 240 644 | 83,57 |
| MARGE BRUTE GLOBALE | 1 227 252 | 16,43 |
| VALEUR AJOUTEE PRODUITE | 1 096 255 | 14,68 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOIT. | 849 193 | 11,37 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 836 245 | 11,20 |
| RESULTAT COURANT AVANT IS | 796 165 | 10,66 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | 0,00 |
| + RESULTAT avec exceptionnel AVANT IS | | 0,00 |
| - IMPOT SOCIETE & PARTICIPATION | 268 000 | 3,59 |
| RESULTAT NET COMPTABLE | 528 165 | 7,07 |

î Tendances ayant affecté les coûts:

L'activité repose sur la rentabilisation et la sécurisation des sites de nos partenaires ; ceci génère pour le groupe des engagements de coûts de maintenance, et de renforcement de la sécurité, ces coûts demeurent moins que proportionnels au trafic observé et analysé sur nos sites.

î Tendances ayant affecté les prix de vente:

Notre succès repose aussi sur une stabilité des prix que nous pratiquons.

Ceci est un paravent stimulant face à nos concurrents, alors même que nous disposons d'une avance concurrentielle forte sur nos marchés.

12.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives

Notre technologie et notre savoir faire répartis sur la planète, font que nous sommes confiants sur notre capacité à innover, et à étendre notre champ de prospection de clientèle et de marchés captifs.

Nous sommes arc boutés sur la nécessité de la créativité, notre succès nous permet d'attirer des talents et ainsi de travailler sur des produits que nous mettrons sur le marché le moment venu.

De ce fait nos perspectives nous offrent une visibilité certaine, qui ne masquent pas nous le rappelons notre vigilance et notre réactivité concurrentielle.

L'estimation çï-après a été établie par la Direction de l'entreprise et son cabinet d'expertise comptable:

DESCRIPTION DES HYPOTHESES RETENUES PREVISIONS 2006 CHIFFRE D'AFFAIRES

Nous avons retenu un CA en augmentation de 85% ce qui constitue une augmentation très raisonnable compte tenu des taux de progression de l'entreprise au cours des exercices précédents.

Le CA sera constitué à plus de 75% par l'activité «ticketing», c'est à dire le E-commerce de Rentabiliweb et ses systèmes de micropaiement.

Les 25% restant seront répartis entre l'activité «regie publicitaire» de l'entreprise, son laboratoire d'édition publishing, et les autres services clé en mains fournis, tels que les jeux «instant gagnant» ou les «votes par SMS» par exemple, qui génèrent relativement peu de Chiffre d'Affaires mais valorisent la société vis à vis des prestations proposées à ses clients.

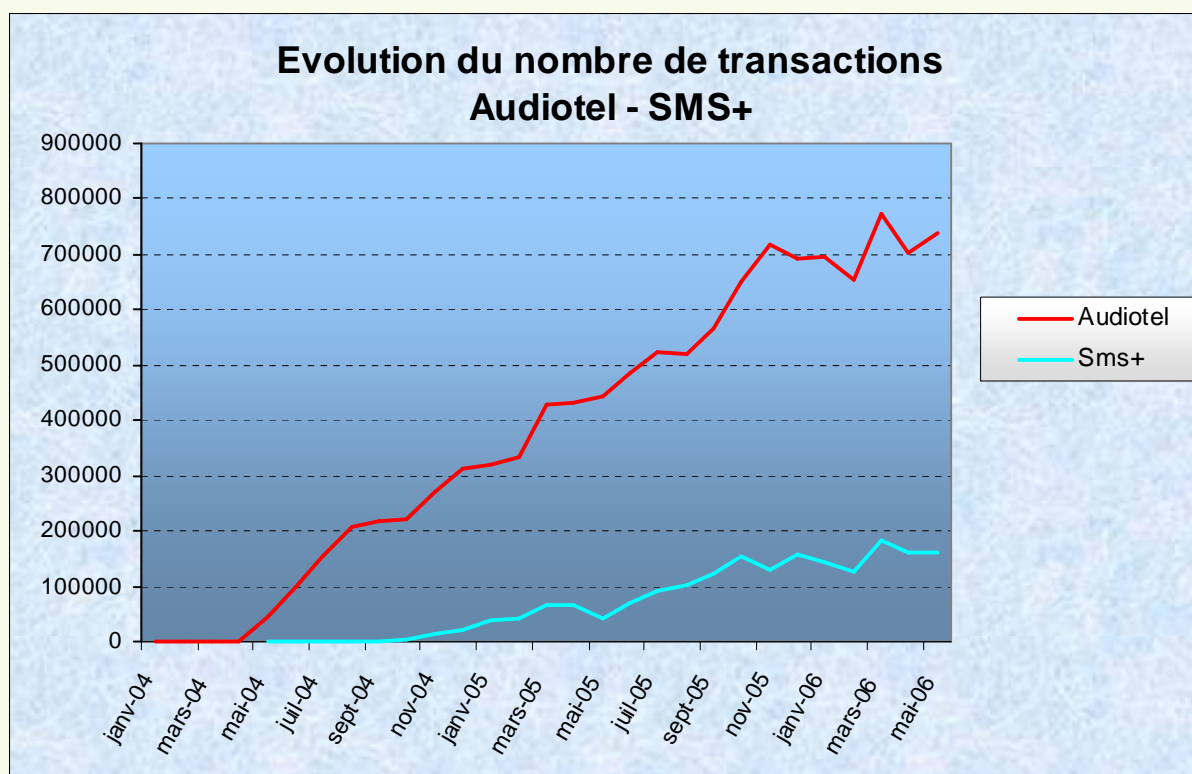
Sources de croissance additionnelles:

- Rentabiliweb Publishing: cette structure sert de laboratoire d'expérimentation technique et d'édition des technologies de pointes développées par Rentabiliweb.

Ce principe permet de s'adapter aux exigences commerciales de la clientèle, tout en maintenant une avance technologique, dans des délais de plus en plus courts.

- L'accroissement du réseau d'affiliés: Rentabiliweb est très présent sur le secteur ludique online, secteur qui est en pleine expansion (voir chapitre «le marché»).

Voici l'évolution du nombre de transactions effectuées par mois par Rentabiliweb, depuis 12 mois:



L'augmentation du Chiffre d'Affaires annoncée pour l'exercice 2006 est donc raisonnable compte tenu des facteurs de croissance internes et externes à l'entreprise.

REVERSEMENTS AUX CLIENTS

L'exercice 2005 démontre un taux de reversement de 87,24 %.

L'hypothèse retenue pour l'exercice 2006 réduit légèrement ce taux à 81 %. Cette amélioration n'est pas due à une baisse des reversements consentis par la société à ses affiliés, mais par le lancement de nouveaux produits et services (dont certains sont déjà opérationnels) qui sont plus générateurs de marge que le micropaiement.

Rentabiliweb a investi en termes humains et financiers dans le lancement d'une importante régie publicitaire, destinée à fournir à son réseau de webmasters une source de revenus supplémentaire au sein de la plateforme.

Ainsi, tout en continuant d'accroître son réseau, au moyen d'une qualité de services constante et de reversements importants, Rentabiliweb multiplie les centres de profits offerts aux affiliés, et par voie de conséquence, ses sources de revenus.

MARGE BRUTE DE PRODUCTION

L'augmentation qui sera réalisée au cours de l'exercice 2006 est justifiée par la politique de l'entreprise exposée ci dessus, en matière de services offerts aux webmasters.

D'un côté l'entreprise stimule son chiffre d'affaires, et de l'autre elle conforte sa marge en augmentant ses services à forte valeur ajoutée.

La conjonction des deux facteurs permet d'afficher une marge brute prévisionnelle de 3 534 000 € soit 19 % du chiffre d'Affaires.

Ce chiffre est très encourageant, compte tenu que par ailleurs la société applique depuis sa création une politique de maîtrise des charges (voir point suivant).

CHARGES PREVISIONNELLES

Charges externes:

Les charges externes se sont élevées à 112 628 € en 2005, soit 1.1 % du Chiffre d'Affaires.

L'entreprise prévoit une augmentation de ses charges externes sur l'exercice 2006, soit un montant total de 700 000 € représentant 3.76 % du Chiffre d'Affaires.

L'augmentation des charges externes est justifiée par le développement de la société à l'international, et le lancement de ses nouveaux services.

Cette augmentation sera notamment significative sur les honoraires de prestataires externes (nécessaires pour les implantations internationales), les frais de déplacement et surtout la communication publicitaire autour de son développement «produits».

La volonté de Rentabiliweb est de limiter au maximum ses coûts structurels, et de poursuivre sa politique de parfaite maîtrise de ses charges salariales (voir plus bas).

En conséquence, il est normal qu'elle table sur l'accroissement de ses charges externes au cours de l'année 2006, ce qui maintient l'équilibre financier lié à son niveau d'activité.

Dans l'hypothèse où l'activité viendrait à baisser, Rentabiliweb a donc une grande souplesse dans le management de ses charges, puisque ses charges externes baisseraient dans les mêmes proportions ce qui maintiendrait les fondamentaux du bilan.

Charges internes:

Il s'agit essentiellement de la masse salariale. La société a depuis sa création, affiché une maîtrise précise de ses charges salariales. Les grilles de salaires sont basses, et les rémunérations se font essentiellement au mérite.

En 2005, avec plus de 10 millions d'euros de CA, Rentabiliweb n'affichait que 2.61 % de charges salariales et sociales soit 266 k€. En 2006, la société prévoit 640 000 de «salaires + charges», soit 3.44 % de son CA.

L'augmentation des charges salariales est faible, grâce à un facteur essentiel: une stratégie de charge externes souples et révisables à tout moment (voir plus haut).

Cette augmentation est justifiée :

- a) par l'embauche de quelques personnes supplémentaires :
 - § Internalisation de la comptabilité (recrutement déjà effectué d'une comptable)
 - § Nécessité d'embaucher des managers par secteurs de nouveaux services Lancés
 - § Renforcement des équipes internationales et commerciales.
- b) par l'accroissement de la marge de production, qui générera des primes salariales pour les employés les plus performants.

Rentabiliweb a donc structuré efficacement ses métiers, autour d'équipes professionnelles, renforçant à la fois son staff technique et sa force de vente.

On notera que l'excédent brut d'exploitation est à plus de 11.6% en 2006, contre 8.4% lors de l'exercice précédent.

AMORTISSEMENTS

Rentabiliweb n'a aucun investissement lourd, générateur d'amortissements. Les 300 000 euros qui apparaissent au poste "dotation aux provisions" sont en réalité une provision "de prudence" pour risque d'impayé. La société estime en effet prudent de prévoir ce risque, compte tenu de l'augmentation des volumes traités.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation prévisionnel 2006 est donc de 1 871 000 euros, soit 10.6% du chiffre d'affaires.

Il s'inscrit dans une augmentation logique vis à vis des précédents bilans, la société progressant sur les deux fronts CA et marge.

Le cash flow prévisionnel 2006 est de plus de 1 540 000 euros ce qui confortera encore sa trésorerie.

L'ensemble de ces données prévisionnelles conduit à un résultat net après Impôts de plus de 1 247 000 euros.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE GENERALE

| SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PREVISIONNEL RENTABILIWEB GROUP | Déc 2006 | | Juin 2006 | | Rappel 12/2005 | |
|--|-------------------|--------|------------------|--------|-------------------|--------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES | 15 600 000 | % | 7 467 895 | % | 10 191 539 | % |
| PRODUCTION VENDUE | 15 600 000 | | 7 467 895 | | 10 191 539 | |
| PRODUCTION DE LA PERIODE | 15 600 000 | 100,00 | 7 467 895 | 100,00 | 10 191 539 | 100,00 |
| -ACHATS MATIERES&APPROS | 156 000 | 1,0 | 80 219 | 1,07 | 130 914 | 1,28 |
| -SOUS-TRAITANCE DIRECTE | 12 792 000 | 82,00 | 6 160 476 | 82,49 | 8 891 263 | 87,24 |
| CONSOMMATION DIRECTE | 12 948 000 | 83,00 | 6 240 695 | 83,57 | 9 022 177 | 88,53 |
| MARGE BRUTE DE PRODUCTION | 2 652 000 | 17,00 | 1 227 200 | 16,43 | 1 169 362 | 11,47 |
| AUTRES CHARGES EXTERNES | 400 000 | 2,56 | 127 173 | 1,70 | 127 327 | 1,25 |
| VALEUR AJOUTEE PRODUITE | 2 252 000 | 14,44 | 1 100 027 | 14,73 | 1 042 035 | 10,22 |
| - IMPOTS ET TAXES / REMUNER. | 70 000 | 0,45 | 27 786 | 0,37 | 35 044 | 0,34 |
| - SALAIRES | 400 000 | 2,56 | 162 188 | 2,17 | 203 781 | 2,00 |
| - CHARGES SOCIALES | 140 000 | 0,90 | 57 089 | 0,76 | 61 783 | 0,61 |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOIT. | 1 642 000 | 10,53 | 852 964 | 11,42 | 741 427 | 7,27 |
| + REPRISES / AMORTS ET PROV. | | | 1 657 | 0,02 | 66 | 0,00 |
| + AUT.PROD. GESTION COURANTE | | | 810 | 0,01 | 590 | 0,01 |
| - DOTATIONS PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS | 50 000 | 0,32 | 13 971 | 0,19 | 213 726 | 2,10 |
| - AUT.CHGES GESTION COURANTE | | | 1 444 | 0,02 | 18 453 | 0,18 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 592 000 | 10,21 | 840 016 | 11,25 | 509 904 | 5,00 |
| + PRODUITS FINANCIERS | | | | | 5 | 0,00 |
| - CHARGES FINANCIERES | 60 000 | 0,38 | 40 079 | 0,54 | 1 855 | 0,02 |
| RESULTAT FINANCIER | -60 000 | -0,38 | -40 079 | -0,54 | -1 850 | -0,02 |
| RESULTAT COURANT AVANT IS | 1 532 000 | 9,82 | 799 937 | 10,71 | 508 054 | 4,99 |
| + PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | 6 085 | 0,08 | 19 923 | 0,20 |
| - CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | | 3 639 | 0,04 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | | 6 085 | 0,08 | 16 284 | 0,16 |
| + RESULTAT COURANT AVANT IS | | | | | | |
| - IMPOT SOCIETE & PARTICIPATION | 510 000 | 3,27 | 268 000 | 3,59 | 181 511 | 1,78 |
| RESULTAT NET | 1 022 000 | 6,55 | 538 022 | 7,20 | 342 827 | 3,36 |

14.1 COMPOSITION ET INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

14.1.1 Conseil d'administration et organes de direction de Rentabiliweb Group

a. Conseil d'Administration

Sont membres du Conseil d'Administration de Rentabiliweb Group:

| Nom | Fonctions dans la société |
|--------------------------------|---|
| Corinne Chatal | Administrateur du Groupe, dirigeante de la filiale Europe |
| Sébastien Boin | Administrateur du Groupe |
| Jean-Baptiste Descroix-Vernier | Président du Groupe et du Conseil d'Administration, Fondateur |

14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants

Î L'ensemble des administrateurs et dirigeants de Rentabiliweb Group a pour adresse professionnelle le siège social de la société.

Î Il **n'existe aucun** lien familial entre les administrateurs et/ou dirigeants.

Î Nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles un administrateur et/ou dirigeant de Rentabiliweb a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment dans les 5 dernières années: aucune hormis Rentabiliweb.

Î **Mr Jean-Baptiste Descroix-Vernier Président du Groupe Rentabiliweb, est par ailleurs Président de Golden Glaouis Invest, l'actionnaire majoritaire du groupe.**

Golden Glaouis Invest ne détient aucun mandat au sein d'une société.

Î Mr Descroix-Vernier n'exerce aucun mandat social en dehors du groupe Rentabiliweb et de sa filiale personnelle Golden Glaouis.

Î Au cours des cinq dernières années, aucun des administrateurs et/ou dirigeants de Rentabiliweb :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude;
- n'a été dirigeant, mandataire ou administrateur d'une société en faillite mise, mise sous séquestre ou liquidation;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Î Conflits d'intérêts entre les devoirs envers la société des dirigeants et/ou futurs administrateurs de Rentabiliweb et leurs intérêts personnels : Aucun (voir § 4.2).

Î Accord(s) ou arrangement(s) conclu(s) avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel (/desquels) l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 du présent document a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale : Aucun.

15.1 INTERETS ET REMUNERATION

Au titre du dernier exercice clos 2005, les rémunérations versées aux dirigeants sont :

| Nom | Rémunérations brutes | | | Jetons de présence |
|--------------------------------|----------------------|--------|---|--------------------|
| | Fixes | primes | Avantages en nature et primes exceptionnelles | |
| Corinne Chatal | 17 342 | 750 | 0 | 0 |
| Jean-Baptiste Descroix-Vernier | 23 678 | 16 792 | 23 350 | 0 |
| Sébastien Boin | 0 | 0 | 0 | 0 |

La rémunération de Mr Sébastien Boin apparaît à 0 car il est directement rémunéré par la société Rentabiliweb Agency en Russie, non consolidée avec la holding, car n'ayant aucune incidence sur le chiffre d'affaires, la marge et la valorisation.

La rémunération brute de Mr Boin s'établit à 16 241 euros au cours de l'année 2005, et 15 000 euros de primes.

La société Russe devenant un simple « bureau de représentation stable » de la société Française dès cette année, les salaires et l'ensemble des comptes seront affectés à Rentabiliweb Europe à partir de mi 2006. Rentabiliweb s'assure ainsi des compétences à des coûts très compétitifs, tout en assurant une parfaite transparence des comptes, sans entité juridique locale.

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant calculé au titre des engagements de retraite à la date du 31/12/2005 pour la seule filiale RENTABILIWEB EUROPE s'élève à la somme de 784 euros.

Le montant n'étant pas significatif, nous ne l'avons pas provisionné.

16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

| Nom | Fonction | Date de 1 ^{ère} nomination | Date d'échéance du mandat |
|------------------------------------|---|---|--|
| Corinne Chatal | Dirigeant de la filiale Europe Administrateur Groupe | France : contrat de direction à partir du 1 ^{er} avril 2005 Mandat social : à dater du 1 ^{er} octobre 2006 Administrateur Groupe : décembre 2005 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre |
| Sébastien Boin | Administrateur Groupe | Administrateur Groupe : décembre 2005 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre |
| Jean-Baptiste Descroix- Vernier | Président du Conseil d'Administration | Fondateur et mandataire social du groupe historique de sa fondation en 2001 au 1 ^{er} juin 2006 Président du Groupe : décembre 2005 | AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre |

16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Les membres du conseil d'Administration ne sont liés à la société ou à ses filiales que par un contrat de travail.

16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme il a été précisé au paragraphe 4-5-2, Rentabiliweb est un groupe organisé, avec des process établis entre ses salariés et ses équipes.

A ce titre, le conseil d'administration se réunit à fréquence régulière.

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Compte tenu de la création récente de la société holding, intervenue fin 2005, le Conseil d'administration n'a, à ce jour, pas encore engagé de réflexion approfondie à propos de pratiques en matière de corporate gouvernance.

Notamment il n'existe actuellement pas de règlement intérieur qui régisse le fonctionnement du Conseil d'administration de la société.

De même et à ce jour, aucune mesure n'a été prise afin d'évaluer les performances du Conseil d'administration.

Il est toutefois rappelé que le Conseil d'administration est représentatif de 99,29 % du capital social de la société.

L'intérêt des administrateurs est donc étroitement lié à celui de l'actionnariat.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Egalement, il n'est, à ce jour, pas prévu le versement de jetons de présence.

La société va réfléchir à la mise en œuvre d'une politique de gouvernance d'entreprise : un Conseil d'administration dédié se réunira dans les prochains mois et étudiera la possibilité de mise en place de comités relatifs.

Aucun calendrier n'a toutefois été arrêté.

17.1 RESSOURCES HUMAINES

Equipe dirigeante

Jean-Baptiste Descroix-Vernier,
Président du Groupe, Amsterdam

Ancien avocat d'affaires spécialisé dans l'Entreprise et la Finance, Jean-Baptiste Descroix-Vernier, 36 ans, est un homme discret et efficace. Il fonde sa première entreprise à 18 ans (CPU Informatique, CA 7 MF). Après une licence de droit privé, une maîtrise de droit des affaires, un DESS de droit fiscal d'entreprise, et le DJCE (Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise), il intègre le Barreau de Lyon où il exerce quelques années en temps qu'avocat d'affaires. Parmi les plus jeunes avocats de France, il fonde son propre Cabinet qui l'implante aux Etats-Unis et en Thaïlande.

Il le cède et démissionne du Barreau en 1999 pour devenir administrateur du groupe Newtech (CA 120 MF), coté sur le Marché Libre de la Bourse de Paris.

Un an plus tard, Il lance une revue financière (Bourse Magazine), reprise par Robert Lafont en 2001, date à laquelle il se consacre à Rentabiliweb.

Jean-Baptiste Descroix-Vernier vit actuellement à l'entrée du port d'Amsterdam, sur un bateau d'où il manage ses entreprises grâce à des systèmes d'IPphonie et de video-conférence.

Corinne Chatal

Membre du Conseil d'Administration, dirigeante de Rentabiliweb Europe, Lyon.

Issue de l'organisation de congrès internationaux pour la recherche médicale, Corinne Chatal a rejoint l'équipe Rentabiliweb en y apportant ses compétences et son sens de la méthode.

De culture parfaitement internationale, Corinne Chatal apporte dès son arrivée un «dynamisme organisé» à l'ensemble de l'équipe.

Elle est d'abord chargée des relations avec les opérateurs télécoms des différents pays (Rentabiliweb fourni ses services dans plus de 35 pays), et des grands comptes, puis du développement de Rentabiliweb.

Sous son influence, les process se structurent et permettent l'ouverture des services aux particuliers, le lancement de la centrale Publicitaire, puis la plateforme de mise aux enchères et l'internationalisation des produits SMS.

Elle prend la direction de l'entreprise pour l'ensemble des marchés francophones en 2005 et est nommée responsable de la synchronisation opérationnelle entre les différentes filiales du groupe.

Corinne Chatal et son team direct, sont localisés en France, en région lyonnaise.

Sébastien Boin

Membre du Conseil d'Administration, Novosibirsk, Sibérie Russe.

A 33 ans, il est l'un des premiers français de la nouvelle génération à s'être implanté en extrême Orient.

Il fonde en 2000 SIBTEK (Siberian Technology) implanté à Irkoutsk en Sibérie Russe. Avec une équipe de 11 personnes, il impose sa société comme un fournisseur incontournable de jeux payants, notamment à destination des Casinos online.

Il intègre le groupe de Jean-Baptiste Descroix-Vernier en 2004, et prend la direction de Rentabiliweb Agency, bureau secondaire de Rentabiliweb Europe basé à Novosibirsk.

Il se concentre sur le jeu « 3D-temps réel-multijoueurs online » et la téléphonie mobile.

Rentabiliweb Agency fabrique aujourd'hui des logiciels pour les plus grands médias, cette équipe est l'auteur et concepteur du Groom (logiciel exclusif de rencontres, de discussion, de jeux et de diffusion multimédia).

17. SALARIES

Avec des compétences internes qui permettent le développement de logiciels en C++, Java, PHP etc., et des coûts de production liés à la localisation en Sibérie Russe, Rentabiliweb Agency et ses salariés parviennent à programmer n'importe quel logiciel, du plus sécurisé au plus ludique.

Age moyen

L'âge moyen de l'équipe dirigeante est de 35 ans, l'âge moyen de l'effectif salarial est de 26 ans.

Répartition de l'effectif

La masse salariale est gérée de façon efficace par la société qui n'hésite pas à aller rechercher à l'international des compétences trop chère en Europe.

Effectif France

| ANNEES | 31 DEC 2005 | 31 DEC 2004 | 31 DEC 2003 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dirigeants et cadres | 2 | 0 | 0 |
| Employés | 6 | 2 | 1 |
| Ouvriers | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 8 | 2 | 1 |

Effectif Bureau Russe

| ANNEES | 31 DEC 2005 | 31 DEC 2004 |
|----------------------|-------------|-------------|
| Dirigeants et cadres | 1 | 1 |
| Employés | 3 | 2 |
| Ouvriers | 0 | 0 |
| TOTAL | 4 | 3 |

La société précise qu'elle peut employer jusqu'à plus de 60 personnes supplémentaires indirectement au moyen de sous traitance organisée en Russie. Ces effectifs sont employés en rotation selon les besoins et les contrats à honorer. Il s'agit d'une réserve de main d'œuvre gérée en harmonie avec les mœurs locales de Russie Sibérienne offrant une grande souplesse de développement et de conception.

Cette main d'œuvre offre par conséquent une grande souplesse de développement et de conception.

Compte tenu de la proximité avec la frontière Chinoise et des relations commerciales que Rentabiliweb entretient avec certaines sociétés Chinoises en leur fournissant des logiciels développés par la société, une quinzaine de Chinois font actuellement partie de ce programme de main d'œuvre évolutive.

Le coût salarial de l'ensemble de cette filiale Asiatique est extrêmement réduit, la moyenne des salaires + charges par salarié est de moins de 500 US\$ par mois en 2005.

Rentabiliweb applique sur place une politique de respect de sa masse salariale favorisant de bonnes conditions de travail, y compris chez ses sous traitants exclusifs.. Ce qui en Sibérie est rare et assure à l'entreprise un flux permanent de main d'œuvre qualifiée en fonction de ses besoins. Avec un chiffre oscillant de 20 à 50 personnes travaillant en permanence au cours de l'année 2005 sur les projets Rentabiliweb, le coût linéaire salaire + charges de ce district Asiatique n'excède pas les 9000 euros mensuels.

17. SALARIES

Politique de formation

Les salariés bénéficient de formations internes régulières et sont régulièrement évalués par la Direction. Les équipes travaillent en binôme afin de pouvoir assurer la continuité des services et de l'activité pendant les dates de congés ou de formation des salariés.

18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Actionnariat avant augmentation de capital du 24 novembre 2006 :

| Actionnaires | Actions | Pourcentage | Droits de vote | Pourcentage |
|--------------------------------|------------|-------------|----------------|-------------|
| Golden Glaouis Invest | 8 530 000 | 76,16 % | 8 530 000 | 76,16 % |
| Ovir SPRL | 1 000 000 | 8,93 % | 1 000 000 | 8,93 % |
| Corinne Chatal | 970 000 | 8,66 % | 970 000 | 8,66 % |
| Jean-Baptiste Descroix-Vernier | 620 000 | 5,54 % | 620 000 | 5,54 % |
| Salariés | 80 000 | 0,71 % | 80 000 | 0,71 % |
| TOTAL | 11 200 000 | 100 % | 11 200 000 | 100 % |

A noter: il n'existe pas de droits de vote double.

Actionnariat après augmentation de capital du 24 novembre 2006 et après cession :

| Actionnaires | Actions | Pourcentage | Droits de vote | Pourcentage |
|--------------------------------|------------|-------------|----------------|-------------|
| Golden Glaouis Invest | 8 216 667 | 63,860 % | 8 216 667 | 63,860 % |
| Ovir SPRL | 980 000 | 7,616 % | 980 000 | 7,616 % |
| Corinne Chatal | 970 000 | 7,538 % | 970 000 | 7,538 % |
| Jean-Baptiste Descroix-Vernier | 620 000 | 4,818 % | 620 000 | 4,818 % |
| Salariés | 80 000 | 0,621 % | 80 000 | 0,612 % |
| Investisseurs qualifiés | 2 000 000 | 15,544 % | 2 000 000 | 15,544 % |
| TOTAL | 12 866 667 | 100 % | 12 866 667 | 100 % |

18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Voir paragraphe précédent.

18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

Voir paragraphe 21.2.3.

18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE

Voir paragraphe 18.1.

Néant.

20.1 COMPTES SOCIAUX AU 31.12.2005

Les comptes sociaux 2005 de la SA RENTABILIWEB GROUP sont en annexe 1.

20.2 COMPTES CONSOLIDES et Annexes AU 31.12.2005 et PROFORMA au 31.12.2004

Les comptes consolidés et annexes 2005 de la SA RENTABILIWEB GROUP figurent en annexe 2.

Les comptes consolidés proforma et annexes 2004 de la SA RENTABILIWEB GROUP figurent en annexe 3.

20.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2005

Le Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les comptes consolidés de la SA RENTABILIWEB GROUP figure en annexe du présent document.

20.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Le Rapport des Commissaires aux Comptes concernant les comptes sociaux de RENTABILIWEB GROUP figure en annexe du présent document.

20.5 ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- L'Attestation des Commissaires aux Comptes concernant les comptes sociaux de notre filiale la SARL Rentabiliweb Europe figure en annexe du présent document.

- Le Rapport du Validateur Belge concernant les comptes de Rentabiliweb Group figure en annexe du présent document.

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice clôturé le 31 12 2004, un dividende de 30 K€ a été distribué par la filiale RENTABILIWEB EUROPE à ses associés .

La politique du groupe sera axée sur une capitalisation d'une partie des résultats afin de financer correctement nos besoins d'exploitation. Nous prendrons en considération les données suivantes :

Nos besoins d'investissements industriels demeurent marginaux.

Le groupe saura saisir les opportunités du marché au regard d'une politique de croissance externe, mais avec discernement et avec comme corollaire :

- Sollicitation du marché si la cible est très significative
- Intransigeance sur la rentabilité attendue de l'investissement.

Ces aspects étant positionnés notre groupe visera à servir un dividende annuel.

La politique du groupe Rentabiliweb est de distribuer un minimum de 20 % de ses résultats au titre des dividendes. Cette politique a été appliquée à la fin de l'exercice 2005 et Rentabiliweb prévoit de la reconduire au cours des exercices futurs.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cf. § 4.3.1 Faits exceptionnels et litiges

20.8 ABSENCE DE CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2006

Il n'est à noter aucun changement notoire négatif de la situation financière ou commerciale de la société depuis *le 1^{er} janvier 2006*.

Notre filiale la société RENTABILWEB EUROPE, génère chaque année des progressions de chiffres d'affaires très importantes, la marge est également impactée très favorablement, ce qui se traduit par une trésorerie liquide, importante et disponible (voir paragraphe 4.4.2 et 4.4.3 avec indication du montant de la trésorerie positive, liquide et disponible au 31.03.2003).

21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

21.1.1 Montant du capital

Le montant du capital social de Rentabiliweb Group s'élevait à 86 000 euro au 20 avril 2006.

Suite à l'augmentation de capital du 26 juin 2006, le capital a été porté à 96.320 euro.

Les actions ont été divisées lors de cette même AGE et le capital étant à partir de ce moment représenté par 11.200.000 actions, réparties comme suit :

| | |
|-------------------------|-----------|
| - C. CHATAL : | 970.000 |
| - JB DESCROIX-VERNIER : | 620.000 |
| - OVIR SPRL : | 1.000.000 |
| - GOLDEN GLAOUIS SA : | 8.530.000 |
| - M. LOUDES : | 30.000 |
| - A.AZMANI : | 20.000 |
| - T. PADOVANI : | 20.000 |
| - P.M. DESCROIX : | 10.000 |

Suite au placement auprès d'investisseurs qualifiés intervenu le 24 novembre 2006, le capital social a été porté à 110.653,34 euro outre une prime d'émission d'un montant de 4.985.667,67 euro qui sera intégralement incorporée au capital lors de la constatation de la réalisation de la souscription. Le capital s'élèvera à ce moment à 5.096.321 euro. Il est représenté par 12.866.667 actions et se répartit comme indiqué au paragraphe 18 .1.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote

Voir tableau du paragraphe 18.1.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe à l'heure actuelle aucun autre titre donnant accès au capital mais la société précise que ses statuts ont prévu l'émission d'obligations (article 11 des statuts). Cette éventualité n'est pas à envisager au cours du prochain exercice.

La société précise enfin qu'elle est en cours de mise en place d'un plan de stock options destiné à certains salariés. Ce plan ne portera pas sur une part significative du capital et ne créera aucun franchissement de seuil. Ce pourcentage n'excédera pas 3%.

21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis

Néant.

21.1.6 Evolution de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

| Identité de l'actionnaire | Qualité de l'actionnaire au 30/06/06 | Nombre d'actions détenues avant l'opération | Date de l'opération | Nature de l'opération | Nombre d'actions acquises | Prix unitaire des actions acquises | Décote / surcote | Nombre d'actions détenues après l'opération |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------|---|
| Corinne CHATAL | minoritaire | 0 | 26/12/05 | Souscription à la fondation | + 599 | nominal | 0 | 599/1000 |
| Jean-Baptiste DESCROIX VERNIER | minoritaire | 0 | 26/12/05 | Souscription à la fondation | + 399 | nominal | 0 | 399/1000 |
| SPRL OVIR | minoritaire | 0 | 26/12/05 | Souscription à la fondation | + 2 | nominal | 0 | 2/1000 |
| Corinne CHATAL | minoritaire | 599/1000 | 26/12/05 | Cession | - 551 | nominal | 0 | 48/1000 |
| Corinne CHATAL | minoritaire | 599/1000 | 26/12/05 | Cession | - 1 | nominal | 0 | 47/1000 |
| Jean-Baptiste DESCROIX VERNIER | minoritaire | 399/1000 | 26/12/05 | Acquisition | + 551 | nominal | 0 | 950/1000 |
| Jean-Baptiste DESCROIX VERNIER | minoritaire | 950/1000 | 26/12/05 | Cession | - 950 | nominal | 0 | 0/1000 |
| SA GOLDEN GLAOUIS | Majoritaire | 0/1000 | 26/12/05 | Acquisition | + 951 | nominal | 0 | 951/1000 |
| SPRL OVIR | minoritaire | 2/1000 | 26/06/06 | Acquisition | + 98 | nominal | 0 | 100/1000 |
| SA GOLDEN GLAOUIS | Majoritaire | 951/1000 | 26/06/06 | Cession | - 98 | nominal | 0 | 853/1000 |
| Corinne CHATAL | minoritaire | 47/1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | +50 | nominal | 0 | 97/1120 |
| Jean-Baptiste DESCROIX VERNIER | Minoritaire | 0/1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | + 62 | nominal | 0 | 62/1120 |
| Matthieu Loudes | minoritaire | 0/1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | + 3 | nominal | 0 | 3/1120 |
| Achraf Azmani | minoritaire | 0/1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | + 2 | nominal | 0 | 2/1120 |
| Thomas Padovani | minoritaire | 0/1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | + 2 | nominal | 0 | 2/1120 |
| Pierre-Marie Descroix | minoritaire | 0 / 1000 | 26/06/06 | Augmentation de capital | + 1 | nominal | 0 | 1/1120 |

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La société précise que lors des opérations du 26 juin 2006, le titre a vu son nominal divisé par 10 000 soit un nombre total d'actions de 11 200 000 et un actionariat ajusté en conséquence :

| | |
|-------------------------|-----------|
| - C. CHATAL : | 970.000 |
| - JB DESCROIX-VERNIER : | 620.000 |
| - OVIR SPRL : | 1.000.000 |
| - GOLDEN GLAOUIS SA : | 8.530.000 |
| - M. LOUDES : | 30.000 |
| - A.AZMANI : | 20.000 |
| - T. PADOVANI : | 20.000 |
| - P.M. DESCROIX : | 10.000 |

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers :

- la prise de participation directe ou indirecte, en ce, compris des opérations sur titres à revenus fixes, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein des dites sociétés ou entreprises, la gestion et l'administration de sociétés, liées ou avec laquelle il existe un lien de participation et toutes autres, l'achat, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué.
- la cession et la gestion pour compte propre de toute participation, intérêt, prêt ou toute autre forme d'intervention financière ;
- toutes opérations mobilières et immobilières ainsi que toutes opérations de management et de prestations de services;
- et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'expansion ou le développement.

La société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres, et consentir tous prêts ou garanties à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit. Elle peut fonctionner comme administrateur ou liquidateur d'une autre société.

La société peut accomplir, tant en Belgique qu'à l'étranger, tous actes généralement quelconques, industriels, commerciaux, financiers, mobiliers et immobiliers qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social ou sont de nature à élargir ou à promouvoir de manière directe ou indirecte son entreprise. Elle peut acquérir tous biens mobiliers et immobiliers, qu'ils aient ou non un lien direct ou indirect avec l'objet de la société.

21.2.2 Forme des actions

Les actions sont au porteur ou dématérialisées, sous réserve de l'application des dispositions légales belges imposant, dans certains cas, la forme nominative. Sur demande écrite de l'actionnaire, le conseil d'administration doit toutefois convertir les actions au porteur en actions nominatives ou les actions nominatives en actions au porteur. Cette conversion se fera aux frais de l'actionnaire qui en fait la demande.

Les actions au porteur sont signées par deux administrateurs au moins, ces signatures peuvent être remplacées par des griffes. La conversion des actions au porteur en actions nominatives s'effectue par une inscription dans le registre des actions, datée et signée par l'actionnaire ou son mandataire, et deux administrateurs de la société.

La preuve de la propriété des actions nominatives est établie exclusivement par l'inscription dans le registre des actions. Un registre est également établi pour d'éventuels droits de souscription, parts bénéficiaires et obligations.

Les actions au porteur inscrites en comptes-titres seront converties de plein droit en actions dématérialisées le premier janvier deux mille huit.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres notamment lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

21.2.3 Modifications du capital et des droits attachés aux actions

a. *Modifications du capital*

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale, délibérant selon les dispositions belges prévues pour la modification des statuts.

b. *Garantie de cours*

En cas de cession directement ou indirectement par un ou plusieurs actionnaires, en une ou plusieurs fois au cours d'une période de six mois, d'un bloc de titres, conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une ou plusieurs personnes, agissant seule ou de concert, le ou les cessionnaires devront se porter acquéreur, au cours où la cession du bloc a été réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur Alternext Paris.

21.2.4 Franchissement de seuils statutaires

La société a décidé de faire application volontaire des articles 1§1, 1§3, 1§4, 2, 3 et 4§1 de la loi belge du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations dans les sociétés cotées, de même que des dispositions de l'arrêté royal belge du 10 mai 1989 mettant ces articles en œuvre.

Pour l'application de ces articles, les quotités applicables sont fixées à cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%). Les articles 516, 534 et 545 du Code des sociétés belge sont applicables.

21.2.5 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction

a. *Conseil d'administration*

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle est tenue de désigner un représentant permanent conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés belge, qui exercera le mandat d'administrateur au nom et pour le compte de cette personne morale. Le mandat d'administrateur peut être cumulé avec l'exercice de fonctions régies par un contrat de travail.

La durée du mandat des administrateurs ne peut excéder six ans. Si le nombre d'administrateurs tombe, pour quelque raison que ce soit, en dessous du minimum prévu par la loi ou les statuts, les administrateurs dont le mandat est terminé restent en fonction aussi longtemps que l'assemblée générale ne pourvoit pas à leur remplacement.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs peuvent à tout moment être suspendus ou révoqués par l'assemblée générale.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur ainsi nommé par l'assemblée générale termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, éventuellement, un vice-président.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil se réunit sur la convocation de son président, d'un administrateur délégué ou de deux administrateurs, chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les convocations mentionnent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. Elles sont envoyées au moins deux jours francs avant la réunion par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit.

Dans des circonstances exceptionnelles, lorsque le délai de convocation mentionné ci-dessus n'est pas approprié, le délai de convocation peut être plus court. Si nécessaire, une convocation peut être effectuée par téléphone en complément des modes de convocations mentionnés ci-dessus.

Les séances du conseil sont présidées par le président ou, à son défaut, éventuellement par le vice-président ou, à défaut de celui-ci, par un autre membre du conseil désigné par ses collègues.

Si tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés et marquent leur accord sur l'ordre du jour, il ne devra pas être justifié de la régularité de la convocation.

Tout administrateur peut être autorisé à prendre part aux délibérations d'une réunion du conseil d'administration et à y exprimer son vote par tout moyen de télécommunication, oral ou vidéographique, vidéo-conférence ou par conférence téléphonique (skype), destiné à organiser des conférences entre différents participants se trouvant géographiquement éloignés et qui permet à ceux-ci de communiquer simultanément entre eux.

L'autorisation d'utiliser ces techniques à une réunion du conseil d'administration devra être donnée par un vote préalable et à l'unanimité des administrateurs participant à la réunion de ce conseil. Ceux – ci devront se prononcer sur le point de savoir si, compte – tenu des points à l'ordre du jour de la réunion du conseil, le procédé utilisé présente les garanties suffisantes pour permettre d'identifier sans équivoque chaque interlocuteur, pour assurer la transmission et la reproduction fidèle des débats et du vote et pour garantir la confidentialité des délibérations et des votes.

La transmission devra être interrompue aussitôt qu'un membre du conseil estime que les garanties reprises ci – dessus ne sont plus assurées.

Lorsque ces conditions ont été remplies pendant toute la séance du conseil, l'administrateur qui a été dûment autorisé à utiliser ces techniques de télécommunication sera réputé avoir été présent à la réunion et au vote.

Le vote de l'administrateur non présent sera confirmé soit par sa signature du procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle il a participé sans y être physiquement présent, soit par télécopie adressée au siège social.

DELIBERATION

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, un nouveau conseil pourra être convoqué avec le même ordre du jour. Ce conseil ne pourra valablement délibérer que si deux administrateurs au moins sont présents ou représentés.

Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par consentement unanime des administrateurs exprimé par écrit. Cette procédure ne peut pas être appliquée pour l'arrêt des comptes annuels, l'approbation du rapport annuel ou pour toute décision d'augmentation du capital. Le consentement par écrit des administrateurs sera inséré dans le livre des procès-verbaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour que si tous les administrateurs sont présents ou représentés et décident à l'unanimité de délibérer sur ces points.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tout administrateur peut donner procuration à un autre administrateur par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit ainsi que par courrier électronique, pour le représenter à une réunion du conseil d'administration et y voter en ses lieu et place.

L'administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant des pouvoirs du conseil d'administration doit se conformer aux dispositions de l'article 523 du Code des sociétés belge. Cet administrateur ne peut pas assister aux délibérations du conseil d'administration relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote. Si la majorité des administrateurs a un intérêt opposé à celui de la société, le conseil convoque dans les meilleurs délais une assemblée générale qui procédera à la nomination d'un administrateur ad hoc. La décision de nomination décrit de façon précise les pouvoirs de celui-ci.

Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises. Les votes blancs ou irréguliers ne peuvent être ajoutés aux voix émises. En cas de partage des voix, la voix de l'administrateur qui préside la réunion est prépondérante. Toutefois, toute délibération concernant la délégation de la gestion journalière doit être prise à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés.

PROCES-VERBAUX

Les délibérations du conseil d'administration, y compris celles adoptées au cours de vidéo conférences ou de conférences téléphoniques, sont constatées dans des procès-verbaux signés par les membres présents. Ces procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial. Les procurations sont annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits desdits procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par deux administrateurs ou par une personne chargée de la gestion journalière. Ce pouvoir peut être délégué à un mandataire.

b. *Fonctionnement des organes de direction*

COMPETENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social, à l'exception des actes réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer à un mandataire, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou administrateur, tout ou partie de ses pouvoirs pour des objets spéciaux et déterminés. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un comité de direction dans les limites prévues par l'article 524bis du Code des sociétés belge.

Le conseil d'administration détermine les pouvoirs, les attributions, les appointements et indemnités des personnes mentionnées à l'alinéa qui précède. Le conseil d'administration peut révoquer en tout temps la décision qu'il a prise à cet égard.

COMITES

Le conseil d'administration peut créer en son sein et sous sa responsabilité un ou plusieurs comités consultatifs. La composition et la mission de ces comités consultatifs seront définies par le conseil d'administration.

REMUNERATION

Le mandat d'administrateur est exercé gratuitement, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

COMITE DE DIRECTION

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion à un comité de direction, constitué dans ou hors son sein, sans que cette délégation puisse porter sur la politique générale de la société ou sur l'ensemble des actes réservés au conseil d'administration par la loi ou les statuts.

Le comité de direction sera composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, et qui sont désignés par le conseil d'administration. Si une personne morale est désignée en tant que membre du comité de direction, elle est tenue de désigner un représentant permanent conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés belge, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale.

Le conseil fixe la durée du mandat des membres du comité de direction. Si le nombre de membres du comité de direction est, pour une quelconque raison, inférieur au seuil minimal fixé par les statuts, et tant que le conseil d'administration n'a pas pourvu aux postes vacants, les membres sortant resteront en fonction. Le conseil d'administration peut révoquer les membres du comité de direction à tout moment.

Le conseil d'administration peut élire un président parmi les membres de ce comité. Les réunions du comité de direction seront convoquées par le président ou par deux/un de ses membres. Les dispositions des présents statuts relatives à la convocation, aux délibérations et aux procès verbaux des réunions du conseil d'administration seront applicables par analogie.

Si un membre du comité de direction a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant des pouvoirs du comité de direction, il doit se conformer aux dispositions de l'article 524ter du Code des sociétés belge. Ce membre du comité de direction ne peut pas assister aux délibérations du comité de direction relatives à ces opérations ou à ces décisions, ni prendre part au vote.

Le mandat des membres du comité de direction est exercé à titre gratuit, sauf s'il en est décidé autrement par le conseil d'administration.

GESTION JOURNALIERE

Le conseil d'administration, ou si un comité de direction a été constitué et que le conseil d'administration ne s'est pas dans ce cas réservé le pouvoir de déléguer la gestion journalière, le comité de direction, peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui porteront le titre d'administrateur-délégué(s), et/ou à une ou plusieurs personnes qui porteront le titre de directeur(s), sans que ceux-ci ne doivent être actionnaires.

Toute personne chargée de la gestion journalière peut déléguer à un mandataire, qui ne doit pas être actionnaire ou administrateur, une partie de ses pouvoirs pour des objets spéciaux et déterminés.

REPRESENTATION

La société sera valablement représentée dans tous ses actes, y compris la représentation en justice par deux administrateurs agissant conjointement et n'ayant pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

Lorsqu'un comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés belge a été constitué, la société sera valablement représentée dans tous les actes relatifs aux pouvoirs du comité, y compris la représentation en justice, par deux membres du comité de direction agissant conjointement, n'ayant pas à justifier à l'égard de tiers d'une décision préalable du comité de direction.

Lorsque la gestion journalière de la société a été déléguée, la société est également valablement représentée dans tous les actes de gestion journalière par le ou les délégués à la gestion journalière, n'ayant pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable d'un quelconque organe de la société.

La société sera par ailleurs valablement représentée par tout mandataire spécial agissant dans les limites de ses pouvoirs.

21.2.6 Assemblées générales

REUNIONS

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le deuxième mardi du mois de mai, à quinze heures. Si ce jour tombe un jour férié légal, l'assemblée est tenue le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale peut être convoquée chaque fois que l'intérêt de la société l'exige; une assemblée générale doit être convoquée chaque fois que des actionnaires représentant le cinquième du capital souscrit le demandent.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire mentionne au moins les points suivants: la discussion du rapport de gestion et, le cas échéant, du rapport du(es) commissaire(s), la discussion et l'approbation des comptes annuels, la répartition des bénéfices, la décharge à accorder au(x) administrateur(s) et au(x) commissaire(s) et, s'il y a lieu, la nomination d'administrateur(s) et de commissaire(s).

L'assemblée générale ordinaire se réunit au siège social. Elle peut exceptionnellement être tenue ailleurs, à l'endroit désigné dans l'avis de convocation.

Les détenteurs de droits de souscription et d'obligations convertibles sont autorisés à prendre connaissance des décisions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires au cours d'une réunion.

CONVOCATION

L'assemblée générale se réunit sur convocation du conseil d'administration.

Les convocations contiennent l'ordre du jour ainsi que les propositions de décision et sont faites conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés belge.

Une copie de la convocation est adressée aux administrateurs et commissaire(s) éventuel(s).

Une copie des documents devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 535 du Code des sociétés belge est jointe à la convocation envoyée aux détenteurs d'actions, parts de fondateur, obligations ou droits de souscription nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et commissaire(s) éventuel(s).

Les convocations adressées aux détenteurs de titres nominatifs sont considérées comme ayant été faites à la date d'envoi des lettres missives.

ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Pour être admis à l'assemblée générale, et pour autant que le conseil d'administration l'exige dans les convocations, tout propriétaire de titres nominatifs doit communiquer au conseil d'administration son intention de participer à l'assemblée générale, dans le délai indiqué dans la convocation.

REPRESENTATION

Tout actionnaire peut donner procuration, par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, pour le représenter à une assemblée générale. Le mandataire ne doit pas être actionnaire. Un mandataire peut représenter plus d'un actionnaire.

La procuration contient à peine de nullité l'ordre du jour, avec une indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décisions, la demande d'instruction pour l'exercice du droit de vote sur chacun des sujets à l'ordre du jour et l'indication du sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations dans les convocations et exiger que celles-ci soient déposées à l'endroit et dans le délai indiqués dans la convocation.

BUREAU

Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou à défaut de celui-ci, par le vice-président, ou à défaut de ce dernier, par un administrateur-délégué ou, à défaut de ce dernier, par l'administrateur le plus âgé. Il est assisté par les administrateurs présents.

Le président désigne un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou administrateur. Si le nombre d'actionnaires le permet, l'assemblée choisit deux scrutateurs. Les administrateurs présents complètent le bureau.

Le bureau établit avant toute décision une liste des présences, laquelle doit être signée par tout actionnaire, titulaire de titres ou mandataire présent, indiquant l'identité des actionnaires et le nombre d'actions avec droit de vote qu'ils représentent.

PROROGATION

La décision relative à l'approbation des comptes annuels peut, séance tenante, être prorogée à trois semaines, par décision du conseil d'administration.

Une éventuelle prorogation n'affecte pas les autres décisions prises, sauf décision contraire de l'assemblée générale. L'assemblée générale suivante peut arrêter définitivement les comptes annuels.

NOMBRE DE VOIX - EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix.

Les détenteurs d'obligations et de droits de souscription peuvent assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative seulement.

DELIBERATIONS

L'assemblée générale peut valablement délibérer et voter sans égard à la part du capital social présente ou représentée, excepté dans les cas où le Code des sociétés belge impose un quorum de présence.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour sauf si tous les actionnaires sont présents personnellement à l'assemblée générale et décident à l'unanimité de délibérer sur ces points.

Pour autant que la divulgation d'informations ne soit pas de nature à causer un préjudice grave à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société, les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leur rapport de gestion ou des points portés à l'ordre du jour. Le(s) commissaire(s) répond(ent) aux questions qui lui (leur) sont posées par les actionnaires au sujet de son (leur) rapport.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, toute décision est prise par l'assemblée générale, à la majorité simple des voix, quelque soit le nombre d'actions qui y sont représentées. Les votes blancs ou irréguliers ne peuvent être ajoutés aux voix émises.

Si, lors d'une nomination d'un administrateur (ou du (des) commissaire(s)), aucun des candidats n'obtient la majorité absolue des voix émises, il est procédé à un nouveau vote entre les deux candidats qui ont obtenu le nombre de voix le plus élevé.

Les votes se font à main levée ou par appel nominal à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement à la majorité simple des voix émises.

Ce qui précède n'exclut pas le droit de chaque actionnaire de voter par lettre, en utilisant un formulaire reprenant les indications suivantes: (i) identification de l'actionnaire; (ii) nombre de voix attribuées; (iii) pour chaque décision devant être prise par l'assemblée générale en vertu de l'agenda: "oui", "non" ou "abstention".

PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies à produire en justice ou ailleurs sont signées par un administrateur.

21.2.7 Informations sur certaines dispositions du droit des sociétés belge

a. *assemblée générale ordinaire*

La loi belge réserve à l'assemblée générale ordinaire une compétence exclusive pour certaines questions, notamment :

- § la nomination et révocation des administrateurs,
- § l'approbation des comptes annuels préparés par le conseil d'administration,
- § la nomination des commissaires et leur éventuelle révocation pour justes motifs,
- § la décharge aux administrateurs et aux commissaires,
- § l'affectation des bénéfices de la société,
- § la décision d'exercer l'action sociale contre les administrateurs ou contre les commissaires,
- § l'autorisation de certains actes du conseil d'administration (ex : la réalisation d'un quasi-apport).

A défaut de dispositions légales ou statutaires spécifiques, les règles générales des assemblées délibérantes s'appliquent, soit la majorité simple des voix sans quorum de présence (article 63 Code des sociétés belge).

b. *assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour toutes décisions entraînant une modification des statuts.

Certaines majorités et quorum particuliers sont prévus selon l'objet de la délibération :

- § Modification des statuts en général: les actionnaires qui assistent à la réunion doivent représenter la moitié au moins du capital social et la majorité est fixée au trois quart des voix au moins.
- § Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, l'assemblée réunie à la suite d'une nouvelle convocation délibérera valablement quelque soit la portion de capital représentée.
- § Modification de l'objet social: les actionnaires qui assistent à la réunion doivent représenter la moitié au moins du capital social et la majorité est fixée au quatre cinquième des voix au moins.
- § Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, l'assemblée réunie à la suite d'une nouvelle convocation délibérera valablement quelque soit la portion de capital représentée.
- § Modification des droits attachés aux titres: dans cette hypothèse les conditions de présence et de majorité relatives à la modification des statuts doivent être réunis dans chaque catégorie de titre.

c. *Droit de préférence pour les actionnaires à souscrire à une augmentation de capital en numéraire*

L'article 592 du Code des sociétés belge institue un droit de préférence pour les actionnaires à souscrire à une augmentation de capital en numéraire.

L'article 593 alinéa 4 du même code prévoit: «le droit de préférence est négociable pendant toute la durée de la souscription, sans qu'il puisse être apporté à cette négociabilité d'autres restrictions que celles applicables au titre auquel le droit est attaché.»

21.2.8 Conventions d'actionnaires

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Comme énoncé plus haut, la société a très peu de contrats importants de par la multiplicité et la diversité de ses clients. Elle a néanmoins deux contrats importants en termes de fournisseurs, le premier concerne un groupe de contrats signés avec un ou plusieurs opérateurs télécoms, le second groupe de contrats concerne les contrats d'hébergement signés auprès d'un centre serveur (voir paragraphe 1.1.1 chapitre «dépendance vis-à-vis des fournisseurs»).

Sans objet.

L'ensemble des documents sociaux de la société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la société et/ en ligne sur le site suivant <http://www.rentabiliweb.com>.

Peuvent notamment être consultés:

- les statuts de la société;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus;
- les informations financières historiques de la société.

La société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences de lois et réglementations en vigueur.

La société détient des participations dans plusieurs sociétés et projette la création de deux autres structures (voir plus haut).

Dans l'attente de ces deux prochaines structures, l'état des participations est le suivant:

Rentabiliweb Europe: distribution de services, micropaiement, régie publicitaire, synchronisation internationale du groupe.

Direction: Corinne Chatal

Participation détenue par Rentabiliweb Group: 100 %

Rentabiliweb Romania: micropaiement, régie publicitaire, développement des services Rentabiliweb au sein des pays de l'Est.

Direction: Tudor Ciobanu

Participation détenue par Rentabiliweb Group: 100 % (création de la filiale mi 2006)

Rentabiliweb Agency: conception et réalisation de logiciels, sécurisation multimédia, développement des services Rentabiliweb en extrême Orient.

Il s'agit d'un simple «bureau de représentation stable» de la société Française structuré cette année (il s'agissait d'un sous traitant auparavant). L'ensemble des comptes seront affectés à Rentabiliweb Europe à partir de mi 2006. Rentabiliweb s'assure ainsi des compétences à des coûts très compétitifs, tout en assurant une parfaite transparence des comptes, sans entité juridique locale.

Direction du bureau de représentation: Sébastien Boin

Participation détenue par Rentabiliweb Group: 100 % (intégré à Rentabiliweb Europe à partir de 2006)

R-Publishing : Edition de logiciels et de sites internet grand public. Edition de services multimédias gratuits grand public. Edition du site toox.com et du logiciel « Groom ».

Cette filiale a été créée mi 2006, il s'agit d'un axe de développement important pour le groupe Rentabiliweb. La Direction de cette filiale est assurée pour les deux premières années d'exercices au moins, par le Président du groupe.

Direction : Jean-Baptiste Descroix-Vernier

Participation détenue par Rentabiliweb Group: 99 % (filiale intégrée)

Annexe 1 : Comptes sociaux 2005

! 20 ! 28/07/2006 ! 878.265.120 ! 14 ! EUR !
 !-----!
 ! NAT. ! Date du dépôt ! N° ! P. ! D. ! 06564.4305 ! A 1. !

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION : RENTABILWEB GROUP

Forme juridique : Société anonyme
 Adresse : Bovenberg N° : 124 Bte :
 Code postal : 1150 Commune : Bruxelles 15
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles
 Adresse Internet*:

Numéro d'entreprise : 878.265.120 !

DATE ! 30/12/2005 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication
 des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du ! 28/07/2006 !
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du !-----!
 ! 26/12/2005 ! au ! 31/12/2005 !
 Exercice précédent du ! 00/00/0000 ! au ! 00/00/0000 !

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui /non

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de
 l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- CHATAL
 Corinne
 Administrateur
 Allée des Eglantines 16
 France (FR)
 69210 L'Arbresie
 Date de début de mandat : 26/12/2005 Date de fin de mandat : 26/12/2011

- DESCROIX
 Jean-Baptiste
 Administrateur délégué
 Tasmanstraat 178
 Pays-Bas (NL)
 1013 AH Amsterdam
 Date de début de mandat : 26/12/2005 Date de fin de mandat : 26/12/2011

- OVIR
 N° entr. : 878.145.552 Administrateur
 124
 Bovenberg Bruxelles 15
 Belgique
 1150 Bruxelles 15
 Date de début de mandat : 26/12/2005 Date de fin de mandat : 26/12/2011
 représentée par :
 - BOIN Sébastien

- Dupont, Koevoets & C°
 N° entr. : 429.471.656 Commissaire
 124
 Bovenberg Bruxelles 15
 Belgique
 1150 Bruxelles 15
 Date de début de mandat : 08/05/2006 Date de fin de mandat : 13/05/2008
 représentée par :
 - Nobels Jean-François
 Belgique

Nombre total de pages déposées : 14
 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 9, 10, 11,
 12, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du
 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
 * Mention facultative.

 ! N° ! 878.265.120 ! 06564.4306 ! A lbis. !

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
 - Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? NON
- Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).
- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|--|
| - EVREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE | 385274196001 | B |
| N° entr. : | | |
| Rue Vauban 53 | | |
| 69006 Lyon | | |
| France (FR) | | |
| représentée par : | | |
| - n° membre: 38527419600141 | | |
| Belgique | | |

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|--------------|---------------|--------------------|
| A C T I F | | | |
| ACTIFS IMMOBILISES | | | |
| | 20/28 | 91.797 | |
| I. Frais d'établissement | 20 | 5.969 | |
| II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A) | 21 | | |
| III. Immobilisations corporelles (ann. I, B) | 22/27 | | |
| A. Terrains et constructions | 22 | | |
| B. Installations, machines et outillage | 23 | | |
| C. Mobilier et matériel roulant | 24 | | |
| D. Location-financement et droits similaires | 25 | | |
| E. Autres immobilisations corporelles | 26 | | |
| F. Immobilisations en cours et acomptes versés | 27 | | |
| IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II) | 28 | 85.828 | |
| ACTIFS CIRCULANTS | | | |
| | 29/58 | 250 | |
| V. Créances à plus d'un an | 29 | | |
| A. Créances commerciales | 290 | | |
| B. Autres créances | 291 | | |
| VI. Stocks et commandes en cours d'exécution | 3 | | |
| A. Stocks | 30/36 | | |
| B. Commandes en cours d'exécution | 37 | | |
| VII. Créances à un an au plus | 40/41 | | |
| A. Créances commerciales | 40 | | |
| B. Autres créances | 41 | | |
| VIII. Placements de trésorerie (ann. II) | 50/53 | | |
| IX. Valeurs disponibles | 54/58 | 250 | |
| X. Comptes de régularisation | 490/1 | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 20/58 | 92.047 | |

! N° ! 878.265.120 !

06564.4308 ! A 3. !

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|---------|-----------|--------------------|
| P A S S I F | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| | 10/15 | 84.508 | |
| I. Capital (ann. III) | 10 | 86.000 | |
| A. Capital souscrit | 100 | 86.000 | |
| B. Capital non appelé | 101 (-) | () | () |
| II. Primes d'émission | 11 | | |
| III. Plus-values de réévaluation | 12 | | |
| IV. Réserves | 13 | | |
| A. Réserve légale | 130 | | |
| B. Réserves indisponibles | 131 | | |
| 1. Pour actions propres | 1310 | | |
| 2. Autres | 1311 | | |
| C. Réserves immunisées | 132 | | |
| D. Réserves disponibles | 133 | | |
| V. Bénéfice reporté | 140 | | |
| Perte reportée | 141 (-) | (1.492) | () |
| VI. Subsidés en capital | 15 | | |
| PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES | | | |
| VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV) | 160/5 | | |
| B. Impôts différés | 168 | | |
| DETTES | | | |
| VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V) | 17/49 | 7.539 | |
| A. Dettes financières | 170/4 | | |
| 1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées | 172/3 | | |
| 2. Autres emprunts | 174/0 | | |
| B. Dettes commerciales | 175 | | |
| C. Acomptes reçus sur commandes | 176 | | |
| D. Autres dettes | 178/9 | | |
| IX. Dettes à un an au plus (ann. V) | 42/48 | 7.539 | |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 42 | | |
| B. Dettes financières | 43 | 78 | |
| 1. Etablissements de crédit | 430/8 | | |
| 2. Autres emprunts | 439 | 78 | |
| C. Dettes commerciales | 44 | 7.461 | |
| 1. Fournisseurs | 440/4 | | |
| 2. Effets à payer | 441 | 7.461 | |
| D. Acomptes reçus sur commandes | 46 | | |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales | 45 | | |
| 1. Impôts | 450/3 | | |
| 2. Rémunérations et charges sociales | 454/9 | | |
| F. Autres dettes | 47/48 | | |
| X. Comptes de régularisation | 492/3 | | |
| TOTAL DU PASSIF | 10/49 | 92.047 | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|-----------|--------------------|
| 2. COMPTE DE RESULTATS | | | |
| I. Produits et charges d'exploitation | | | |
| Mentions facultatives : | | | |
| Chiffre d'affaires | 70 | | |
| Approvisionnements, marchandises; services et biens divers | 60/61 | | |
| A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif) | 70/61 | | |
| Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-) | 61/70 | { } | { } |
| C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) | 62 | | |
| D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-) | 630 | { 1.492 } | { } |
| E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +) | 631/4 | | |
| F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +) | 635/7 | | |
| G. Autres charges d'exploitation (-) | 640/8 | { } | { } |
| H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+) | 649 | | |
| Bénéfice d'exploitation (+) | 70/64 | | |
| Perte d'exploitation (-) | 64/70 | { 1.492 } | { } |
| II. Produits financiers | | | |
| Charges financières (-) | 65 | | |
| Bénéfice courant avant impôts (+) | 70/65 | | |
| Perte courante avant impôts (-) | 65/70 | { 1.492 } | { } |
| III. Produits exceptionnels | | | |
| Charges exceptionnelles (-) | 66 | | |
| Bénéfice de l'exercice avant impôts (+) | 70/66 | | |
| Perte de l'exercice avant impôts (-) | 66/70 | { 1.492 } | { } |
| IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés | | | |
| Transferts aux impôts différés (-) | 680 | { } | { } |
| IV. Impôts sur le résultat | | | |
| Bénéfice de l'exercice (+) | 70/67 | | |
| Perte de l'exercice (-) | 67/70 | { 1.492 } | { } |
| V. Prélèvements sur les réserves immunisées | | | |
| Transferts aux réserves immunisées (-) | 689 | { } | { } |
| Bénéfice de l'exercice à affecter (+) | 70/68 | | |
| Perte de l'exercice à affecter (-) | 68/70 | { 1.492 } | { } |

! N° ! 878.265.120 !

06564.4310 ! A 5. !

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|----------|--------------------|
| AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS | | | |
| A. Bénéfice à affecter | 70/69 | | |
| Perte à affecter (-) | 69/70 | (1.492) | () |
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | 70/68 | | |
| Perte de l'exercice à affecter (-) | 68/70 | (1.492) | () |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | 790 | | |
| Perte reportée de l'exercice précédent (-) | 690 | () | () |
| B. Prélèvements sur les capitaux propres | 791/2 | | |
| C. Affectations aux capitaux propres (-) | 691/2 | () | () |
| 1. au capital et aux primes d'émission | 691 | | |
| 2. à la réserve légale | 6920 | | |
| 3. aux autres réserves | 6921 | | |
| D. 1. Bénéfice à reporter (-) | 693 | () | () |
| 2. Perte à reporter | 793 | 1.492 | |
| E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte | 794 | | |
| F. Bénéfice à distribuer (-) | 694/6 | () | () |
| 1. Rémunération du capital | 694 | | |
| 2. Administrateurs ou gérants | 695 | | |
| 3. Autres allocataires | 696 | | |

| 3. ANNEXE | | A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif) | | B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif) | | C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif) | |
|--|--|---|-----|--|-----|---|---------------|
| | | Codes | | Codes | | Codes | |
| I. ETAT DES IMMOBILISATIONS | | | | | | | |
| a) VALEUR D'ACQUISITION | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | 8019 | | 8159 | | 8355 | |
| Mutations de l'exercice : | | | | | | | |
| . Acquisitions, | | | | | | | |
| y compris la production immobilisée | | 8029 | | 8169 | | 8365 | 85.828 |
| . Cessions, désaffectations et retraits (-) | | 8039 | () | 8179 | () | 8375 | () |
| . Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-) | | 8049 | | 8189 | | 8385 | |
| . Autres mutations (+) (-) | | | | | | 8386 | |
| Au terme de l'exercice | | 8059 | | 8199 | | 8395 | 85.828 |
| b) PLUS-VALUES | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | | | 8209 | | 8405 | |
| Mutations de l'exercice : | | | | | | | |
| . Actées | | | | 8219 | | 8415 | |
| . Acquis de tiers | | | | 8229 | | 8425 | |
| . Annulées (-) | | | | 8239 | () | 8435 | () |
| . Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-) | | | | 8249 | | 8445 | |
| Au terme de l'exercice | | | | 8259 | | 8455 | |
| c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | 8069 | | 8269 | | 8465 | |
| Mutations de l'exercice : | | | | | | | |
| . Actés | | 8079 | | 8279 | | 8475 | |
| . Repris car excédentaires (-) | | 8089 | () | 8289 | () | 8485 | () |
| . Acquis de tiers | | 8099 | | 8299 | | 8495 | |
| . Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-) | | 8109 | () | 8309 | () | 8505 | () |
| . Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-) | | 8119 | | 8319 | | 8515 | |
| Au terme de l'exercice | | 8129 | | 8329 | | 8525 | |
| d) MONTANTS NON APPELES | | | | | | | |
| Au terme de l'exercice précédent | | | | | | 8535 | |
| Mutations de l'exercice (+) (-) | | | | | | 8545 | |
| Au terme de l'exercice | | | | | | 8555 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d) | | 8139 | | 8339 | | 8565 | 85.828 |

! N° ! 878.265.120 !

06564.4312 ! A 7. !

II.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

| DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | |
|--|------------------------|------------------|---------|--|-------------|------------------|--------------|
| | directement | par les filiales | | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | | | | |
| RENTABILITEWEB EUROPE | | | | | | | |
| Rue Vauban 69006 Lyon France (FR) | | | | 31/12/2005 | EUR | 399.021 | 342.826 |
| | 23.999 | 099,99% | 000,00% | | | | |

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

| DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE | Code éventuel (*) |
|---|-------------------|
| RENTABILITEWEB EUROPE | B |
| Rue Vauban 69006 Lyon France (FR) | |
| | |

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE.

III. ETAT DU CAPITAL

| | Codes | Montants | Nombre d'actions |
|---|-------|-----------------------------------|--|
| A. CAPITAL SOCIAL | | | |
| 1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif) | | | |
| - Au terme de l'exercice précédent | 8700 | | xxxxxxxxxxxx |
| - Modifications au cours de l'exercice : | | | |
| | | 86.000 | |
| - Au terme de l'exercice | 8701 | 86.000 | xxxxxxxxxxxx |
| 2. REPRESENTATION DU CAPITAL | | | |
| Catégories d'actions | | | |
| Actions sans désignation de valeur nominale | | 86.000 | 1.000 |
| | 1. | Montant non appelé (rubrique 101) | 2. Montant appelé non versé |
| B. CAPITAL NON LIBERE | | | |
| Actionnaires redevables de libération | | | |
| | | | |
| TOTAL | 871 | | |
| | 1. | Montant du capital détenu | 2. Nombre correspondant d'actions |
| C. ACTIONS PROPRES détenues par : | | | |
| - la société elle-même | 872 | | |
| - ses filiales | 873 | | |
| D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D' ACTIONS | | | |
| 1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION | | | |
| . Montant des emprunts convertibles en cours | 8740 | | |
| . Montant du capital à souscrire | 8741 | | |
| . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre | 8742 | | |
| 2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION | | | |
| . Nombre de droits de souscription en circulation | 8745 | | |
| . Montant du capital à souscrire | 8746 | | |
| . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre | 8747 | | |
| E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT | | | |
| | 8751 | | |
| | 1. | Nombre de parts | 2. Nombre de voix qui y sont attachées |
| F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL | | | |
| Dont : - détenues par la société elle-même | 876 | | |
| - détenues par les filiales | 877 | | |
| | 878 | | |
| G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page | | | |

! N° ! 878.265.120 !

06564.4314 ! A 14. !

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
Début de l'activité le 26/12/2005

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :
Néant

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :
Acte constitutif, honoraires réviseurs et honoraires d'avocats

! N° ! 878.265.120 !

06564.4315 ! A 15. !

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

| Actifs | Méthode | Base | Taux en % | |
|---|---------|------|------------------------|--------------------------------|
| | | | Principal Min - Max | Frais accessoires Min - Max |
| 1. Frais d'établissement | L | NR | 020,00 - 020,00 | 000,00 - 000,00 |
| 2. Immobilisations incorporelles | | | - | - |
| 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux | | | - | - |
| 4. Installations, machines et outillage | | | - | - |
| 5. Matériel roulant | | | - | - |
| 6. Matériel de bureau et mobilier | | | - | - |
| 7. Autres immobilisations corporelles | | | - | - |

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

! N° ! 878.265.120 ! 06564.4316 ! A 16. !

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHÉ si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : Néant

2. En-cours de fabrication - produits finis : Néant

3. Marchandises : Néant

4. Immeubles destinés à la vente : Néant

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications n'inclut pas les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an n'inclut pas des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, 5 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

+ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 28 juillet 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 95 du Code des Sociétés, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.

1. ACTIVITES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE

Le premier exercice social a débuté le 26 décembre 2005 pour se clôturer le 31 décembre 2005.

Au cours de cette période la société n'a eu aucune activité spécifique à l'exception de gestion de sa participation dans la société de droit français RENTABILWEB EUROPE, participation résultant de l'apport en nature réalisé lors de la constitution de la société. Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société, qui ne présente aucun risque prévisible à ce stade.

Les projets à réaliser en 2006 tendront au contraire à renforcer la structure financière de la société.

1.1. Evolution des affaires

1.1.1. Exposé

Aucune activité spécifique n'a eu lieu au cours de ce premier exercice. Aucun indicateur pertinent n'est donc à retenir en l'état pour déterminer les performances financières de la société.

Les seules données à retenir sont les frais et honoraires de constitution.

1.1.2. Indicateurs clés de performance de nature financière

Non pertinent

1.1.3. Indicateurs clés de performance de nature non financière

Non pertinent

1.1.4. Informations relatives aux questions d'environnement

Néant

1.1.5. Informations relatives aux questions de personnel

Néant

1.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Néant

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Aucun développement important n'est prévu pour les mois à venir, à l'exception d'augmentations de capital destinées à renforcer la structure financière de la société et de permettre d'éventuelles nouvelles prises de participation.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

5. INDICATIONS RELATIVES A L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE (art 96, 6°)

Les règles de continuité restent d'application dans la mesure où la société n'a pas de problèmes de trésorerie.

7. MENTIONS FACULTATIVES

Néant

8. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant.

Le Conseil d'Administration.

Fait à Bruxelles, le 28 juillet 2006

Jean-Baptiste Descroix-Vernier

Corinne Chatalsébastien Boin

RENTABILWEB GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES

COMPTES ANNUELS PRESENTES A L'ASSEMBLEE

GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUILLET 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 92.047 EUR et dont le compte de résultats se solde par perte de l'exercice de 1.492 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes annuels, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion de la société.

Notre contrôle des comptes annuels a été effectué conformément aux dispositions légales et aux normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance

raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué

le bien-fondé des règles d'évaluation et des

estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires en Belgique qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les

informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier

la portée de l'attestation des comptes annuels:

Sur la base des informations dont nous disposons, le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

! N° ! 878.265.120 !

06564.4318 ! A 18. !

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés à l'exception du fait que les comptes annuels, le rapport de gestion reçu ce jour et notre rapport de certification ne vous ont pas été remis dans les délais légaux et statutaires. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 28 juillet 2006

SCCRL DUPONT, KOEVOETS & C°

REVISEURS D'ENTREPRISES

JEAN-FRANÇOIS NOBELS

ASSOCIE

Annexe 2 : Comptes consolidés 2005

RENTABILIWEB– GROUP CONSOLIDATION

COMPTES CONSOLIDES 2005

RENTABILIWEB– GROUP CONSOLIDATION

RENTABILIWEB GROUP SA

Au capital de 86 000 €

Woluwe-Saint-Pierre

Bovenberg, .124

1150 Bruxelles

COMPTES CONSOLIDES 2005

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|------|
| Compte rendu de mission | P. 1 |
| Bilan Actif | P. 2 |
| Bilan Passif | P. 3 |
| Compte de résultat | P. 4 |
| Périmètre et méthode de consolidation | P. 5 |

COMPTE RENDU DE MISSION

Le présent document rend compte de la mission d'établissement des comptes consolidés à la date du 31 Décembre 2005 qui a été exécutée pour le compte de :

RENTABILIWEB GROUP SA

Les documents décrits au sommaire figurant en tête du présent dossier sont caractérisés par les éléments suivants :

| | |
|---|------------------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 10 191 K€ |
| Total du bilan consolidé | 2 492 K€ |
| Résultat consolidé de l'exercice | 333 K€ |

Fait à Lyon, Le 17 JUIN 2006

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

| BILAN CONSOLIDE AU 31 12 2005 | BALANCE SHEET FOR 31 12 2005 | | |
|--|---------------------------------|--------------|------------|
| | | En K€ | |
| ACTIF | ASSET | 2005 | 2004 |
| Actifs non courants | Non current assets | | |
| Ecart d'acquisition | Goodwill | 20 | |
| Immobilisations incorporelles | Intangible assets | 6 | |
| Immobilisations corporelles | Tangible assets | 18 | 2 |
| Titres de participation mis en équivalence | Investments in associates | | |
| Autres actifs financiers non courants | Other financial assets | 0 | |
| Autres actifs non courants | Other non current assets | | |
| Impôts différés | Deferred tax | 0 | |
| Total actifs non courants | Total non current assets | 44 | 2 |
| Actifs courants | Current assets | | |
| Stocks | Inventories | | |
| Clients | Trade debtors | 1 275 | 635 |
| Autres actifs courants | Other receivable | 367 | 138 |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Disponibilités | Cash and cash equivalents | 806 | 205 |
| Paie ment d'avance | Prepaid expenses | | |
| Total actifs courants | Total currents assets | 2 448 | 978 |
| TOTAL ACTIF | TOTAL ASSETS | 2 492 | 980 |

| BILAN CONSOLIDE AU 31 12 2005 | BALANCE SHEET FOR 31 12 2005 | | |
|--|--------------------------------------|--------------|------------|
| | | en K€ | |
| PASSIF | LIABILITIES AND EQUITY | 2005 | 2004 |
| Capitaux propres | Stockholders' equity | | |
| Capital | Capital equity | 86 | 12 |
| Réserves | Accumulated reserves | | |
| Ecart de conversion | Exchange rate differential | | |
| Report à nouveau | Retained loss | | -3 |
| Résultat, part du Groupe | Income | 333 | 77 |
| Intérêts minoritaires | Minority interests | | |
| Total des capitaux propres | Stockholders' equity | 419 | 86 |
| Passifs non courants | Non current liabilities | | |
| Passifs et dettes financières non courants | Financial liabilities | | |
| Autres passifs non courants | Other non current liabilities | | |
| Impôts différés | Deferred tax | | |
| Total passifs non courants | Total non current liabilities | | |
| Passifs courants | Current liabilities | | |
| Provisions courantes | Retirement benefit obligation | | |
| Dettes financières courantes | Financial liabilities | 0 | 12 |
| Fournisseurs | Trade creditors | 1 352 | 554 |
| Autres créditeurs courants | Other current payables | 721 | 328 |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Total passifs courants | Total current liabilities | 2 073 | 894 |
| TOTAL PASSIF | TOTAL LIABILITIES | 2 492 | 980 |

| COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 12 2005 | | | | | |
|--|---------------------------------------|---------------|----------------|-------------|----------------|
| | | en K€ | | | |
| | | 2005 | | 2004 | |
| | | Montant | % Prod | Montant | % Prod |
| Produits des activités ordinaires | Revenue | 10 191 | 100.00% | 2495 | 100.00% |
| Autres produits | Other income | 1 | 0.01% | 4 | 0.17% |
| Achats consommés | Raw materials and consumables used | 9 148 | 89.77% | 2 334 | 93.54% |
| Charges de personnel | Employee benefits costs | 266 | 2.61% | 48 | 1.94% |
| Autres charges d'exploitation | Other expenses | 37 | 0.36% | 0 | |
| Dotation aux amortissements et provisions | Dépréciation and amortisation expense | 215 | 2.11% | 2 | 0.08% |
| MARGE OPERATIONNELLE | OPERATED MARGIN | 526 | 5.16% | 115 | 4.6% |
| Autres produits financiers | other financial products | 0 | 0.00% | 1 | 0.03% |
| Autres charges financières | other financial expenses | 2 | 0.02% | 9 | 0.38% |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | | | | | |
| DES ENTREPRISES INTEGRES | PROFIT BEFORE TAX | 524 | 5.14% | 105 | 4.24%% |
| Impôts courants | Income tax expense | 181 | 1.78% | 28 | 1.14% |
| Amortissement Goodwill | Goodwill depreciation | 10 | 0.10% | | |
| RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDÉ | NET PROFIT | 333 | 3.27% | 77 | 3.1% |
| | attribuable to : | | | | |

| | | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|------------|--------------|-----------|-------------|
| Part revenant aux minoritaires | Minority interest | | | | |
| RESULTAT NET (PART DU GROUPE) | EQUITY HOLDER OF THE PARENT | 333 | 3.27% | 77 | 3.1% |
| Résultat par action en Euros | 1000 Actions | 333 | | | |
| Résultat dilué par action en Euros | 1000 Actions | 333 | | | |

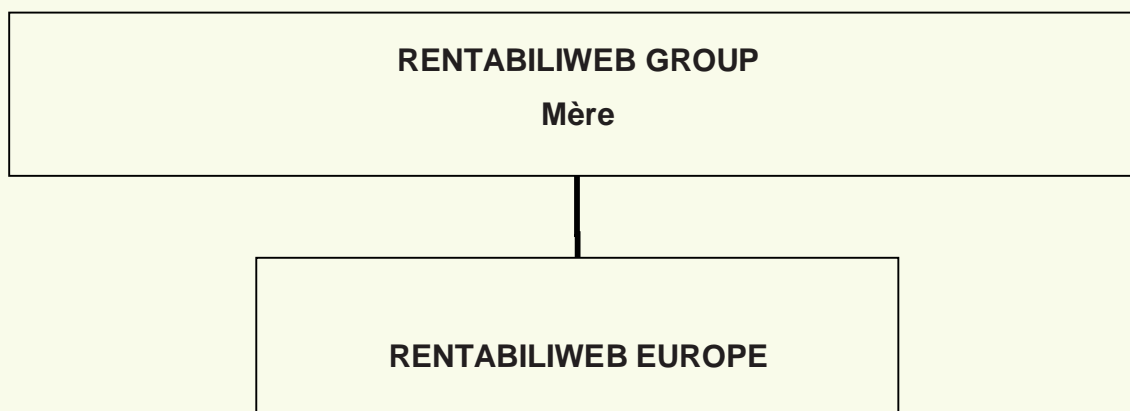
I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

La consolidation de la société RENTABILIWEB GROUP SA et de ses filiales au 31 Décembre 2005 a été réalisée selon les principes comptables décrits dans cette note.

Les comptes sont établis en respect des dispositions du règlement n°99-02, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

La consolidation de RENTABILIWEB GROUP SA au 31 Décembre 2005 est effectuée en K€.

I.1 - Périmètre de consolidation



| Désignation des sociétés | Capital social | Quote-part 31 12 2005 | Méthode consolidation | de |
|--|----------------|--------------------------|--------------------------|----|
| RENTABILIWEB GROUP. Woluwe-Saint-Pierre Bovenberg, .124 1150 Bruxelles | 86 K€ | S.M. | I.G. | |
| RENTABILIWEB EUROPE S.A.R.L. 53, rue Vauban 69006 LYON | 12 K€ | 99,99 % | I.G. | |

1.2 - Méthodes de consolidation

La seule filiale comprise dans le périmètre de consolidation est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG).

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de chaque titre de participation de la société consolidée, les postes d'actif et de passif correspondants et de répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

1.3 - Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation correspond à la différence existant entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de capitaux propres de l'entreprise détentrice dans la société dont elle détient les titres.

Cet écart de première consolidation comprend :

- D'une part des « écarts d'évaluation » positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables qui sont réestimés pour les amener à la valeur retenue lors de la détermination de la valeur globale de l'entreprise ;
- Et d'autre part un solde non affecté intitulé « écart d'acquisition ».

En application des normes professionnelles (règl. CRC 99-02), la société RENTABILWEB GROUP SA a constaté sur sa filiale RENTABILWEB EUROPE S.A.R.L l'écart d'acquisition suivant :

- Ecart positif de première consolidation de 30 K€ amorti sur une durée de 3 ans à compter de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

1.4 - Elimination des opérations internes au groupe

Aucune opération réciproque entre les différentes sociétés du groupe n'a été relevée au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2005.

1.5 - Opérations de crédit-bail

Néant

1.6 – Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'importance relative sur les comptes consolidés, les intérêts minoritaires ont été négligés.

II - REGLES D'EVALUATION DES POSTES DE BILAN

II.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais de constitution de la société mère RENTABILWEB GROUP SA.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation du bien, calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| – Agencements et aménagements divers | 3 à 6 ans |
| – Installations, matériels et outillages | 3 à 8 ans |
| – Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| – Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| – Mobilier de bureau | 4 à 5 ans |

II.2 - Immobilisations financières et participations

Le poste « Autres Immobilisations Financières » comprend des dépôts et cautionnements.

II.3 - Créances

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

II.4 – Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Néant

III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

III.1 - Immobilisations

| Immobilisations | 31.12.2004 | Augm. | Dim. | 31.12.2005 |
|---|------------|-----------|------|------------|
| Ecarts d'acquisition | | 30 | | 30 |
| Frais d'établissement, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | | 7 | | 7 |
| Autres immobilisations corporelles | 10 | 20 | | 30 |
| Titres de Participation | | | | |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | 10 | 57 | | 67 |

III.2 - Amortissements

| Amortissements | 31 12 2004 | Augm. | Dim. | 31 12 2005 |
|---|------------|-----------|------|------------|
| Ecarts d'acquisition | | 10 | | 10 |
| Frais d'établissement, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | | 1 | | 1 |
| Matériel et outillages | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 8 | 4 | | 12 |
| Titres de Participation | | | | |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | 8 | 15 | | 23 |

III.3 - Ecarts d'acquisition

| Ecarts d'acquisition | 31 12 2005 | | |
|--|------------|--------|-----|
| | Brut | Amort. | Net |
| RENTABILWEB EUROPE S.A.R.L Ecart de 1ère consolidation | 30 | 10 | 20 |

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 3 ans.

III.4 – Comptes de régularisation actifs

| Exercices | 31 12 2005 | 31 12 2004 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | | |
| Charges à répartir sur pls. Ex. | | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 |

III.5 - Capital social – Tableau de variation des capitaux propres

| 31 12 2005 | |
|---|------------|
| Capitaux propres avant résultat au 31.12.2005 | 86 |
| Résultat consolidé au 31.12.2005 | 333 |
| Variation des Intérêts minoritaires | 0 |
| Autres variations | |
| Capitaux propres au 31.12.2005 | 419 |

Le capital social est composé de 1 000 actions de 86 € de nominal

III.6 - Impôts sociétés et impôts différés

| Exercices | 31 12 2005 |
|-----------------|------------|
| Impôt société | 181 |
| Impôts différés | 0 |
| TOTAL | 181 |

III.7 - Détail du résultat par action

| | Nombre d'actions | Résultat net en K€ | Résultat par action en € |
|--|------------------|--------------------|--------------------------|
| Actions de capital – résultat par action | 1 000 | 333 | 333 € |

III.8 - Frais de personnel

| Exercices | 31 12 2005 |
|-------------------------|------------|
| Traitements et salaires | 204 |
| Charges sociales | 62 |
| Participation | |
| TOTAL | 266 |

III.9 - Détail du résultat financier

| Exercices | 31 12 2005 |
|------------------------------------|------------|
| Produits financiers | |
| Revenues des VMP | |
| Escomptes obtenus | |
| Reprise de provisions | |
| Autres produits financiers | |
| Total produits financiers | 0 |
| Charges financières | |
| Intérêts des emprunts | |
| Intérêts bancaires | |
| Escomptes accordés | 2 |
| Provisions pour risques financiers | |
| Total charges financières | 2 |
| Résultat financier | -2 |

III.10 - Détail du résultat exceptionnel

| Exercices | 31 12 2005 |
|---|------------|
| Produits exceptionnels | |
| Produits de cession des immobilisations | |
| Autres produits exceptionnels | 20 |
| Reprises de provisions exceptionnelles | |
| Total produits exceptionnels | 20 |
| Charges exceptionnelles | |
| Amendes et pénalités | |
| Charges exceptionnelles sur restructuration | |
| Autres charges exceptionnelles | 4 |
| Dotation aux provisions exceptionnelles | |
| Total charges exceptionnelles | 4 |
| Résultat exceptionnel | 16 |

Annexe 3 : Comptes consolidés 2004

RENTABILIWEB– GROUP CONSOLIDATION

COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA 2004

RENTABILIWEB– GROUP CONSOLIDATION

RENTABILIWEB GROUP SA

Au capital de 86 000 €

Woluwe-Saint-Pierre

Bovenberg, .124

1150 Bruxelles

COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA 2004

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|------|
| Compte rendu de mission | P. 1 |
| Bilan Actif | P. 2 |
| Bilan Passif | P. 3 |
| Compte de résultat | P. 4 |
| Périmètre et méthode de consolidation | P. 5 |

COMPTE RENDU DE MISSION

Le présent document rend compte de la mission d'établissement des comptes consolidés pro forma à la date du 31 Décembre 2004 qui a été exécutée pour le compte de:

RENTABILIWEB GROUP SA

Les documents décrits au sommaire figurant en tête du présent dossier sont caractérisés par les éléments suivants :

Chiffre d'affaires consolidé 2 495 K€

Total du bilan consolidé 980 K€

Résultat consolidé de l'exercice 77 K€

AVERTISSEMENT

Les comptes consolidés pro forma au 31 Décembre 2004 qui vous sont présentés sont les comptes sociaux de la filiale RENTABILIWEB EUROPE dans leur intégralité.

En effet, la société RENTABILIWEB GROUP ; holding de tête n'existait pas au 31 Décembre 2004.

Fait à Lyon, Le 17 JUIN 2006

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

| BILAN CONSOLIDE AU 31 12 2004 | BALANCE SHEET FOR 31 12 2004 | | |
|--|---------------------------------|------------|------|
| | | En K€ | |
| ACTIF | ASSET | 2004 | 2003 |
| Actifs non courants | Non current assets | | |
| Ecarts d'acquisition | Goodwill | | |
| Immobilisations incorporelles | Intangible assets | | |
| Immobilisations corporelles | Tangible assets | 2 | |
| Titres de participation mis en équivalence | Investments in associates | | |
| Autres actifs financiers non courants | Other financial assets | | |
| Autres actifs non courants | Other non current assets | | |
| Impôts différés | Deferred tax | | |
| Total actifs non courants | Total non current assets | 2 | |
| Actifs courants | Current assets | | |
| Stocks | Inventories | | |
| Clients | Trade debtors | 635 | |
| Autres actifs courants | Other receivable | 138 | |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Disponibilités | Cash and cash equivalents | 205 | |
| Paieement d'avance | Prepaid expenses | | |
| Total actifs courants | Total currents assets | 978 | |
| TOTAL ACTIF | TOTAL ASSETS | 980 | |

| BILAN CONSOLIDE AU 31 12 2004 | BALANCE SHEET FOR 31 12 2004 | | |
|--|--------------------------------------|------------|------|
| | | En K€ | |
| PASSIF | LIABILITIES AND EQUITY | 2004 | 2003 |
| Capitaux propres | Stockholders' equity | | |
| Capital social | Capital equity | 12 | |
| Réserves | Accumulated reserves | | |
| Ecart de conversion | Exchange rate differential | | |
| Report à nouveau | Retained loss | -3 | |
| Résultat, part du Groupe | Income | 77 | |
| Intérêts minoritaires | Minority interests | | |
| Total des capitaux propres | Stockholders' equity | 86 | |
| Passifs non courants | Non current liabilities | | |
| Passifs et dettes financières non courants | Financial liabilities | | |
| Autres passifs non courants | Other non current liabilities | | |
| Impôts différés | Deferred tax | | |
| Total passifs non courants | Total non current liabilities | | |
| Passifs courants | Current liabilities | | |
| Provisions courantes | Retirement benefit obligation | | |
| Dettes financières courantes | Financial liabilities | 12 | |
| Fournisseurs | Trade creditors | 554 | |
| Autres créditeurs courants | Other current payables | 328 | |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Total passifs courants | Total current liabilities | 894 | |
| TOTAL PASSIF | TOTAL LIABILITIES | 980 | |

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 12 2004
 PROFIT & LOSS ACCOUNT FOR 31 12 2004

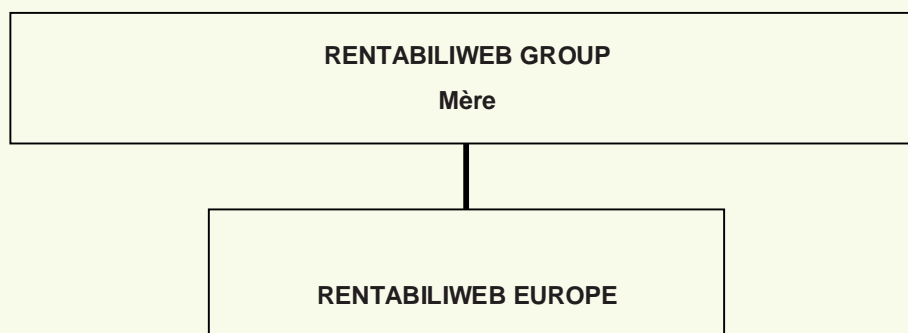
| | | En K€ | | | |
|---|---------------------------------------|--------------|----------------|---------|--------|
| | | 2004 | | 2003 | |
| | | Montant | % Prod | Montant | % Prod |
| Produits des activités ordinaires | Revenue | 2 495 | 100.00% | | |
| Autres produits | Other income | 4 | 0.17% | | |
| Achats consommés | Raw materials and consumables used | 2 333 | 93.54% | | |
| Charges de personnel | Employee benefits costs | 48 | 1.94% | | |
| Autres charges d'exploitation | Other expenses | | | | |
| Dotation aux amortissements et provisions | Dépréciation and amortisation expense | 2 | 0.08% | | |
| MARGE OPERATIONNELLE | OPERATED MARGIN | 115 | 4.60% | | |
| Autres produits financiers | other financial products | 1 | 0.03% | | |
| Autres charges financières | other financial expenses | 9 | 0.38% | | |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | | | | | |
| DES ENTREPRISES INTEGREES | PROFIT BEFORE TAX | 105 | 4.24% | | |
| Impôts courants | Income tax expense | 28 | 1.14% | | |
| Amortissement Goodwill | Goodwill depreciation | | | | |
| RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDE | NET PROFIT | 77 | 2.69% | | |
| | attribuable to : | | | | |
| Part revenant aux minoritaires | Minority interest | | | | |
| RESULTAT NET (PART DU GROUPE) | EQUITY HOLDER OF THE PARENT | 77 | 2.69% | | |
| <i>Résultat par action en Euros</i> | | | | | |

I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

La consolidation de la société RENTABILIWEB GROUP SA et de ses filiales au 31 Décembre 2004 a été réalisée selon les principes comptables décrits dans cette note. Les comptes sont établis en respectant les dispositions du règlement n°99-02, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

La consolidation de RENTABILIWEB GROUP SA au 31 Décembre 2004 est effectuée en K€.

I.1 - Périmètre de consolidation



| Désignation des sociétés | Capital social | Quote-part 31 12 2004 | Méthode de consolidation |
|---|----------------|--------------------------|--------------------------------|
| RENTABILIWEB GROUP. Woluwe-Saint-Pierre Bovenberg, .124 1150 Bruxelles | | | |
| RENTABILIWEB EUROPE S.A.R.L. 53, rue Vauban 69006 LYON | 12 000 € | 99,99% | IG |

I.2 - Méthodes de consolidation

La seule filiale comprise dans le périmètre de consolidation est consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG).

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de chaque titre de participation de la société consolidée, les postes d'actif et de passif correspondants et de répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits «intérêts minoritaires».

I.3 - Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation correspond à la différence existant entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de capitaux propres de l'entreprise détentrice dans la société dont elle détient les titres.

Cet écart de première consolidation comprend:

- D'une part des « écarts d'évaluation » positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables qui sont réestimés pour les amener à la valeur retenue lors de la détermination de la valeur globale de l'entreprise ;
- Et d'autre part un solde non affecté intitulé «écart d'acquisition».

Aucun écart d'acquisition n'a été constaté sur la filiale RENTABILIWEB EUROPE.

I.4 - Elimination des opérations internes au groupe

Aucune opération réciproque entre les différentes sociétés du groupe n'a été relevée au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2005.

I.5 - Opérations de crédit-bail

Néant

I.6 – Retraitements divers

Compte tenu de l'importance relative sur les comptes consolidés, les intérêts minoritaires, la contribution ORGANIC et les écarts de conversion ont été négligés.

II - REGLES D'EVALUATION DES POSTES DE BILAN

II.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Il s'agit des fonds de commerce, des licences et logiciels. Les sociétés du groupe n'ont pas de valeurs de fonds commerciaux à l'actif de leurs bilans. Les sociétés du groupe ne pratiquent donc pas d'amortissement à ce titre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation du bien, calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

| | |
|--|-----------|
| – Agencements et aménagements divers | 3 à 6 ans |
| – Installations, matériels et outillages | 3 à 8 ans |
| – Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| – Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| – Mobilier de bureau | 4 à 5 ans |

II.2 - Immobilisations financières et participations

Le poste «Autres Immobilisations Financières» comprend des dépôts et cautionnements.

II.3 - Créances

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

II.4 – Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Néant

III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

III.1 – Immobilisations

| Immobilisations | 31.12.20023 | Augm. | Dim. | 31.12.2004 |
|--|-------------|-------|------|------------|
| Ecarts d'acquisition | | | | |
| Frais d'étabment, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | | | | |
| Matériel et outillages | | | | 10 |
| Titres de Participation | | | | |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | | | | 10 |

III.2 - Amortissements

| Amortissements | 31 12 2003 | Augm. | Dim. | 31 12 2004 |
|--|------------|-------|------|------------|
| Ecarts d'acquisition | | | | |
| Frais d'étabment, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | | | | |
| Matériel et outillages | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | 8 |
| Titres de Participation | | | | |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | | | | 8 |

III.3 - Ecarts d'acquisition

| Ecarts d'acquisition | 31 12 2004 | | |
|---|------------|--------|-----|
| | Brut | Amort. | Net |
| RENTABILWEB EUROPE S.A.R.L Ecart de 1ère consolidation | | | |

III.4 - Comptes de régularisations actives

| Exercices | 31 12 2004 | 31 12 2003 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 0 | 0 |
| Ecart de conversion | | |
| Charges à répartir sur pls. ex. | | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 |

III.5 - Capital social – Tableau de variation des capitaux propres

| 31 12 2004 | |
|---|-----------|
| Capitaux propres avant résultat au 31.12.2004 | 9 |
| Résultat consolidé au 31.12.2004 | 77 |
| Variation des Intérêts minoritaires | 0 |
| Autres variations | |
| Capitaux propres au 31.12.2004 | 86 |

Le capital social est composé de 1 000 actions de 86 € de nominal

III.6 - Impôts sociétés et impôts différés

| Exercices | 31 12 2004 |
|-----------------|------------|
| Impôt société | 28 |
| Impôts différés | |
| TOTAL | 28 |

III.7 - Détail du résultat par action

| | Nombre d'actions | Résultat net en K€ | Résultat par action en € |
|--|------------------|--------------------|--------------------------|
| Actions de capital – résultat par action | 24 000 | 77 | 3 |

III.8 - Frais de personnel

| Exercices | 31 12 2004 |
|-------------------------|------------|
| Traitements et salaires | 40 |
| Charges sociales | 8 |
| Participation | |
| TOTAL | 48 |

III.9 - Détail du résultat financier

| Exercices | 31 12 2004 |
|------------------------------------|------------|
| Produits financiers | |
| Revenues des VMP | |
| Escomptes obtenus | |
| Reprise de provisions | |
| Autres produits financiers | 1 |
| Total produits financiers | 1 |
| Charges financières | |
| Intérêts des emprunts | |
| Intérêts bancaires | |
| Escomptes accordés | 9 |
| Provisions pour risques financiers | |
| Total charges financières | 9 |
| Résultat financier | -8 |

III.10 - Détail du résultat exceptionnel

| Exercices | 31 12 2004 |
|---|------------|
| Produits exceptionnels | |
| Produits de cession des immobilisations | |
| Autres produits exceptionnels | 7 |
| Reprises de provisions exceptionnelles | |
| Total produits exceptionnels | 7 |
| Charges exceptionnelles | |
| Amendes et pénalités | |
| Charges exceptionnelles sur restructuration | |
| Autres charges exceptionnelles | 0 |
| Dotations aux provisions exceptionnelles | |
| Total charges exceptionnelles | 0 |
| Résultat exceptionnel | 7 |

Annexe 4 : Tableau de flux de trésorerie consolidé.

| TABLEAUX DE FLUX CONSOLIDES en Keuros | Exercice clos au 31/12/05 | Exercice clos au 31/12/04 |
|---|------------------------------|------------------------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE | | |
| Résultat d'exploitation consolidé | 510 | 107 |
| Amortissements consolidés | +4 | +1 |
| Provision pour créances douteuses | +210 | +1 |
| Charges (produits) financiers | -2 | -9 |
| Charges (produits) exceptionnelles | +16 | +7 |
| Capacité d'autofinancement (A) | 738 | 107 |
| Augmentation (diminution) des créances clients | +851 | +528 |
| Augmentation (diminution) des autres créances | +145 | -4 |
| Augmentation (diminution) des créances fiscales et de prévoyances consolidé | +104 | +113 |
| Augmentation (diminution) des comptes de régularisation actif | | |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs | -798 | -476 |
| Augmentation (diminution) des acomptes aux fournisseurs | -19 | +19 |
| Augmentation (diminution) des dettes fiscales et de prévoyances | -337 | -152 |
| Augmentation (diminution) des autres dettes | -51 | -147 |
| Augmentation (diminution) des comptes de régularisation passif | | -5 |
| Variation du besoin en fonds de roulement (B) | -105 | -114 |
| Impôt sur les sociétés consolidé (C) | 181 | 28 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)- (B)-(C) = (D) | 662 | 193 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions immobilisations incorporelles | -7 | 0 |
| Acquisitions immobilisations corporelles | -19 | -1 |
| Acquisitions de participations | 0 | 0 |
| Acquisitions d'autres immobilisations financières | 0 | 0 |
| Total des investissements (E) | -26 | -1 |
| Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | | |
| cession ou réduction d'immobilisations financières | 0 | +2 |
| Total des cessions | 0 | +2 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (F) | -26 | 1 |

| | | |
|--|------------|------------|
| | | |
| OPERATION DE FINANCEMENT | | |
| Augmentation de capital | 0 | 0 |
| Dividendes versés | -30 | |
| Remboursement des dettes financières | 0 | -4 |
| Augmentation des dettes financières | +5 | 0 |
| Flux de trésorerie liées aux opérations financières | -25 | -4 |
| Variation de la trésorerie à la clôture (D+E+F) | 611 | 190 |
| Trésorerie à l'ouverture | 195 | 5 |
| Trésorerie à la clôture | 806 | 195 |
| Variation de la trésorerie à la clôture | 611 | 190 |

Annexe 5 : Comptes sociaux semestriels au 30.06.2006

| | | | | | | |
|-----------|---------------|----|----|----------|------------|------|
| 20 | | | | 1 | EUR | |
| NAT. | Date du dépôt | N° | P. | U. | D. | A 1. |

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **RENTABILWEB GROUP**

Forme juridique: **Société anonyme**

Adresse: **Bovenberg** N°: **124** Boîte:

Code postal: **1150** Commune: **Bruxelles 15**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: **Bruxelles**

Adresse Internet * :

Numéro d'entreprise **0878.265.120**

DATE **30/12/2005** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du au

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement: **oui/ non ****

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des **ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES**

CHATAL Corinne
Allée des Eglantines 16, 69210 L'Arbresle, France
Fonction : Administrateur

DESCROIX Jean-Baptiste
Tasmanstraat 178, 1013 AH Amsterdam, Pays-Bas
Fonction : Administrateur délégué

OVIR SPRL 0878.145.552
Bovenberg 124, 1150 Bruxelles 15, Belgique
Fonction : Administrateur

(suite aux pages suivantes)

Nombre total de pages déposées: **16** Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet: **9, 10, 11, 12, 13**

| | | |
|--|--|--|
| | Signature (nom et qualité) DESCROIX Jean-Baptiste Administrateur délégué | Signature (nom et qualité) CHATAL Corinne Administrateur |
|--|--|--|

* Mention facultative.
** Biffer ce qui ne convient pas.

| | | |
|----|--------------|----------|
| N° | 0878.265.120 | A 1. 2/2 |
|----|--------------|----------|

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de page A 1.)

Représenté par :

BOIN Sébastien

N° 0878.265.120

A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.
- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire? ~~NON~~ NON¹

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|--|
| | | |

¹ Biffer ce qui ne convient pas.

² Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------------|--------------------|
| ACTIF | | | |
| ACTIFS IMMOBILISES | | | |
| | 20/28 | 100.537 | 91.797 |
| I. Frais d'établissement | 20 | 5.223 | 5.969 |
| II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A) | 21 | | |
| III. Immobilisations corporelles (ann. I, B) | 22/27 | | |
| A. Terrains et constructions | 22 | | |
| B. Installations, machines et outillage | 23 | | |
| C. Mobilier et matériel roulant | 24 | | |
| D. Location-financement et droits similaires | 25 | | |
| E. Autres immobilisations corporelles | 26 | | |
| F. Immobilisations en cours et acomptes versés | 27 | | |
| IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II) | 28 | 95.314 | 85.828 |
| ACTIFS CIRCULANTS | | | |
| | 29/58 | 48.917 | 250 |
| V. Créances à plus d'un an | 29 | | |
| A. Créances commerciales | 290 | | |
| B. Autres créances | 291 | | |
| VI. Stocks et commandes en cours d'exécution | 3 | | |
| A. Stocks | 30/36 | | |
| B. Commandes en cours d'exécution | 37 | | |
| VII. Créances à un an au plus | 40/41 | 34.536 | |
| A. Créances commerciales | 40 | 1.493 | |
| B. Autres créances | 41 | 33.043 | |
| VIII. Placements de trésorerie (ann. II) | 50/53 | | |
| IX. Valeurs disponibles | 54/58 | 14.381 | 250 |
| X. Comptes de régularisation | 490/1 | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 20/58 | 149.454 | 92.047 |

| N° | 0878.265.120 | A 3. | |
|---|--------------|----------------|--------------------|
| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
| PASSIF | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| I. Capital (ann. III) | 10/15 | 142.832 | 84.508 |
| A. Capital souscrit | 10 | 86.000 | 86.000 |
| A. Capital souscrit | 100 | 86.000 | 86.000 |
| B. Capital non appelé | 101 | () | () |
| B. Capital non appelé | (-) | | |
| II. Primes d'émission | 11 | | |
| III. Plus-values de réévaluation | 12 | | |
| IV. Réserves | 13 | | |
| A. Réserve légale | 130 | | |
| B. Réserves indisponibles | 131 | | |
| 1. Pour actions propres | 1310 | | |
| 2. Autres | 1311 | | |
| C. Réserves immunisées | 132 | | |
| D. Réserves disponibles | 133 | | |
| V. Bénéfice reporté | 140 | 56.832 | |
| Perte reportée | 141 | () | (1.492) |
| VI. Subsidés en capital | 15 | | |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES | | | |
| VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV) | 16 | | |
| B. Impôts différés | 160/5 | | |
| B. Impôts différés | 168 | | |
| DETTES | | | |
| VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V) | 17/49 | 6.622 | 7.539 |
| A. Dettes financières | 17 | | |
| 1. Etablissements de crédit, dettes de location- financement et assimilées | 170/4 | | |
| 2. Autres emprunts | 172/3 | | |
| B. Dettes commerciales | 174/0 | | |
| C. Acomptes reçus sur commandes | 175 | | |
| D. Autres dettes | 176 | | |
| D. Autres dettes | 178/9 | | |
| IX. Dettes à un an au plus (ann. V) | 42/48 | 6.622 | 7.539 |
| A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | 42 | | |
| B. Dettes financières | 43 | 298 | 78 |
| 1. Etablissements de crédit | 430/8 | | |
| 2. Autres emprunts | 439 | 298 | 78 |
| C. Dettes commerciales | 44 | | 7.461 |
| 1. Fournisseurs | 440/4 | | 7.461 |
| 2. Effets à payer | 441 | | |
| D. Acomptes reçus sur commandes | 46 | | |
| E. Dettes fiscales, salariales et sociales | 45 | | |
| 1. Impôts | 450/3 | | |
| 2. Rémunérations et charges sociales | 454/9 | | |
| F. Autres dettes | 47/48 | 6.324 | |
| X. Comptes de régularisation | 492/3 | | |
| TOTAL DU PASSIF | 10/49 | 149.454 | 92.047 |

| N° | | 0878.265.120 | | A 4. | |
|---|--|---------------------|-------------|--------------------|-----------|
| | | Codes | Exercice | Exercice précédent | |
| 2. COMPTE DE RESULTATS | | | | | |
| I. Produits et charges d'exploitation | | | | | |
| <i>Chiffres d'affaires</i> | | <i>mentions</i> | 70 | | |
| <i>Approvisionnements, marchandises; services et biens divers</i> | | <i>facultatives</i> | 60/61 | | |
| A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif) | | | 70/61 | | |
| Marge brute d'exploitation (solde négatif) | | | (-) 61/70 | (11.975) | () |
| C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) | | | (-) 62 | | |
| D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | | (-) 630 | (746) | (1.492) |
| E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +) | | | 631/4 | | |
| F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +) | | | 635/7 | | |
| G. Autres charges d'exploitation | | | (-) 640/8 | (944) | () |
| H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration | | | (+) 649 | | |
| Bénéfice d'exploitation | | | (+) 70/64 | | |
| Perte d'exploitation | | | (-) 64/70 | (13.665) | (1.492) |
| II. Produits financiers | | | | | |
| Charges financières | | | (-) 65 | (8) | |
| Bénéfice courant avant impôts | | | (+) 70/65 | 58.324 | |
| Perte courante avant impôts | | | (-) 65/70 | () | (1.492) |
| III. Produits exceptionnels | | | | | |
| Charges exceptionnelles | | | (-) 66 | | |
| Bénéfice de l'exercice avant impôts | | | (+) 70/66 | 58.324 | |
| Perte de l'exercice avant impôts | | | (-) 66/70 | () | (1.492) |
| III bis. Prélèvements sur les impôts différés | | | | | |
| Tranferts aux impôts différés | | | (-) 680 | () | () |
| IV. Impôts sur le résultat | | | | | |
| Bénéfice de l'exercice | | | (+) 70/67 | 58.324 | |
| Perte de l'exercice | | | (-) 67/70 | () | (1.492) |
| V. Prélèvement sur les réserves immunisées | | | | | |
| Tranferts aux réserves immunisées | | | (-) 689 | () | () |
| Bénéfice de l'exercice à affecter | | | (+) (70/68) | 58.324 | |
| Perte de l'exercice à affecter | | | (-) (68/70) | () | (1.492) |

| N° | | 0878.265.120 | | A 5. | |
|--|----------|--------------|---------------|--------------------|--|
| | | Codes | Exercice | Exercice précédent | |
| AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS | | | | | |
| A. Bénéfice à affecter | | 70/69 | 56.832 | | |
| Perte à affecter |(-) | 69/70 | () | (1.492) | |
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | | 70/68 | 58.324 | | |
| Perte de l'exercice à affecter |(-) | 68/70 | () | (1.492) | |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | | 790 | | | |
| Perte reportée de l'exercice précédent |(-) | 690 | (1.492) | () | |
| B. Prélèvements sur les capitaux propres | | 791/2 | | | |
| C. Affectations aux capitaux propres |(-) | 691/2 | () | () | |
| 1. au capital et aux primes d'émission | | 691 | | | |
| 2. à la réserve légale | | 6920 | | | |
| 3. aux autres réserves | | 6921 | | | |
| D. 1. Bénéfice à reporter |(-) | 693 | (56.832) | () | |
| 2. Perte à reporter | | 793 | | 1.492 | |
| E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte | | 794 | | | |
| F. Bénéfice à distribuer |(-) | 694/6 | () | () | |
| 1. Rémunération du capital | | 694 | | | |
| 2. Administrateurs ou gérants | | 695 | | | |
| 3. Autres allocataires | | 696 | | | |

Annexe 6 : Comptes consolidés semestriels au 30.06.2006

RENTABILIWEB GROUP - CONSOLIDATION

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006

RENTABILIWEB GROUP - CONSOLIDATION

RENTABILIWEB GROUP SA

Au capital de 86 000 €

Woluwe-Saint-Pierre

Bovenberg, .124

1150 Bruxelles

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2006

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------|------|
| Compte rendu de mission | P. 1 |
| Bilan Actif | P. 2 |
| Bilan Passif | P. 3 |
| Compte de résultat | P. 4 |
| Périmètre et méthode de consolidation | P. 5 |

COMPTE RENDU DE MISSION

Le présent document rend compte de la mission d'établissement des comptes consolidés à la date du 30 juin 2006 qui a été exécutée pour le compte de :

RENTABILIWEB GROUP SA

Les documents décrits au sommaire figurant en tête du présent dossier sont caractérisés par les éléments suivants :

| | |
|----------------------------------|----------|
| Chiffre d'affaires consolidé | 7 468 K€ |
| Total du bilan consolidé | 3 147 K€ |
| Résultat consolidé de l'exercice | 524 K€ |

Fait à Lyon, Le 5 septembre 2006

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

| BILAN CONSOLIDE AU 30 juin 2006 | BALANCE SHEET FOR june 30, 2006 | | |
|--|---------------------------------|--------------|--------------|
| | | En K€ | |
| ACTIF | ASSET | 2006 | 2005 |
| Actifs non courants | Non current assets | | |
| Ecart d'acquisition | Goodwill | 15 | 20 |
| Immobilisations incorporelles | Intangible assets | 7 | 6 |
| Immobilisations corporelles | Tangible assets | 30 | 18 |
| Titres de participation mis en équivalence | Investments in associates | 49 | |
| Autres actifs financiers non courants | Other financial assets | | 0 |
| Autres actifs non courants | Other non current assets | | |
| Impôts différés | Deferred tax | 5 | 0 |
| Total actifs non courants | Total non current assets | 106 | 44 |
| Actifs courants | Current assets | | |
| Stocks | Inventories | | |
| Clients | Trade debtors | 1 371 | 1 275 |
| Autres actifs courants | Other receivable | 640 | 367 |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Disponibilités | Cash and cash equivalents | 1 029 | 806 |
| Paieement d'avance | Prepaid expenses | 1 | |
| Total actifs courants | Total currents assets | 3 041 | 2 448 |
| TOTAL ACTIF | TOTAL ASSETS | 3 147 | 2 492 |

| BILAN CONSOLIDE AU 30 juin 2006 | BALANCE SHEET FOR june 30, 2006 | | |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|
| | | en K€ | |
| PASSIF | LIABILITIES AND EQUITY | 2006 | 2005 |
| Capitaux propres | Stockholders' equity | | |
| Capital | Capital equity | 86 | 86 |
| Réserves | Accumulated reserves | 333 | |
| Ecart de conversion | Exchange rate differential | | |
| Report à nouveau | Retained loss | | |
| Résultat, part du Groupe | Income | 524 | 333 |
| Intérêts minoritaires | Minority interests | | |
| Total des capitaux propres | Stockholders' equity | 943 | 419 |
| Passifs non courants | Non current liabilities | | |
| Passifs et dettes financières non courants | Financial liabilities | | |
| Autres passifs non courants | Other non current liabilities | | |
| Impôts différés | Deferred tax | | |
| Total passifs non courants | Total non current liabilities | | |
| Passifs courants | Current liabilities | | |
| Provisions courantes | Retirement benefit obligation | | |
| Dettes financières courantes | Financial liabilities | 5 | |
| Fournisseurs | Trade creditors | 1 588 | 1 352 |
| Autres créiteurs courants | Other current payables | 611 | 721 |
| Impôts courants | Current tax payable | | |
| Instruments financiers et dérivés | | | |
| Total passifs courants | Total current liabilities | 2 204 | 2 073 |
| TOTAL PASSIF | TOTAL LIABILITIES | 3 147 | 2 492 |

| COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 30 juin 2006 | | | | | |
|--|---------------------------------------|--------------|----------------|---------------|----------------|
| | | en K€ | | | |
| | | 2006 | | 2005 | |
| | | Montant | % Prod | Montant | % Prod |
| Produits des activités ordinaires | Revenue | 7 468 | 100.00% | 10 191 | 100.00% |
| Autres produits | Other income | 1 | 0.01% | 1 | 0.01% |
| Achats consommés | Raw materials and consumables used | 6 379 | 85.42% | 9 148 | 89.77% |
| Charges de personnel | Employee benefits costs | 220 | 2.95% | 266 | 2.61% |
| Autres charges d'exploitation | Other expenses | 23 | 0.31% | 37 | 0.36% |
| Dotation aux amortissements et provisions | Dépréciation and amortisation expense | 15 | 0.20% | 215 | 2.11% |
| MARGE OPERATIONNELLE | OPERATED MARGIN | 832 | 11.14% | 526 | 5.16% |
| Autres produits financiers | other financial products | | | 0 | 0.00% |
| Autres charges financières | other financial expenses | 40 | 0.54% | 2 | 0.02% |
| RESULTAT AVANT IMPOTS | | | | | |
| DES ENTREPRISES INTEGREES | PROFIT BEFORE TAX | 792 | 10.61% | 524 | 5.14% |
| Impôts courants | Income tax expense | 263 | 3.52% | 181 | 1.78% |
| Amortissement Goodwill | Goodwill depreciation | 5 | 0.07% | 10 | 0.10% |
| RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDÉ | NET PROFIT | 524 | 7.02% | 333 | 3.27% |
| | attribuable to : | | | | |
| Part revenant aux | Minority interest | | | | |

| | | | | | |
|---|------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|
| minoritaires | | | | | |
| | | | | | |
| RESULTAT NET (PART DU GROUPE) | EQUITY HOLDER OF THE PARENT | 524 | 7.02% | 333 | 3.27% |
| | | | | | |
| <i>Résultat par action en Euros</i> | <i>1000 Actions</i> | <i>524</i> | | <i>333</i> | |
| <i>Résultat dilué par action en Euros</i> | <i>1000 Actions</i> | <i>524</i> | | <i>333</i> | |

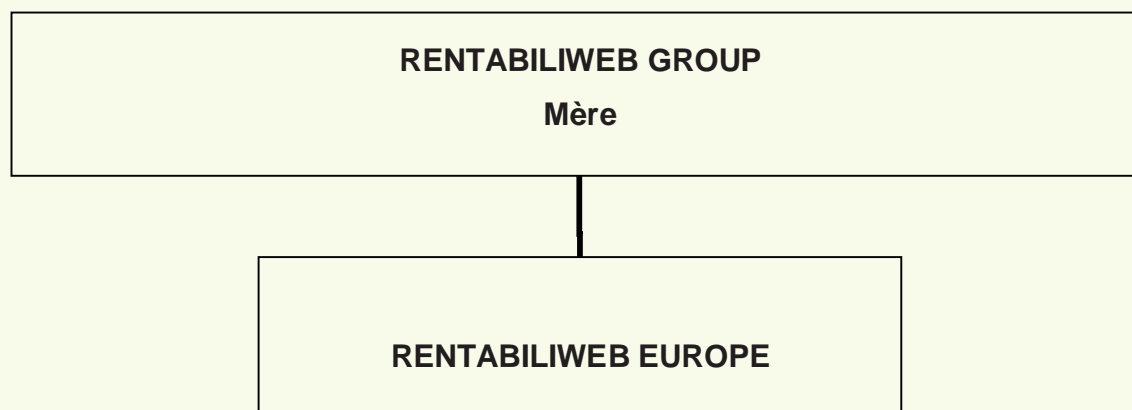
I - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

La consolidation de la société RENTABILIWEB GROUP SA et de ses filiales au 30 juin 2006 a été réalisée selon les principes comptables décrits dans cette note.

Les comptes sont établis en respect des dispositions du règlement n°99-02, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

La consolidation de RENTABILIWEB GROUP SA au 30 juin 2006 est effectuée en K€.

I.1 - Périmètre de consolidation



| Désignation des sociétés | Capital social | Quote-part 31 12 2005 | Méthode consolidation de |
|---|----------------|--------------------------|-----------------------------|
| RENTABILIWEB GROUP. Woluwe-Saint-Pierre Bovenberg, .124 1150 Bruxelles | 86 K€ | S.M. | I.G. |
| RENTABILIWEB EUROPE S.A.R.L. 53, rue Vauban 69006 LYON SIRET : 443222682000 33 | 12 K€ | 99,99 % | I.G. |
| R SHOP 53, rue Vauban 69006 LYON SIRET : 488066192000 11 | | | Non consolidée |
| R PUBLISHING Woluwe-Saint-Pierre Bovenberg, .124 1150 Bruxelles N°Entreprise : 882.778.589 | | | Non consolidée |
| RENTABILIWEB ROMANIA SRL STR. SOMOIOG CONSTANTIN NR.6 R18687625 SECTOR 2 BUCURESTI | | | Non consolidée |

1.2 - Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale consiste à substituer à la valeur comptable de chaque titre de participation de la société consolidée, les postes d'actif et de passif correspondants et de répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

1.3 - Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation correspond à la différence existant entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de capitaux propres de l'entreprise détentrice dans la société dont elle détient les titres.

Cet écart de première consolidation comprend :

- D'une part des « écarts d'évaluation » positifs ou négatifs afférents à certains éléments identifiables qui sont réestimés pour les amener à la valeur retenue lors de la détermination de la valeur globale de l'entreprise ;
- Et d'autre part un solde non affecté intitulé « écart d'acquisition ».

En application des normes professionnelles (règl. CRC 99-02), la société RENTABILIWEB GROUP SA a constaté sur sa filiale RENTABILIWEB EUROPE S.A.R.L l'écart d'acquisition suivant :

- Ecart positif de première consolidation de 30 K€ amorti sur une durée de 3 ans à compter de l'exercice clos le 30 juin 2006.

I.4 - Elimination des opérations internes au groupe

Les distributions de dividendes inter – Groupe ont été éliminées dans les comptes consolidés présentés au 30 JUIN 2006.

I.5 - Opérations de crédit-bail

Néant

I.6 – Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'importance relative sur les comptes consolidés, les intérêts minoritaires ont été négligés.

II - REGLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE BILAN

II.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais de constitution de la société mère RENTABILWEB GROUP SA. Et des logiciels immobilisés et amortis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation du bien, calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

| | |
|--|-----------|
| – Agencements et aménagements divers | 3 à 6 ans |
| – Installations, matériels et outillages | 3 à 8 ans |
| – Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| – Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| – Mobilier de bureau | 4 à 5 ans |

II.2 - Immobilisations financières et participations

Le poste « Titres de participation » regroupe les participations suivantes pour l'instant non consolidées compte tenu du caractère récent de leur création et de leur absence d'activité économique et financière à la date du 30 juin 2006 :

| | |
|---------------------|--------------|
| R SHOP | 30 000 euros |
| R PUBLISHING | 9 486 euros |
| RENTABILWEB ROMANIA | 10 000 euros |

Le poste « Autres Immobilisations Financières » comprend des dépôts et cautionnements.

II.3 - Créances

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque en totalité.

II.4 – Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Néant

III - DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

III.1 - Immobilisations

| Immobilisations | 31.12.2005 | Augm. | Dim. | 30.06.2006 |
|---|------------|-----------|------|------------|
| Ecart d'acquisition | 30 | | | 30 |
| Frais d'établissement, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | 7 | 2 | | 9 |
| Matériel et outillages | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 30 | 16 | | 46 |
| Titres de Participation | | 49 | | 49 |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | 67 | 67 | | 134 |

III.2 - Amortissements

| Amortissements | 31 12 2005 | Augm. | Dim. | 30.06.2006 |
|---|------------|-----------|------|------------|
| Ecart d'acquisition | 10 | 5 | | 15 |
| Frais d'établissement, de rech. et develop. | | | | |
| Autres immob. Incorporelles | 1 | 1 | | 2 |
| Matériel et outillages | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 12 | 5 | | 17 |
| Titres de Participation | | | | |
| Autres immob. financières | | | | |
| TOTAL | 23 | 11 | | 34 |

III.3 - Ecart d'acquisition

| Ecart d'acquisition | 30.06.2006 | | |
|--|------------|--------|-----|
| | Brut | Amort. | Net |
| RENTABILIWEB EUROPE S.A.R.L Ecart de 1ère consolidation | 30 | 15 | 15 |

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 3 ans.

III.4 - Comptes de régularisation actifs

| Exercices | 30.06.2006 | 31 12 2005 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance | 1 | 0 |
| Ecart de conversion | | |
| Charges à répartir sur pls. ex. | | 0 |
| TOTAL | 1 | 0 |

III.5 - Capital social – Tableau de variation des capitaux propres

| 30.06.2006 | |
|---|------------|
| Capitaux propres avant résultat au 31.12.2005 | 86 |
| Résultat consolidé au 31.12.2005 | 333 |
| Variation des Intérêts minoritaires | 0 |
| Autres variations | |
| Capitaux propres à l'ouverture | 419 |
| Résultat consolidé 30.06.2006 | 524 |
| Capitaux propres consolidés | 943 |

Le capital social est composé de 1 000 actions de 86 € de nominal

III.6 - Impôts sociétés et impôts différés

| Exercices | 30.06.2006 |
|-----------------|------------|
| Impôt société | 268 |
| Impôts différés | - 5 |
| TOTAL | 263 |

III.7 - Détail du résultat par action

| | Nombre d'actions | Résultat net en K€ | Résultat par action en € |
|--|------------------|--------------------|--------------------------|
| Actions de capital – résultat par action | 1 000 | 524 | 524 € |

III.8 - Frais de personnel

| Exercices | 30.06.2006 |
|-------------------------|------------|
| Traitements et salaires | 162 |
| Charges sociales | 58 |
| Participation | |

| | |
|--------------|------------|
| TOTAL | 220 |
|--------------|------------|

III.9 - Détail du résultat financier

| Exercices | 30.06.2006 |
|------------------------------------|-------------------|
| Produits financiers | |
| Revenues des VMP | |
| Escomptes obtenus | |
| Reprise de provisions | |
| Autres produits financiers | |
| Total produits financiers | 0 |
| Charges financières | |
| Intérêts des emprunts | |
| Intérêts bancaires | |
| Escomptes accordés | 40 |
| Provisions pour risques financiers | |
| Total charges financières | 40 |
| Résultat financier | - 40 |

III.10 - Détail du résultat exceptionnel

| Exercices | 30.06.2006 |
|---|-------------------|
| Produits exceptionnels | |
| Produits de cession des immobilisations | |
| Autres produits exceptionnels | 6 |
| Reprises de provisions exceptionnelles | |
| Total produits exceptionnels | 6 |
| Charges exceptionnelles | |
| Amendes et pénalités | |
| Charges exceptionnelles sur restructuration | |
| Autres charges exceptionnelles | |
| Dotation aux provisions exceptionnelles | |
| Total charges exceptionnelles | |
| Résultat exceptionnel | 6 |

HLB Dupont, Koevoets & C^o
Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren

Société Anonyme

RENTABILIWEB GROUP

ATTESTATION DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS PRÉSENTÉS EN NORMES IFRS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE
D'UNE ENTRÉE EN BOURSE EN FRANCE



B-00033

Société Anonyme
Réviseurs d'Entreprises
Dupont, Koevoets & C^o, Bedrijfsrevisoren
Siège social : Nieuwburgsestraat 101 - 1150 Brussels
Associés • vennoten : Kurt Coninx, Alain De Dorost, Thierry Dupont, Pascal Gérard, Willy Giffaers, Gilbert Janssens,
Jean-Paul Koevoets, Jaak Lapeere, Vinciane Maniez, Jean-François Nobels, Laurent Van der Linden
Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren : Régis Czerni d'Honninchen
TVA : BTW BE 0420 475 886 8048 BPR - Brussels
Tel: 32 (0)2 722 49 10 • Fax: 32 (0)2 702 02 99 • mail: commissa@hlb.be • www.hlb.be
Rég. 313-0448846-15 • IBAN: BE68 3130 4488 4515 • OIC: 00RUBEBB * sous forme de signé • order de voorn van beheb

RENTABILIWEB GROUP

ATTESTATION DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDES PRESENTEES EN NORMES IFRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'UNE ENTREE EN BOURSE EN FRANCE

Conformément à votre demande qui nous a été faite, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision des comptes consolidés en normes IFRS qui nous a été confiée en vue de l'admission au marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 2.492 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de 333 (000) EUR.

L'établissement des comptes consolidés et l'approbation des informations à reprendre dans le rapport consolidé de gestion ou de l'offering circular relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre contrôle des comptes consolidés a été effectué conformément aux normes généralement admises.

Attestation avec observation des comptes consolidés

Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les comptes consolidés intègrent une seule participation importante RENTABILIWEB EUROPE SARL qui est comprise dans le périmètre de consolidation et consolidée selon la méthode de l'intégration globale à 100 %. Notre confrère français, dans son rapport d'audit contractuel, indique que :

- des ajustements comptables positifs concernant l'exercice 2004, d'un montant net d'impôt de 80.000 EUR, auraient dû être enregistrés sur le dit exercice, le résultat net de l'exercice 2004 serait alors d'un montant de 157.429 EUR au lieu de 77.429 EUR.
- par symétrie, le résultat net de l'exercice 2005 se trouverait aussi réduit du même montant et s'élèverait à un montant de 262.826 EUR au lieu de 342.826 EUR.

Il en résulte que les ajustements sur les comptes sociaux de cette seule filiale ont une influence directe à due concurrence sur les comptes comparatifs des comptes consolidés mais sont sans incidences sur l'actif net du 31 décembre 2005.

A notre avis, fondé sur notre révision et le rapport de notre confrère français, sous l'observation de l'incidence de la question évoquée au paragraphe précédent sur le compte de résultats, les comptes consolidés en normes IFRS clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport consolidé de gestion ne nous a pas été remis. Toutefois, nous avons reçu l'Offering Circular qui comprend les informations requises pour l'admission au marché Alternext d'Euronext Paris SA, celui-ci concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mission.
- Les comptes annuels de la filiale française ont été contrôlés par des confrères étrangers (français).

Bruxelles, le 8 septembre 2006

SCRL DUPONT, KOEVOETS & C°
REVISEURS D'ENTREPRISES
REPRESENTEE PAR



JEAN-FRANÇOIS NOBELS
ASSOCIE

HLB Dupont, Koevoets & C^o
Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren

Société Anonyme

RENTABILIWEB GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS
ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET PRÉSENTÉ À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DU 28 JUILLET 2006



B-00033

Dupont, Koevoets & C^o, Revisoren d'entreprisen
Ecole Dupont, Koevoets & C^o, Bedrijfsrevisoren
Siège social : Maatschappijsweg 100 | Brabantsesteenweg 104 - 1150 Brussels
Associés • vennoten : Surt Cosma*, Alain De Clercq*, Thierry Dupont*, Pierre Gerard, Willy Gilliaux, Gilbert Janssens, Jean-Paul Koevoets*,
Jaak Lapeere, Virginie Maréchal, Jean-François Nobels*, Sylvie Rossat-Legrain*, Laurent Van der Linden
Revisor d'entreprisen • Bedrijfsrevisor • Belgische Staat d'Handel
TVA • BTW BE 0428.471.034 RFN/RFN Brussels
Tel: 32 (0)2 732.49.00 • Fax: 32 (0)2 762.59.99 • mail: brussels@hdb.be • www.HLB.be
Rég. 310-046848-15 • ISAN: 0033-2180-488-4910 • SIC: 88RU6258

* sous forme de écrit • onder de vorm van: schrift

RENTABILIWEB GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUILLET 2006

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, établis sur la base des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 92.047 EUR et dont le compte de résultats se solde par perte de l'exercice de 1.492 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

L'établissement des comptes annuels, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion de la société.

Notre contrôle des comptes annuels a été effectué conformément aux dispositions légales et aux normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires en Belgique qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sur la base des informations dont nous disposons, le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés à l'exception du fait que les comptes annuels, le rapport de gestion reçu ce jour et notre rapport de certification ne vous ont pas été remis dans les délais légaux et statutaires. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 28 juillet 2006

SCRL DUPONT, KOEVOETS & C^o
REVISEURS D'ENTREPRISES



JEAN-FRANÇOIS NOBELS
ASSOCIÉ

HLB Dupont, Koevoets & C^o
Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren

Société Anonyme

RENTABILIWEB GROUP

ATTESTATION DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS PRÉSENTÉS EN NORMES FRANÇAISES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE
D'UNE ENTRÉE EN BOURSE EN FRANCE



B-00033

Société Anonyme
Bevza Dupont, Koevoets & C^o, Bedrijfsrevisoren
Siège social • Maatschappelijke zetel • Boulevard 124 - 1150 Brussels
Associés • vennoten • Kurt Corioix*, Alain De Clercq*, Thierry Dupont*, Pascal Gérard, Willy Gillesjans, Gilbert Janssens, Jean-Paul Koevoets*,
Joost Lapeere, Vinciane Maricq, Jean-François Noblet*, Sylvie Scailar-Lagrangé*, Laurent Van der Linden
Réviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren • Régis Catin, El Hominizhan
TVA • BTW BE 0422.471.656 PPM/WPR Bruxelles
Tel 32 (0)2 772 49 00 • Fax 32 (0)2 782 50 98 • mail brussels@hrlb.be • www.hrlb.be
ING 310-0448645-15 • IBAN: BE95 3100 4480 4050 • BIC: BRUDBE33 * en sa forme de aspl • onder de vorm van bevza

RENTABILIWEB GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires de la société RENTABILIWEB GROUP et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions du groupe Rentabiliweb incluses dans la partie 13 de son prospectus revu le 28 juillet 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations du CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis de l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Belgique. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que de la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe RENTABILIWEB. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.



A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société RENTABILWEB GROUP.

Bruxelles, le 28 juillet 2006

SCRL DUPONT, KOEVOETS & C°
REVISEURS D'ENTREPRISES
REPRESENTÉE PAR



JEAN-FRANÇOIS NOBELS
ASSOCIE

Annexe 10: Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2005 de la filiale Rentabiliweb Europe

RAPPORT D'AUDIT CONTRACTUEL RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2005 ET SUR LES COMPTES A L'OUVERTURE AU 01/01/2005

A la suite de la demande qui nous a été faite dans le cadre d'une mission contractuelle, nous avons effectué un audit des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2005 de la société RENTABILWEB EUROPE SARL, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et sur les comptes à l'ouverture de l'exercice 2005. Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes sociaux ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

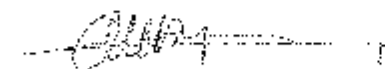
Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A l'issue de nos travaux, nous avons constaté que :

- Des ajustements comptables positifs concernant l'exercice 2004, d'un montant net d'impôt de 80 000 €, auraient dû être enregistrés sur le dit exercice, le résultat net de l'exercice 2004 serait alors d'un montant de 157 429 € au lieu de 77 429 €.
- Par symétrie, le résultat net de l'exercice 2005 se trouverait aussi réduit du même montant et s'éleverait à un montant de 262 826 € au lieu de 342 826 €.

A notre avis et nonobstant cette observation, les comptes sociaux présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société RENTABILWEB EUROPE SARL au 31 Décembre 2005.

Fait à Lyon-Tassin, le 26 Juin 2006



Dominique LAURON
Directeur de Mission

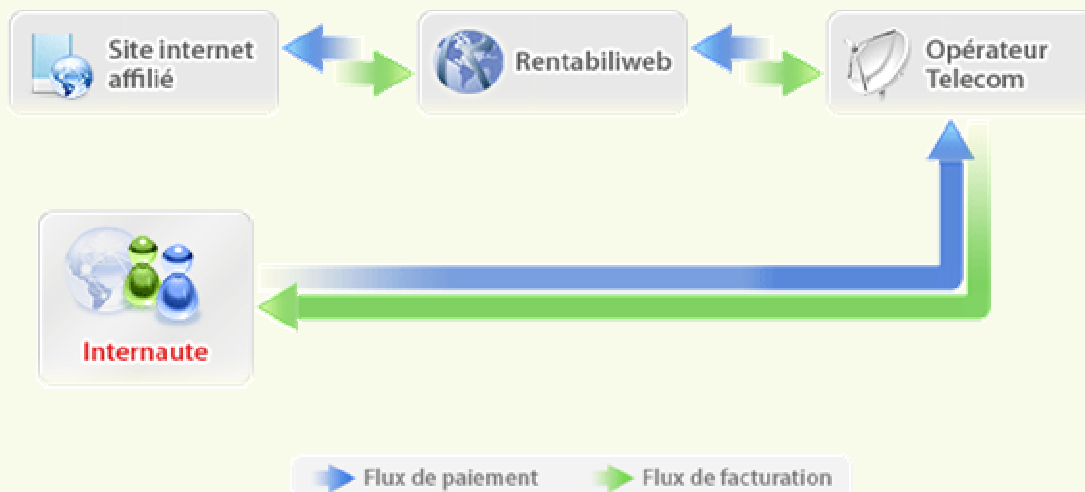


BDO Marie Gendrot
Pascal LEVIEUX
Directeur Associé

Annexe 11: Schémas des flux

Sur ce premier schéma, sont indiqués les flux de paiement et de facturation.

La flèche bleue indique « qui paie qui » et la flèche verte indique « qui facture qui ».



Sur ce second schéma, la flèche rouge indique qui fournit « le service payant à qui ».

Il est à noter l'une des particularités du secteur multimédia qu'il concerne l'audiotel, internet, ou plus anciennement le minitel : l'internaute qui consomme le service est facturé par un opérateur qui n'est pas le prestataire délivrant ce même service.




En terme commercial, le site affilié est donc le client de Rentabiliweb mais dans la réalité comptable, il est son fournisseur de contenus et l'unique client de Rentabiliweb est l'opérateur Télécom dont la clientèle augmente, plus le contenu fourni est important.


Annexe 12: Kbis de Rentabiliweb Group

Etat le 04/03/2006 Page 1 / 5

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E.
CLASSES NOTÉRIES ET ENERGIE



Royaume de Belgique
DES CLASSES NOTÉRIES



National Register of Companies
Région Wallonne
Rue de l'Industrie 11 136, 2000
Bruxelles - Tél. 408 561 790

EXTRAIT INTÉGRAL DES DONNÉES D'UNE ENTREPRISE PERSONNE MORALE

Numéro d'entreprise: 0878.265.120
Dénomination sociale: RENTABILIWEB GROUP
Situation au: 03/04/2006

Dénomination

| Type | Langue | Dénomination | Date de début | Date d'arrêt |
|----------------------|----------|--------------------|---------------|--------------|
| Dénomination sociale | Français | RENTABILIWEB GROUP | 25/12/2005 | |

Siège social

| Adresse | données de contact | Date de début | Date d'arrêt |
|---|----------------------------|---------------|--------------|
| Bovenberg 124 1150 Wulve-Saint-Hippolyte Belgique | Tel : Fax : E-mail : | 25/12/2005 | |

Informations générales

| | | | |
|--------------------------------|---------------|--|--------------|
| Date de début de l'entreprise: | 30/12/2005 | | |
| Date d'arrêt de l'entreprise: | | | |
| Situation juridique | Date de début | | Date d'arrêt |
| Situation normale | 26/12/2005 | | |
| Forme juridique | Date de début | | Date d'arrêt |
| SA - Société anonyme | 26/12/2005 | | |

Fonctions et compétences entrepreneuriales

| | Nom, prénom | Numéro d'entreprise | Raison arrêt | Date de début | Date d'arrêt |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Administrateur | | 0878.115.557 O.V.R. | | 26/12/2005 | |
| Administrateur | CHATAL, CORINNE | | | 26/12/2005 | |
| Administrateur | DESCROIX, JEAN | | | 26/12/2005 | |
| Administrateur Délégué | DESCROIX, JEAN | | | 26/12/2005 | |
| Connaissances de gestion de base | DESCROIX, JEAN | | | 10/02/2006 | |

Autorisations et qualités

| | Phase | Durée | Raison arrêt | Date de début | Date d'arrêt |
|------------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Entreprise commerciale | Quotidienne | Indéterminée | | 30/12/2005 | |

Informations financières

| | |
|-----------------|----------|
| Capital social: | 86.000,0 |
| Unité: | EUR |

Numéro d'entreprise: 0878265120 Dénomination sociale: RENTABILIWEB GROUP

Page 12 sur 22

Page 2 sur 2

| Dates entreprises | | Indéterminés | | | |
|--------------------|-----------------------------|--|--|---------------|--------------|
| Assemblée annuelle | Date fin exercice comptable | Date début exercice comptable exceptionnel | Date fin exercice comptable exceptionnel | Date de début | Date d'arrêt |
| 108 | 31/12 | | | 26/12/2008 | |

N°s comptes en banque

| Usage | n° de compte | N° IBAN | Date de début | Date d'arrêt |
|----------------|---------------|---------|---------------|--------------|
| Chef de compte | 08 2438772 62 | | 26/12/2008 | |

Aucune donnée ne figure dans la (les) rubrique(s) suivante(s): Activités, Bilan, Identifications externes.

N° d'unité d'établissement: 2.152.834.490

Dénomination:

Situation au 03/04/2006

Dénomination

| Type | Langue | Dénomination | Date de début | Date d'arrêt |
|------|--------|--------------|---------------|--------------|
|------|--------|--------------|---------------|--------------|

Adresse

| Adresse | données de contact | Date de début | Date d'arrêt |
|--|-----------------------------|---------------|--------------|
| Exventberg 174 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique | Tél. : Fax : E-mail : | 26/12/2005 | |

Informations générales

Date de début de l'unité d'établissement: 26/12/2005

Date d'arrêt de l'unité d'établissement:

Activités

| Activités Commerciales | Type | Date de début | Date d'arrêt |
|--|------------|---------------|--------------|
| 85201 Holdings financiers | Principale | 26/12/2005 | |
| 74101 Activités de gestion et d'administration de holdings | Principale | 26/12/2005 | |
| 724510 activités de gestion et d'administration de holdings: intervention dans la gestion quotidienne, la représentation des entreprises sur base de la possession ou du contrôle du capital social et/ou | Principale | 26/12/2005 | |

La fiche 11 de la n° 18 janvier 2003 permet création à la Banque-Camérou des Entreprises, mode d'usage du registre de commerce, création de guichets entreprises agréés et porteur d'infos. Sibelchta

Michel GERNAIJ & Sophie MAQUET

Notaires associés

Numéro d'entreprise : 0879.791.978 – R.P.M. Bruxelles

Répertoire numéro : 595

SM

RENTABILWEB GROUP

Société anonyme

Woluwe-Saint-Pierre (1150 Bruxelles), Bovenberg, 124

Banque Carrefour des Entreprises numéro 0878.265.120.

**MODIFICATIONS DES STATUTS – EMISSIONS DE WARRANTS –
AUGMENTATION DE CAPITAL - CAPITAL AUTORISE - RACHAT D'ACTION
PROPRE - INTEGRATION DE LA PRIME D'EMISSION AU CAPITAL - POUVOIRS**

L'AS DEUX MILLE SIX

Le treize octobre.

A Bruxelles (1050), Avenue Louise 534

Devant Maître Sophie Maquet, Notaire associé à Bruxelles.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée RENTABILWEB GROUP, ayant son siège social à Woluwe Saint-Pierre (1150 Bruxelles), Bovenberg, 124.

Société constituée suivant acte du Notaire Sophie MAQUET, à Bruxelles, en date du vingt-six décembre deux mille cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix janvier deux mille six, sous le numéro 06009671.

Statuts modifiés suivant acte du Notaire Sophie MAQUET, soussigné, en date du vingt-six juin deux mille six, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix août deux mille six, sous le numéro 0129443.

Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0878.265.120.

BUREAU

La séance est ouverte à seize heures cinquante, sous la présidence de Maître Frédéric TOGHI, Avocat, ayant ses bureaux à Woluwe-Saint-Lambert, 1200 Bruxelles, Boulevard René Whitlock, 132.

Le Président désigne comme secrétaire : Monsieur François-Xavier GOOSSENS, à 1310 Wavre, Avenue de l'Equinoxe, 15.

Le Président assume les fonctions de scrutateur.

P. 1

Le bureau est ainsi composé conformément à l'article 24 des statuts.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont représentés les actionnaires dont les nom, prénoms, domicile, dénominations et sièges sociaux ainsi que le nombre de titres sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste de présence est signée par les mandataires ; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau, conformément à l'article 23 des statuts.

Après lecture, cette liste de présence est revêtue de la mention d'annexe et signée par Nous, Notaire. Les procurations mentionnées dans ladite liste de présence sont sous scing privé et demeurent également ci-annexées.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter que :

1. La présente assemblée a pour ordre du jour:

1.1. Adoption par la présente société de la qualité de société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne conformément à l'article 438 alinéa deux du Code des Sociétés.

1.2. En conséquence modification de l'article 1 des statuts pour y ajouter la mention :

« La société revêt la qualité d'une société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne ».

2. Capital autorisé

2.1. Rapport du Conseil d'administration établi conformément à l'article 604 du Code des Sociétés et exposant les circonstances spécifiques dans lesquelles le Conseil pourra utiliser le capital autorisé et les objectifs que ce faitent il poursuivra.

2.2. Autorisation conférée au conseil d'administration pour une durée de maximum cinq ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale du treize octobre deux mille six à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence d'un montant équivalent au montant du capital social après réalisation effective de l'augmentation de capital prévue au point 6 de l'ordre du jour. Cette autorisation du conseil d'administration peut être renouvelée.

Cette augmentation peut notamment être effectuée par souscription en espèces, par apports en nature dans les limites légales, ou par incorporation de réserves, disponibles ou indisponibles, ou de primes d'émission, avec ou sans création d'actions nouvelles, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote.

L'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé peut également se faire par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription conformément aux dispositions

des articles 583 et suivants du Code des sociétés.

2.3. Autorisation conférée au conseil d'administration pour une durée de maximum trois ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale du treize octobre deux mille six à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit par apports en espèces avec limitation ou suppression du droit de préférence des actionnaires et ce, dans les conditions légales, en cas d'offre publique d'acquisition, après réception par la société de la communication visée à l'article 607 du Code des sociétés. Ces augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration s'imputent sur le capital restant autorisé par le présent article.

2.4. Autorisation conférée au conseil d'administration à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société et moyennant le respect des conditions prévues aux articles 595 et suivants du Code des sociétés, le droit de préférence reconnu par la loi aux actionnaires. Il est par ailleurs compétent pour supprimer ou limiter le droit de préférence en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la société ou de ses filiales et prévoir un droit de priorité pendant une période de dix jours en faveur des actionnaires. Cette habilitation expresse ne limite pas les pouvoirs du Conseil d'Administration de procéder, dans le cadre du capital autorisé, à des augmentations de capital autres que celles visées expressément par l'article 607 du Code des sociétés.

2.5. Autorisation conférée au conseil d'administration en vertu d'une décision prise conformément aux dispositions de l'article 560 du Code des sociétés, et ce dans les limites autorisées par le Code des sociétés, à modifier suite à l'émission des titres émis dans le cadre du capital autorisé les droits respectifs des catégories existantes d'actions ou de titres représentatifs ou non du capital.

A l'occasion d'une augmentation de capital effectuée dans le cadre du capital autorisé, le conseil d'administration peut demander le paiement d'une prime d'émission. Celle-ci doit être comptabilisée sur un compte de réserve indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale, délibérant selon les modalités requises pour les modifications des statuts.

La compétence du conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit ne peut être utilisée (i) pour une augmentation de capital à réaliser principalement par des apports en nature exclusivement réservés à un actionnaire de la société détenant des titres de la société auxquels sont attachés plus de dix pour cent (10%) des droits de vote, conformément à ce qui est prévu par l'article 606 du Code des sociétés, (ii) pour une émission d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes de la même catégorie, et (iii) pour l'émission de droits de souscription réservés à titre principal à une ou plusieurs personnes déterminées autres que des

membres du personnel de la société ou de ses filiales.

2.6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.1. Décision qu'aucune décision préalable de l'assemblée générale ne sera requise lorsque l'acquisition de ses propres actions ou parts bénéficiaires par la société est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette faculté n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication aux Annexes du *Mouiteur belge* de la résolution du treize octobre deux mille six. Elle est prorogable conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés.

3.2. Autorisation conférée au conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois prenant cours le treize octobre deux mille six d'acquies et d'aliéner des actions de la société à concurrence d'un nombre maximum représentant dix pour cent (10%) de la valeur nominale ou, à défaut, du pair comptable de la totalité d'actions représentant le capital social, moyennant une contre-valeur qui ne pourra être inférieure de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus bas des douze derniers mois précédant l'opération, et qui ne pourra être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus haut des vingt (20) dernières cotations précédant l'opération, dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des sociétés.

3.3. Autorisation conférée au conseil d'administration, conformément à l'article 620, § 1 du Code des sociétés, à procéder, directement ou indirectement, par une société filiale ou une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de cette filiale ou de la société, à la prise en gage de ses propres actions.

3.4. Autorisation conférée au conseil d'administration à céder les actions de la société conformément à l'article 622, alinéa 2, 1^o du Code des sociétés, dans la mesure où cette disposition est rendue applicable aux sociétés admises aux négociations sur ALTERNEXT Paris.

3.5. Modification de l'article 11 des statuts.

4. Modification de la forme des titres en titres au porteur ou dématérialisés et modification de l'article 8 des statuts.

5. Refonte complète du texte des statuts, compte tenu des modifications qui précèdent et sans en modifier la dénomination, le siège social, l'objet social, la durée, le capital social, l'assemblée ordinaire et l'exercice social.

6. Augmentation du capital

6.1. Rapports

a) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés relatif à l'intérêt de la société lors de la suppression du droit de préférence à l'occasion de l'augmentation de capital, et en particulier en ce qui concerne le prix d'émission et les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires.

b) Rapport du Commissaire établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés concernant le caractère fidèle et suffisant des informations financières et comptables contenues sous a) dans le rapport du Conseil d'Administration pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition.

6.2. Augmentation du capital

Augmentation du capital à concurrence d'un montant maximum de onze mille cent quatre-vingt Euros (11.180,00€) pour le porter de nonante-six mille trois cent vingt Euros (96.320,00€) à maximum cent et sept mille cinq cent Euros (107.500,00€) par la création de maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles, à numérotar, jouissant des même droits et avantage que les actions existantes et participant aux bénéfices à compter du premier janvier deux mille six.

Il est toutefois précisé que, conformément à l'article 584 du Code des sociétés, le capital ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions effectivement recueillies au cas où l'augmentation de capital ne serait pas entièrement souscrite, la société se réservant la possibilité de renoncer totalement ou partiellement à augmenter le capital social si le nombre de souscriptions effectivement recueillies était insuffisant.

Les nouvelles actions seront offertes en souscription contre espèces, sans admission de fraction, au prix unitaire de trois Euros et cinquante cents (3,50€) soit au pair comptable des actions existantes, augmenté d'une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-neuf cents (3,89€).

Les primes d'émission provenant de la souscription des actions, soit maximum cinq millions cinquante huit mille huit cent vingt Euros (5.058.820,00€) seront affectées à un compte indisponible « Prime d'émission » qui constituera à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale délibérant conformément aux articles 612 à 614 du Code des Sociétés, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé.

Le compte prime d'émission obtenu ensuite de la souscription sera incorporé au capital lors de la constatation de la réalisation de la présente augmentation.

6.3. Suppression, dans l'intérêt social, conformément à l'article 596 du Code des Sociétés du droit de préférence des actionnaires lors de l'émission des maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles.

6.4. Détermination des modalités et des conditions de l'émission

6.4.1. Prix de souscription

Les maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles seront émises au

prix unitaire de trois Euros et nonante cents (3,90€) soit au pair comptable des actions existantes, augmenté d'une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-neuf cents (3,89€).

Le prix d'émission des actions nouvelles devra être intégralement libéré à la souscription y compris la prime d'émission ; les frais, à l'exception des droits de timbre, des taxes sur opérations de bourse et des timbres sur quittance étant pris en charge par la société.

Suite à la renonciation au droit de préférence intervenue au point 6.3 ci-avant, les maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles seront offertes directement en souscription publique.

6.4.2. Période de souscription

L'offre court du seize octobre deux mille six au dix-sept novembre deux mille six, sauf décision de clôture anticipée.

6.4.3. Offering Circular

L'Offering Circular ne doit pas être soumis à l'approbation préalable de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et détermine les modalités et les conditions de l'émission.

6.5. Approbation de l'Offering Circular

6.6. Incorporation des primes d'émission effectivement recueillies au capital.

6.7. Modification de l'article 5 des statuts, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital.

7. Emission de Warrants

7.1. Rapports

a) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 583 du Code des Sociétés relatif à l'émission de droits de souscription ;

b) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés relatif à l'intérêt de la société lors de la suppression du droit de préférence à l'occasion de l'émission des droits de souscription, et en particulier en ce qui concerne le prix d'émission et les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires;

c) Rapport du Commissaire établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés concernant le caractère fidèle et suffisant des informations financières et comptables contenues sous b) dans le rapport du Conseil d'Administration pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition;

7.2. Emission, sous réserve d'inscription, de trois cent trente-six mille (336.000) droits de souscription (warrants) nominatifs, conférant le droit pour leur titulaire de souscrire, aux conditions, déterminées par le plan contenu dans le Rapport du Conseil d'Administration établi

conformément à l'article 533 du Code des Sociétés (le "Plan"), à l'augmentation différée du capital.

Chaque droit de souscription donnera droit, selon les conditions déterminées dans le Plan, à la souscription d'une (1) nouvelle action ordinaire de la société.

7.3. Approbation du Plan contenant les conditions et les modalités de l'émission des trois cent trente-six mille (336.000) droits de souscription.

7.4. Suppression, dans l'intérêt social, conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, du droit de préférence des actionnaires dans le cadre de la présente émission.

7.5. Décision, sous condition suspensive de l'exercice partiel ou total des droits de souscription (warrants), d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de deux mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante cents (2.889,60€). Cette augmentation de capital surviendra et sera déterminée à la suite de l'exercice des droits de souscription émis et sera associée à l'émission d'un nombre d'actions à déterminer.

8. Pouvoirs à conférer :

- au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent.

- à un ou plusieurs mandataires à désigner pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier les inscriptions de la société auprès du Registre des Personnes Morales et auprès des autres Administrations compétentes et d'une manière générale, tous pouvoirs spéciaux.

II. Il existe actuellement onze millions deux cent mille actions (11.200.000), numérotées de 1 à 11.200.000, toutes intégralement libérées.

Il n'existe pas d'autres titres devant être convoqués à la présente assemblée conformément à l'article 533 du Code des Sociétés.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations, conformément à l'article 21 des statuts.

III. Par lettre du treize octobre deux mille six, les administrateurs et le commissaire ont renoncé aux formalités de convocation prescrites par l'article 533 du Code des sociétés. Un exemplaire de ces lettres demeure conservé au dossier du Notaire.

IV. Conformément à l'article 22 des statuts, les actionnaires nominatifs sont admis de plein droit à l'assemblée générale, pourvu qu'ils soient inscrits dans le Registre des associés.

Une copie des rapports visés à l'ordre du jour a été transmise gratuitement et sans délai aux actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'assemblée. Chaque

actionnaire, présent et représenté comme dit-est, reconnaît avoir reçu une copie desdits rapports.

V. Chaque action donne droit à une voix conformément à l'article 25 alinéa 1 des statuts.

VI. Pour être admises,

- les propositions 1 à 7 à l'ordre du jour doivent réunir les trois-quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote;
- les autres propositions doivent réunir la simple majorité des voix conformément à l'article 25 des statuts.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé est vérifié et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

I. adoption de la qualité de société faisant ou ayant fait

appel public à l'épargne

L'assemblée décide l'adoption par la présente société de la qualité de société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne conformément à l'article 438 alinéa deux du Code des Sociétés.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 1 des statuts pour y ajouter la mention :

« La société revêt la qualité d'une société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne ».

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. capital autorisé

2.1. Rapport

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture du Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 604 du Code des Sociétés et exposant les circonstances spécifiques dans lesquelles le Conseil pourra utiliser le capital autorisé et les objectifs que, ce faisant il poursuivra.

Chaque actionnaire reconnaît avoir reçu une copie de ce rapport préalablement aux présentes et en avoir pris connaissance. Un exemplaire de ce rapport demeure conservé au dossier.

2.2. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de maximum cinq ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée

générale du treize octobre deux mille six à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à concurrence d'un montant équivalent au montant du capital social après réalisation effective de l'augmentation de capital prévue au point 6 de l'ordre du jour. Cette autorisation du conseil d'administration peut être renouvelée.

Cette augmentation peut notamment être effectuée par souscription en espèces, par apports en nature dans les limites légales, ou par incorporation de réserves, disponibles ou indisponibles, ou de primes d'émission, avec ou sans création d'actions nouvelles, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote.

L'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé peut également se faire par l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription conformément aux dispositions des articles 583 et suivants du Code des sociétés.

2.3. L'assemblée décide également d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de maximum trois ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale du treize octobre deux mille six à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit par apports en espèces avec limitation ou suppression du droit de préférence des actionnaires et ce, dans les conditions légales, en cas d'offre publique d'acquisition, après réception par la société de la communication visée à l'article 607 du Code des sociétés. Ces augmentations de capital réalisées par le conseil d'administration s'imputent sur le capital restant autorisé par le présent article.

Le conseil d'administration est autorisé dans le cadre du présent article à supprimer ou à limiter, dans l'intérêt de la société et moyennant le respect des conditions prévues aux articles 595 et suivants du Code des sociétés, le droit de préférence reconnu par la loi aux actionnaires. Il est par ailleurs compétent pour supprimer ou limiter le droit de préférence en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel de la société ou de ses filiales et prévoir un droit de priorité pendant une période de dix jours en faveur des actionnaires. Cette habilitation expresse ne limite pas les pouvoirs du Conseil d'Administration de procéder, dans le cadre du capital autorisé, à des augmentations de capital autres que celles visées expressément par l'article 607 du Code des sociétés.

2.4. L'assemblée décide enfin d'autoriser le conseil d'administration en vertu d'une décision prise conformément aux dispositions de l'article 560 du Code des sociétés, et ce dans les limites autorisées par le Code des sociétés, à modifier suite à l'émission des titres émis dans le cadre du capital autorisé les droits respectifs des catégories existantes d'actions ou de titres représentatifs ou non du capital.

A l'occasion d'une augmentation de capital effectuée dans le cadre du capital autorisé, le

conseil d'administration peut demander le paiement d'une prime d'émission. Celle-ci doit être comptabilisée sur un compte de réserve indisponible qui ne peut être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale, délibérant selon les modalités requises pour les modifications des statuts.

La compétence du conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit ne peut être utilisée (i) pour une augmentation de capital à réaliser principalement par des apports en nature exclusivement réservés à un actionnaire de la société détenant des titres de la société auxquels sont attachés plus de dix pour cent (10%) des droits de vote, conformément à ce qui est prévu par l'article 606 du Code des sociétés, (ii) pour une émission d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes de la même catégorie, et (iii) pour l'émission de droits de souscription réservée à titre principal à une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel de la société ou de ses filiales.

2.5. L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts et ceci comme il est prévu dans le texte des statuts coordonnés à adopter dont question sous 5 ci après.

VOIE

Chaque de ces résolutions est adoptée à l'unanimité.

III. ACQUISITION, CESSIION ET PRISE EN GAGE D'ACTIONNS PROPRES

3.1. L'assemblée décide qu'aucune décision préalable de l'assemblée générale ne sera requise lorsque l'acquisition de ses propres actions ou parts bénéficiaires par la société est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent. Cette faculté n'est valable que pour une période de trois ans à dater de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la résolution du treize octobre deux mille six. Elle est prorogable conformément aux dispositions applicables du Code des sociétés.

3.2. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois prenant cours le treize octobre deux mille six d'acquérir et d'aliéner des actions de la société à concurrence d'un nombre maximum représentant dix pour cent (10%) de la valeur nominale ou, à défaut, du pair comptable de la totalité d'actions représentant le capital social, moyennant une contre-valeur qui ne pourra être inférieure de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus bas des douze derniers mois précédant l'opération, et qui ne pourra être supérieur de plus de dix pour cent (10%) au cours le plus haut des vingt (20) dernières cotations précédant l'opération, dans le respect des conditions prévues à l'article 620 du Code des sociétés.

3.3. L'assemblée décide par ailleurs d'autoriser le conseil d'administration, conformément à l'article 630, § 1 du Code des sociétés, à procéder, directement ou indirectement, par une société filiale ou une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de cette filiale ou de la société, à la prise en gage de ses propres actions.

P. 10

ciété, à la prise en gage de ses propres actions.

3.4. L'assemblée décide enfin d'autoriser le conseil d'administration à céder les actions de la société conformément à l'article 622, alinéa 2, 1^{er} du Code des sociétés, dans la mesure où cette disposition est rendue applicable aux sociétés admises aux négociations sur ALFERNEXT Paris.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 11 des statuts et ceci comme il est prévu dans le texte des statuts coordonnés à adopter dont question sous 5 ci-après.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. MODIFICATION DE LA FORME DES TITRES

L'assemblée décide de modifier la forme des titres et d'adopter la forme au porteur ou dématérialisée.

Elle confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de procéder aux inscriptions nécessaires dans le registre des actions nominatives et de procéder à l'impression des titres au porteur et/ou l'inscription en compte des titres dématérialisés.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts et ceci comme il est prévu dans le texte des statuts coordonnés à adopter dont question sous 5 ci-après.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V. REFONTE DES STATUTS

L'assemblée décide la refonte complète du texte des statuts, compte tenu des modifications qui précèdent et sans en modifier la dénomination, le siège social, l'objet social, la durée, le capital social, l'assemblée ordinaire et l'exercice social.

Elle approuve le texte refondu des statuts qui figure en annexe.

Chaque actionnaire reconnaît avoir reçu un projet du texte refondu des statuts et en avoir pris connaissance.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI. AUGMENTATION DU CAPITAL

6.1. Rapports

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés relatif à l'intérêt de la société lors de la suppression du droit de préférence à l'occasion de l'augmentation de capital, et en particulier en ce qui concerne le prix d'émission et les consé-

quences financières de l'opération pour les actionnaires.

b) Rapport du Commissaire, la société coopérative à responsabilité limitée dénommée « DUPONT, KOEVOETS & CO, Réviseurs d'Entreprises », ayant son siège social à Bruxelles (1150) Bovenberg 124, représentée par Monsieur Jean-François NOBELS, Réviseur d'entreprises associé, ayant ses bureaux à la même adresse, établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés concernant le caractère fidèle et suffisant des informations financières et comptables contenues sous a) dans le rapport du Conseil d'Administration pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition.

Chaque actionnaire recevra un avis reçu une copie de ces rapports préalablement aux présentes et en avoir pris connaissance. Un exemplaire de ces rapports demeure conservé.

6.2. Augmentation du capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant maximum de onze mille cent quatre-vingt Euros (11.180,00€) pour le porter de nonante-six mille trois cent vingt Euros (96.320,00€) à maximum cent et sept mille cinq cent Euros (107.500,00€) par la création de maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles, à numéroter, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à compter du premier janvier deux mille six.

Etant toutefois précisé que, conformément à l'article 584 du Code des sociétés, le capital ne sera augmenté qu'à concurrence des souscriptions effectivement recueillies au cas où l'augmentation de capital ne serait pas entièrement souscrite, la société se réservant la possibilité de renoncer totalement ou partiellement à augmenter le capital social si le nombre de souscriptions effectivement recueillies était insuffisant.

Les nouvelles actions seront offertes en souscription contre espèces, sans admission de fraction, au prix unitaire de trois Euros et nonante cents (3,90€) soit au pair comptable des actions existantes, augmenté d'une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-neuf cents (3,89€).

Les primes d'émission provenant de la souscription des actions, soit maximum cinq millions cinquante huit mille huit cent vingt Euros (5.058.820,00€) seront affectées à un compte indisponible « Prime d'émission » qui constituera à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale délibérant conformément aux articles 612 à 614 du Code des Sociétés, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé.

Le compte prime d'émission obtenu ensuite de la souscription sera incorporé au capital lors de la constatation de la réalisation de la présente augmentation.

VOIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.3. L'assemblée décide dans l'intérêt social, conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, de supprimer le droit de préférence des actionnaires lors de l'émission des maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles.

VOIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.4. Détermination des modalités et des conditions de l'émission

L'assemblée arrête les modalités et conditions de l'émission comme suit :

6.4.1. Prix de souscription

Les maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles seront émises au prix unitaire de trois Euros et cinquante cents (3,50€) soit au pair comptable des actions existantes, augmenté d'une prime d'émission de trois Euros et quatre-vingt-neuf cents (3,39€).

Le prix d'émission des actions nouvelles devra être intégralement versé à la souscription y compris la prime d'émission : les frais, à l'exception des droits de timbre, des taxes sur opérations de bourse et des timbres sur quittance étant pris en charge par la société.

Suite à la renonciation au droit de préférence intervenue au point 6.3 ci-avant, les maximum un million trois cent mille (1.300.000) actions nouvelles seront offertes directement en souscription publique.

6.4.2. Période de souscription

L'offre court du seize octobre deux mille six au dix-sept novembre deux mille six, sauf décision de clôture anticipée.

6.4.3. Offering Circular

L'Offering Circular ne doit pas être soumis à l'approbation préalable de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et détermine les modalités et les conditions de l'émission.

VOTE

Chacune de ces conditions est adoptée à l'unanimité.

6.5. Approbation de l'Offering Circular

L'assemblée approuve le projet d'Offering Circular dont un exemplaire demeure conservé au dossier du Notaire.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.6. Incorporation des Primes d'Emission

L'assemblée décide que le montant des primes d'émission provenant de la souscription des actions, soit maximum cinq millions cinquante huit mille huit cent vingt Euros (5 058.870,00€) sera incorporé au capital lors de la réalisation de la présente augmentation de capital.

6.7. Modification des statuts

L'assemblée décide que l'article 5 des statuts sera modifié en tenant compte de l'ajustement de l'augmentation de capital et de la prime d'émission et de son incorporation au capital sur base des souscriptions effectivement recueillies.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VII. EMISSION DE WARRANTS

7.1. Rapports

A l'unanimité, l'assemblée dispense le Président de donner lecture des documents suivants :

a) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 583 du Code des Sociétés relatif à l'émission de droits de souscription ;

b) Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés relatif à l'intérêt de la société lors de la suppression du droit de préférence à l'occasion de l'émission des droits de souscription, et en particulier en ce qui concerne le prix d'émission et les conséquences financières de l'opération pour les actionnaires;

c) Rapport du Commissaire établi conformément à l'article 596 du Code des Sociétés concernant le caractère fidèle et suffisant des informations financières et comptables contenues sous b) dans le rapport du Conseil d'Administration pour éclairer l'assemblée appelée à voter sur cette proposition;

Chaque actionnaire reconnaît avoir reçu une copie de ces rapports préalablement aux présentes et en avoir pris connaissance.

7.2. Emission

L'assemblée décide d'émettre, sous réserve d'inscription, trois cent trente-six mille (336.000) droits de souscription (warrants) nominatifs, conférant le droit pour leur titulaire de souscrire, aux conditions, déterminées par le plan contenu dans le Rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article 583 du Code des Sociétés (le "Plan"), à l'augmentation différée du capital.

Chaque droit de souscription donnera droit, selon les conditions déterminées dans le Plan, à la souscription d'une (1) nouvelle action ordinaire de la société.

7.3. L'assemblée approuve le Plan contenant les conditions et les modalités de l'émission des trois cent trente-six mille droits de souscription. Un exemplaire de ce plan demeure ci-annexé.

7.4. L'assemblée décide dans l'intérêt social, conformément à l'article 596 du Code des Sociétés, de supprimer le droit de préférence des actionnaires, dans le cadre de la présente émission.

7.5. Augmentation du capital

L'assemblée décide, sous condition suspensive de l'exercice partiel ou total des droits de souscription (warrants), d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de deux mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante cents (2.889,60€).

Cette augmentation de capital surviendra et sera déterminée à la suite de l'exercice des droits de souscription émis et sera associée à l'émission d'un nombre d'actions à déterminer.

Etant précisé que :

1. Chaque droit de souscription donne droit à une action ;
2. Le capital sera augmenté à concurrence d'un montant total égal au pair comptable de l'action multiplié par le nombre de droits de souscription exercés ;
3. Il y aura création d'autant d'actions nouvelles que de droits de souscription exercés ;
4. Les actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
5. La différence entre le montant de l'augmentation de capital et les prix de souscription sera affectée au compte indisponible "Prime d'émission". Ce compte indisponible constitue à l'égal du capital la garantie des tiers et ne pourra être réduit ou supprimé que par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la réduction du capital, sous réserve de son incorporation au capital.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIII. POUVOIRS

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration représenté par un administrateur avec faculté de substitution et à Maître Frédéric Fogli, agissant seul :

- aux fins de fixer les modalités pratiques des décisions à prendre sur les points qui précèdent, de les exécuter et de modifier les statuts en conséquence;
- aux fins de notamment procéder à l'émission des actions nouvelles, aux conditions stipulées ci-dessus, réunir les souscriptions, recueillir les versements, passer éventuellement, aux clauses et conditions qu'il avise avec tous tiers des conventions destinées à

P. 15

assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre, fixer la clé de répartition des actions au cas où les souscriptions recueillies seraient supérieures au nombre des actions émises, le tout dans le respect de l'égalité des actionnaires;

- pour exécuter les résolutions à prendre sur les objets qui précèdent et notamment aux fins de faire constater authentiquement la réalisation ou la non réalisation des conditions suspensives dont question ci avant, le nombre des actions nouvelles souscrites, leur libération totale en numéraire, la réalisation des augmentations de capital et le montant de ces augmentations, l'affectation des primes d'émission éventuelles à un compte indisponible « Primes d'émission », l'incorporation de ces primes d'émission au capital et le caractère définitif des modifications statutaires en tenant compte, le cas échéant, de l'ajustement des augmentations de capital et de la prime d'émission sur base du montant des souscriptions effectivement recueillies;
- aux fins ci-dessus, conclure toutes conventions et, en général, faire le nécessaire;
- pour désigner un ou plusieurs mandataires pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier les inscriptions de la société auprès du Registre des Personnes Morales et auprès des autres Administrations compétentes et d'une manière générale, tous pouvoirs spéciaux.

VOIE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DECLARATIONS FISCALES.

Le Président déclare que la société n'a pas demandé le bénéfice de l'exonération du droit proportionnel et d'enregistrement prévu par :

1) L'article 302 bis du Code des droits d'enregistrement (loi du trente décembre mil neuf cent septante).

2) L'Arrêté Royal numéro 118 du vingt-trois décembre mil neuf cent quatre vingt-deux (zone d'emploi).

3) L'Arrêté Royal numéro 187 du trente décembre mil neuf cent quatre vingt deux (centre de coordination).

La séance est levée à dix-sept heures vingt-cinq.

De tout quoi, le Notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal.

Date et lieu que dessus.

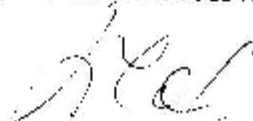
Et lecture commentée faite, les membres du bureau, ont signé avec le Notaire.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Enregistré neuf rôles deux renvois au 1^{er} bureau de l'Enregistrement de Jette le 25 OCT.

2006, vol. 105, fol. 94, case 04. Regu VINGTI-CINQ EUROS (25 EUR). L'Inspecteur Principal,
ai. (signé) HANOI Christian.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(Art. 69^{ter} de Code des Droits de l'Enfant)



P. 17

Annexe 14: Lexique

Centre serveur : autrement appelé, centre serveur d'hébergement, il s'agit du prestataire indispensable possédant l'infrastructure technique capable d'héberger les services de Rentabiliweb et d'accueillir les numéros loués auprès des opérateurs. En l'espèce, le centre serveur du groupe Rentabiliweb est principalement la société Oxone Technologies, filiale à 100 % du groupe Jet Multimédia, lui-même filiale du groupe 9Cegetel.

Opérateur : L'opérateur Télécom est la société qui possède les tranches de numéros audiotel surtaxés. L'opérateur historique est France Télécom, il existe à ce jour plusieurs opérateurs dits « alternatifs » dont les plus importants sont 9Cegetel, Colt, Tele2, Telecom Italia, British Telecom etc. Les opérateurs actuellement sélectionnés par Rentabiliweb sont France Télécom, 9Cegetel pour la France, et généralement les opérateurs historiques concernant les autres pays.

Affilié : «l'affilié» est un site internet qui a souscrit au contrat de services Rentabiliweb et qui les utilise. Il est considéré comme un «client» commercialement, et il est un « fournisseur de contenus » comptablement.

Micropaiement : on entend par Micropaiement, le paiement d'une somme inférieure à 25 US\$. La limite du micropaiement tend à augmenter régulièrement et devrait atteindre 100 US\$ au cours des prochaines années. Il existe plusieurs moyens de procéder à un micropaiement allant du paiement par audiotel ou SMS+, au compte virtuel, en passant par la carte prépayée.

Micropaiement par audiotel ou sms+ : Action pour un utilisateur d'appeler un numéro surtaxé (ou d'envoyer un sms premium) aux fins d'obtenir un code d'accès permettant l'utilisation d'un service payant sur Internet.

Groom : Le GROOM (Gaming Room) est un logiciel extrêmement puissant, développé en C++ par Rentabiliweb, et permettant la discussion en direct de plusieurs milliers d'internautes, mais également de jouer en ligne mais aussi de diffuser tout type d'information via des médias aussi variés que la Radio, le SMS, la TV, le Podcast etc...

Il s'agit en résumé, d'un logiciel très novateur qui rassemble déjà plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs grand public et qui leur permet en temps réel de jouer, de se rencontrer ou d'accéder à des contenus multimédias.

Le GROOM est édité via le site internet www.toox.com, dont les sociétés éditrices sont Rentabiliweb Europe et R-publishing.